

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI de TIZI OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques



Mémoire de Master

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

*La modernisation du système de paiement en Algérie :
cas Télé-compensation au sein de la BADR Banque
Agence 580 Tizi-Ouzou*

Présenté par :

- M^{lle} BEN BACHIR MARIEMA
- M^{lle} BOUALI CYLIA

Dirigé par :

Mme HACHEMI- DOUICI Naima

Devant le jury composé de :

- Dr DORBANE Nadia, MCB, UMMTO, Présidente
- Dr HACHEMI Naima, MCB, UMMTO, Rapporteure
- Dr SI SALAH Karima, MCB, UMMTO, Examinatrice

Promotion : 2022-2023

« Remerciements »

C'est avec un enthousiasme formidable et de gratitude que nous tenons à remercier le bon dieu, de nous avoir accordé la santé, la force, le courage et la volonté pour accomplir ce travail.

Nous tenons à remercier notre promotrice Madame HACHEMI-DOUICI Naima, pour ses conseils et orientations et sa disponibilité tout au long de ce projet, son expertise et son expérience ont été d'une grande aide pour la réalisation de ce travail,

Nous tenons à remercier les membres du jury pour ce temps qu'elles ont consacré à l'évaluation de ce travail.

Nous remercions Mr DJABRI, le sous-directeur du Groupe Régional d'Exploitation de la banque de l'agriculteur et de développement rurale de wilaya Tizi-Ouzou pour l'opportunité qu'il nous a donné d'effectuer notre stage au sein de la BADR et son accueil et ses conseils. Nous tenons à remercier également tout le personnel de cette Banque.

Enfin, nous exprimons toute notre gratitude envers nos famille pour leur soutien morale et leur encouragement tout au long de cette aventure, nos amis et tous ceux qui ont contribués, d'une façon ou d'une autre, à l'aboutissement du présent mémoire.

« Dédicaces »

Je remercie le bon dieu.

Je dédie ce modeste travail :

À ma chère maman « Aziza » ;

La personne la plus incroyable et aimante que je connaisse tu es mon roc, mon inspiration et ma force dans la vie ; Je tiens à te remercier pour tout ce que tu as fait pour moi, pour ton amour inconditionnel, ta sagesse et tes conseils précieux. Tu as toujours été là pour moi , dans les bons moments comme dans les mauvais ,tu as séché mes larmes , encouragé mes rêves et célébré mes succès .Maman tu es un modèle de détermination et de persévérance , tu m'a enseigné des valeurs essentielles telle que l'honnêteté , la compassion et le respect .Grace à toi , je suis devenue la personne que je suis aujourd'hui , et je suis fière de pouvoir te rendre fière .Que cette dédicace témoigne de mon amour éternel et de ma gratitude infinie envers toi , ma merveilleuse maman.

À mes très chers frères ;

À mes adorables sœurs et leurs maris ;

Aucune dédicace ne saurait exprimer tout l'amour que j'ai pour vous. Merci infiniment pour votre amabilité, votre générosité et vos encouragements depuis le début de ce travail de recherche, que dieu le tout puissant, vous protège, vous garde, vous éclaire votre route et vous aide à réaliser tous vos vœux les plus chers.

A mes amis ;

À ma binôme Meriema ;

Bouali cylvia dit salima.

« Dédicaces »

Je remercie le bon dieu.

Je dédie ce modeste travail :

À la mémoire de mon grand père Mr Necib Amar ;

À mes chers parents ;

Houria Nacib et Kamel Ben Bachir ;

Fatima Mohammedia et Mustapha Ben Bachir ;

Je tiens à les tous remercie pour tout ce qu'ils ont fait pour moi, et pour leurs amour inconditionnel et leurs conseils précieux. Vous étiez toujours là pour moi, dans le bon moment comme dans les mauvais. Grace à dieu et à vous mes quatre parents que je suis devenue la personne que je suis aujourd'hui. Que cette dédicace témoigne de mon amour éternel et de ma gratitude infinie envers vous.

À mes très chers frères ;

À mes adorables sœurs et leurs maris ;

À mes chers cousins et cousines que je considère comme mes frères ;

À ma chère cousine Ben Bachir Zina ;

Qu'était présente depuis tout le début de mon cursus universitaire ;

Aucune dédicace ne saurait exprimer tout l'amour que j'ai pour vous. Merci infiniment pour votre amabilité, votre générosité et vos encouragements depuis le début de ce travail de recherche, que dieu, le tout puissant, vous protège, vous garde et vous aide à réaliser tous vos vœux les plus chers.

À ma binôme Bouali

Ben Bachir Mariema.



A teal-colored scroll graphic with a white shadow. The scroll is unrolled on the left side and has a small circular tab on the right side. The text "Liste des abréviations" is centered on the scroll.

**Liste des
abréviations**

« Liste des abréviations »

Les abréviations	Significations
« 1,2,3,4 » G	Generation of cellular network
ABC	Arab Banking Corporation
AIB	Algerian International Bank
AGB	Banque du Golf Algérie
ARTS	Algeria real Time Settlement
BADR	Banque de l'Agriculture et de Développement Rurale
BAMIC	Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BDL	Banque de Développement Locale
BGM	La Banque Générale Méditerranéenne
BIN	Bank Identification Number
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BNP	Banque Nationale de Paribas
BRI	Banque des Règlements Internationaux
BTC	Binance Crypto Exchange « Bitcoin »
CAB	La Compagnie Algérienne de Banque
CAGEX	La Caisse Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.
CB	Carte Bancaire
CBRI	Carte Interbancaire de Retrait Interne
CCR	Caisse Centrale de Réassurance
CIB	Carte Interbancaire
CGMP	La Caisse de Garantie des Marchés Publics
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CVV	Card Verification Cod

DA	Dinar Algérien
DAB	Distributeur Automatique de Billet
DCS	Direction du Contrôle et des Statistiques
DEMP	Direction des Etudes de Marché et Produits
DMP	Directeur des moyens de paiement
DNS	Deferd Net Sottement System
DP	Direction du Personnel
DRI	Direction des Relations Internationales
DRRH	Direction de la Revalorisation des Ressources Humaines
DT	Direction de la Trésorerie.
EMV	Europay Mastercard Visa
FDIC	Federal Deposit Insurance Corporation
FMI	Fonds Monetaie International
GCB	Groupement des Cartes Bancaire
GIE	Groupement d'intérêt Economique
GIP	Gestion des Incidents de Paiement
GRE	Groupe Régional d'Exploitation
IBM	International Business Machines
IOS	Système d'exploitation mobile strictement contrôlé par Apple
LEB	Livret d'Epargne Bancaire
LEF	Livret d'Epargne Fellah
LEJ	Livret d'Epargne Junior
LMC	La loi relative à la Monnaie et au Crédit
LSB	Libre Service Bancaire
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCRB	Optical Character Recognition Band
PME	Porte Monnaie Électronique
PMV	Porte Monnaie Virtuelle
PIN/ PAD	EMV Personal Identification Number

RIB	Relevé d' Identité Bancaire
RMI	Réseau Monétique Interbancaire
RTC	Réseau Téléphonique Commuté
RTGS	Règlement brut en temps réel de gros montants
SATIM	Société d'Automatisation et de Transaction Interbancaire et de Monétique
SATCI	Système Algérien de Télé-Compensation Interbancaire
SIT	Système Interbancaire de Télé-compensation
SGA	Société Générale Algérienne
SGCI	Société de Garantie du Crédit Immobiliers
SMS	Short Message Service
SPA	Société Par Action
SRH	Société de Refinancement Hypothécaire
TIC	Technologie d'Information et de Communication
TPE	Terminale de Paiement Electronique
TPV	Terminale Point de Vente
WEB	World Wide Web

« Sommaire »

Introduction générale	01
Chapitre I: généralité sur le système et les moyens de paiement	
Section 01 : historique du système de paiement.....	05
Section02 : notion fondamentales sur le système de paiement	18
Section03 : aperçu sur la monétique	21
Chapitre II: la modernisation du système de paiement en Algérie	
Section01: le système bancaire algérien.....	35
Section 02 : le passage de la compensation manuelle a la télé compensation	43
Section 03 : les nouveaux moyens de paiement électronique: la monnaie électronique...48	
Chapitre III : traitement de la télé-compensation au sein de la BADR banque	
Section 01 : présentation de la BADR banque	62
Section 02 : les produits et les services monétique de la BADR.....	71
Section 3 : le traitement des différents moyens de paiement en télé-compensation	93
Conclusion générale	101
Bibliographie	103
Annexe	107
Liste des tableaux et des figures	113
Table des matières	115

Depuis son apparition, la banque se présente comme un acteur indispensable au système économique, étant donné que cette institution financière joue un rôle primordial du développement du pays

En effet elle repose sur plusieurs fonctions, elle permet d'ajuster les transactions des individus et des entreprises, financer les achats des consommations et les investissements des entreprises et offre des produits et des services financiers qui aident les agents économiques à gérer le risque.

Cependant, afin de permettre à la clientèle de bénéficier pleinement de ces avantages plus rapidement et efficacement, les banques doivent compléter la mise en place des procédures internes ainsi qu'un système d'information adéquat pour l'administration et la gestion des modernes systèmes de paiement les autorités bancaires se sont engagées dans la mise en œuvre de nouvelles techniques financières qui mènent à l'évolution et la diversité du système monétique en général. Et qui permettent aussi le recours aux nouvelles technologies de transmissions de données et les progrès en informatique qui sont à la base de l'amélioration des procédures de paiements et de recouvrement dans les pays développés et les pays émergents. ¹

La monétique a connu de grandes transformations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiements, en passant par les instruments de paiements traditionnels à savoir les espèces et le chèque à des instruments modernes tels que les cartes bancaires. Ce qui explique la mutation des instruments de type papier à des instruments de type électronique comme les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et les Terminaux de Paiement Electronique (TPE).

Mais malgré cette nouvelle technologie qui a imposé des changements dans la relation entre un client et sa banque, le processus de la monétisation et la maîtrise des nouvelles technologies de paiement en Algérie a enregistré d'importants retards.

Ce développement s'agissait donc de mettre en place un projet monétique national en optant pour la mise en commun de leurs moyens et en créant la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique) qui a pour principale mission d'accompagner les banques dans la mise en place et le développement des produits monétique

¹ HOUCHI. O et Kacel M ; « Analyse de la gestion de la relation client au sein du secteur bancaire Algérien Cas : Banque Extérieur d'Algérie », Mémoire de Master, UMMTO, 2014/2015, p30.

Le lancement du projet monétique par la SATIM a entraîné la création du premier réseau monétique interbancaire (RMI) en Algérie qui permet aux banques d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et GAB et le service de paiement sur TPE.

Malgré tous les efforts consacrés par les autorités monétaires et la SATIM, pour l'utilisation de la carte la méfiance et la méconnaissance des avantages de cette carte son ancrage dans la société et dans l'économie reste toujours insuffisant reste.²

En outre, le projet interbancaire initié par la SATIM et le lancement de la monétique n'a pas suscité un grand intérêt de la part de la clientèle. À ce jour, plusieurs détenteurs de la carte interbancaire (CIB) retirent des espèces aux guichets bancaires et paient leurs achats en espèces. Un manque d'intérêt qu'il est possible d'imputer beaucoup plus à l'absence d'une culture monétique.

De ce fait, notre problématique consiste à répondre à la question suivante : **comment la télé-compensation contribue-t-elle au développement de la monétique au sein de la BADR Banque ?**

Cette question centrale amène à des questions subsidiaires :

- **En quoi consiste la monétique ? et quels sont les obstacles qui empêche son développement ?**
- **Le système de télé-compensation a-t-il contribué à la modernisation des modes de paiement traditionnels?**

Les hypothèses :

H1:L'absence de la culture bancaire constitue un obstacle pour le développement de la monétique en Algérie;

H2 : Le système de télé- compensation peut faire face aux problèmes rencontrés par le système de compensation traditionnel, ce qui conduit a gagner de la confiance entre les acteurs.

Pour atteindre notre objectif en rapportant des éléments de réponse a nos questionnements, nous avons fait appel dans notre travail à deux approches :

² ABKARI. S et AIT OUALI. F, « Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique « cas de CPA agence 194 de Tizi-Ouzou », Mémoire de Master UMMTO, 2015/2016, p46.

- L'approche théorique où nous avons effectué une recherche documentaire relative au thème à travers des consultations d'ouvrages et rapports, mémoires et thèses soutenus, articles règlementaires et sites internet.
- Pour l'approche empirique, nous nous sommes basé essentiellement sur les informations recueillies au niveau de la Banque de l'agriculture et du développement rural de Tizi Ouzou et de leurs documents internes. De ce fait nous avons effectué une analyse à la fois quantitative et qualitative.

Structure du mémoire

Dans ce contexte, nous avons structuré notre travail autour de trois chapitres : Le premier chapitre sera réalisé suivant un cadre théorique, en présentant dans la première section l'historique du système de paiement, la deuxième section est réservée à quelques notions fondamentales sur le système de paiement et dans la troisième section un aperçu sur la monétique est présenté brièvement.

Dans le deuxième chapitre, nous aborderons la modernisation du système de paiement en trois sections, la première section expliquera le système bancaire algérien en général, puis dans la deuxième section nous analysons le passage de la compensation manuelle à la télé-compensation. Enfin, dans la troisième section nous traiterons les nouveaux moyens de paiement électronique.

Le troisième chapitre est dédié à l'étude de cas de la télé-compensation au sein de la Banque d'Agriculture et du Développement Rural Agence 580 Tizi-Ouzou. Ce chapitre est présenté en trois sections. La première fait objet d'une présentation de la BADR et la monétique comme un projet de modernisation de cette dernière. La deuxième section est consacrée aux produits et les services monétiques de la BADR. La troisième section présente une étude empirique des différents moyens de paiements en télé-compensation.

Enfin, notre travail sera achevé par une conclusion générale.

Introduction :

Le système de paiement est un élément essentiel de notre vie économique moderne ,il englobe l'ensemble des mécanismes, des infrastructures et des règles qui permettent d'effectuer des transaction monétaires entre les individus , que ce soit pour acheter des biens et des services, transférer de l'argent ou régler des dettes . Le système de paiement facilite les échanges financiers à travers différentes méthodes.

En effet, les moyens de paiement utilisés dans le système de paiement sont divers et vont de l'argent liquide traditionnel aux transactions électroniques avancées, ils comprennent les chèques, les cartes de crédit et de débit, les virements bancaires, les paiements mobiles, les services de paiement en ligne et les crypto monnaies.

Le système de paiement repose sur des infrastructures complexes et interconnectées³, telle que les réseaux bancaires, les plates-formes de paiement, les terminaux de paiement électronique et les guichets automatiques .Ces infrastructures permettent la transmission sécurisée des informations financières et la vérification des transactions. Il comprend une série d'instruments, de procédures bancaires et particulièrement de système de transfert de fonds interbancaire qui assurent la circulation de monnaie.

Les technologies de l'information et de la télécommunication ont permis d'automatiser les paiements et de faciliter le traitement des ordres de paiements dans les meilleures conditions de couts, de rapidité e de sécurité.

Dans ce premier chapitre, et dans la première section nous allons aborder un petit historique sur le système de paiement en général, ensuite, nous allons traiter quelques notions fondamentales sur le système de paiement dans la deuxième section, et finalement et dans la troisième section que nous allons voir un aperçu sur la monétique.

³KARTOUS. K, « Le système de paiement électronique en Algérie »,Mémoire de Master, université de Bejaia, 2020/2021, p 45

Section 1 : Historique du système de paiement

Le système de paiement a évolué au fil de l'histoire en réponse aux besoins croissants des sociétés humains ayant cherché des moyens de faciliter les transactions et de simplifier les échanges économiques.

Les origines du système de paiement remontent à l'Antiquité, où les premières formes de monnaie ont été développées, dans les civilisations anciennes, les gens utilisaient souvent des objets précieux tels que l'or, l'argent, les coquillages ou d'autres biens pour faciliter les échanges. Cependant, ces formes de paiement étaient souvent difficiles à transporter et à diviser en unités plus petites.

L'Histoire de la monnaie est marquée par plusieurs monnaies, qui se remplacent. Chaque pays utilise une monnaie, mais il peut être difficile de croire qu'à un moment donné cette monnaie puisse être un morceau de sel, de poisson séché ou des coquillages (objets riches et sans valeur). Ensuite, nous nous sommes tournés vers la monnaie métallique, la monnaie légale, la monnaie non monétaire et enfin la monnaie électronique.

1. Définition de la monnaie

La monnaie est un moyen d'échange accepté par une communauté ou une société pour faciliter les transactions économiques. C'est une forme de valeur reconnue et utilisée pour acheter des biens et services, ainsi que pour rembourser des dettes. La monnaie permet de mesurer la valeur économique des biens et des services, de faciliter les échanges en fournissant un moyen commun d'évaluation et de stockage de la richesse, et d'encourager la spécialisation économique et la division du travail.

La monnaie peut prendre différentes formes, telles que les pièces de monnaie métalliques, les billets de banque en papier et les soldes électroniques sur les comptes bancaires⁴. Elle peut être émise par le gouvernement d'un pays, sous la forme de monnaie fiduciaire, ou elle peut être créée par des institutions financières privées, sous la forme de monnaie scripturale. De plus, avec l'émergence des technologies numériques, des formes de monnaie virtuelle, comme les crypto-monnaies, ont également vu le jour.

⁴DELPLACE, M, « Monnaie et Financement de l'Economie », Paris, 2017, P.20.

« La monnaie est par nature, l'instrument d'échange universel dont l'existence préalable est la condition de l'échange. Sa détention est rationnellement justifiée par la nécessité soit de rompre les relations de troc soit de différer l'échange en situation d'incertitude »⁵

La monnaie se caractérise par la maniabilité et divisible, permettant une utilisation intensive et une conversation au meilleur prix. La reconnaissance par le plus grand nombre d'usage possible (limites territoriales), et un pouvoir de réserve, l'intervalle de temps entre l'obtention des marchandises et le transfert des marchandises.

Dans une économie monétaire, la monnaie contrepartie obligée dans l'ensemble des transactions (qu'elles soient commerciales, financières.....) Or, l'exercice de la fonction de moyen de paiement par la monnaie relève du bon fonctionnement du « système de paiement ». Un système dont l'architecture reflète tout un ensemble de règles juridique, de traditions culturelles et sociétales, de comportements économiques et financiers, etc.

2. Historique de la monnaie

L'histoire de la monnaie remonte à l'aube de la civilisation humaine, depuis les premières échanges de biens et services dans les sociétés primitives jusqu'aux transactions financière sophistiquées de l'époque moderne, la monnaie a joué un rôle crucial dans les économies et sociétés.

Au départ, le troc était le mode d'échange dominat, ou les individus échangeaient directement des biens contre d'autre biens. Cependant cette méthode présentait des limitations en termes de double coïncidence des besoins et des difficultés à évaluer la valeur relative des biens échangés.

Les premières pièces de monnaie sont apparues dans l'Antiquité, notamment en lydien et en Grèce, ou des pièces en or et en argent étaient frappées avec des symboles et des motifs pour indiquer leur valeur et leur origine. Ces pièces ont permis de standardiser les échanges et de faciliter les transactions commerciales à grande échelle.

Au fil du temps, des formes de monnaie fiduciaire ont émergé, notamment le papier-monnaie, qui était initialement basé sur des reçus de dépôt. Plus tard, les billets de banque ont été introduits, représentant des promesses de paiement émises par des institutions financière de confiance.

⁵MORGUS, M, « Macroéconomie monétaire », Edition Economica, Paris, 2000, P.20-21.

Avec les avancées technologiques, la monnaie électronique a pris de l'importance, permettant des transactions rapides et sécurisées à travers les réseaux informatiques. Des cartes de crédit aux paiements en ligne et aux crypto-monnaies, de nouvelles formes de monnaie ont émergé, traditionnelles d'échange.

L'histoire de la monnaie est intimement liée à l'évolution des sociétés humaines, des économies et des systèmes financiers. Elle reflète les besoins de facilitation des échanges, la confiance envers les institutions émettrices et les avancées technologiques. Aujourd'hui, la monnaie continue d'évoluer avec les progrès numériques, ouvrant de nouvelles possibilités et défis pour l'avenir des transactions financières.

3. Evolution et formes de la monnaie

L'évolution de la monnaie est marquée par plusieurs types de monnaie, qui se substituent les unes aux autres. Tous les peuples du monde utilisent une monnaie, mais il est peut-être difficile de croire qu'à un moment donné cette monnaie peut être une barre de sel, du poisson séché ou un coquillage (objet abondant et sans valeur). Ensuite, nous avons passé à la monnaie métallique, fiduciaire, scripturale et puis enfin la monnaie électronique.⁶

3.1. Le troc

L'économie de troc est définie comme : « une économie où les échanges se réalisent sans recourir à la monnaie⁷ ». À partir de cette définition nous pouvons dire que le troc est un moyen d'échange économique dans lequel les biens ou les services sont échangés directement les uns contre les autres sans utiliser d'argent comme moyen d'échange. Il s'agit d'une forme de commerce qui remonte à l'époque préhistorique et qui a été utilisée dans de nombreuses sociétés à travers le monde. Le troc est une transaction économique dans laquelle chaque participant transfère la propriété d'une ou plusieurs marchandises et obtient le retour d'une autre marchandise, ce qui permet la création et l'assurance d'échanges entre tribus et donne accès à des biens /marchandises non produits par l'une ou l'autre tribu.

Avec le temps, le troc a montré ses limites :⁸

⁶ Disponible en ligne : <https://www.ofpptmaroc.com/cours-exercices/cours-faculte/cours-seg/cours-et-exercices-d-economie-monetaire-rt-financiere-2>. Consulté le 04 juillet 2023.

⁷ BENTON. A, « Dictionnaire de science économique », 3^{ème} édition, 2013. P.119.

⁸ DELAPLACE, M, Op.cit, P.8-9.

- ❖ La nécessité de la coïncidence des besoins mutuels des intervenants en termes de type, quantité, qualité et temps ;
- ❖ L'indivisibilité de certains articles et la périssabilité d'autres (comme le bétail et le poisson) ;
- ❖ L'expression de la valeur marchande requiert une variété de rapports de valeur, et il y a des problèmes avec l'équivalence et l'évolution de la valeur marchande ;
- ❖ Séparation temporelle entre l'acquisition et l'aliénation des biens : les échanges sont instantanés dans le temps et dans l'espace.

Le troc va donc laisser la place à un autre moyen d'échange, même s'il n'a pas complètement disparu à l'heure actuelle.

3.2. La monnaie marchandises

La monnaie marchandise est une forme de monnaie dont la valeur intrinsèque est directement liée à la marchandise elle-même, généralement une matière précieuse ou une ressource rare. Dans un système de monnaie marchandise, la marchandise choisie est utilisée comme moyen d'échange et unité de compte. Par exemple, l'or et l'argent. La monnaie marchandise est une forme de monnaie dont la valeur intrinsèque est liée à la marchandise réelle utilisée. Elle a été utilisée historiquement, mais la plupart des systèmes économiques modernes se sont tournés vers l'utilisation de la monnaie fiduciaire basée sur la confiance dans une autorité émettrice.

La monnaie marchandises non consommable elle est sans aucune valeur d'usage et n'ayant pas de fonction monétaire tel que les pièces d'argile, coquillage, objet en métal.

3.3. La monnaie métallique

La monnaie métallique est une forme de monnaie qui est fabriquée à partir de métaux précieux ou de métaux ordinaires. Elle se présente sous forme de pièce de monnaie, généralement frappées par une autorité monétaire telle qu'une banque centrale ou un gouvernement. La plupart des pièces de monnaie métallique sont fabriquées à partir de métaux ordinaires, tels que le cuivre, le nickel, le zinc et le laiton. Ces métaux sont moins précieux que l'or et l'argent, mais ils ont une valeur en tant que moyen d'échange et sont généralement acceptés par la société.

♦ **La monnaie pesée**

C'est le poids de la monnaie qui est était apprécié, ce qui supposait la présence d'un peseur expert chargé de garantir les poids et l'opération se répétait à chaque transaction.

♦ **La monnaie comptée**

Le métal est transformé en petites pièces, est sa taille et son contenu sont progressivement normalisées, il suffit alors de compter les pièces pour déterminer la quantité d'or ou d'argent transférée. Elle a été inventée pour faciliter les comptes.

♦ **La monnaie frappée**

La monnaie frappée par l'apposition d'un signe gravé sur les pièces pour garantir son poids et la qualité du métal.

♦ **La monnaie manuelle**

Qui circule en transférant des autocollants ou des jetons, elle se présentait en deux formes, la première qui est la monnaie divisionnaire elle est composée de pièces dont la valeur faciale n'a rien à voir avec la valeur intrinsèque, émise par la banque centrale pour le compte du trésor national. La deuxième c'est les billets de banque qu'est une monnaie fiduciaire unique basée sur la confiance car elle est la seule institution autorisée à émettre ces billets.

♦ **La monnaie scripturale**

La monnaie scripturale est une forme de monnaie virtuelle représentée par des enregistrements électroniques dans les systèmes bancaires, elle joue un rôle essentiel dans les transactions financières modernes. Ce type de monnaie est devenu de plus en plus courant avec la numérisation croissante des transactions financières .Il offre des avantages tels que les commodités, la rapidité et la facilité de transfert de fonds, ainsi que la traçabilité des transactions. La monnaie scripturale facilite également les paiements en ligne, les transactions commerciales électroniques et les opérations bancaires à distance.

3.4. La monnaie dématérialisée

« La monnaie a suivi une évolution inverse qui est allée de la matière vers la non – matière »⁹.Une valeur monétaire représentant une créance sur l'émetteur qui est stockée sous

⁹ GUITTON. H et BRAMOULLE. G. « La monnaie »,Ed. Dalloz, Paris 1987, p.7.

une forme électronique et émise contre la remise de fonds aux fins d'une opération de paiement, elle n'a pas de forme physique, elle est donc immatérielle.

3.4.1 Monnaie électronique

La monnaie électronique est une forme de monnaie numérique qui est stockée et échangée électroniquement. Elle permet d'effectuer des transactions et des paiements en ligne, sans avoir besoin d'utiliser de l'argent liquide ou des instruments physiques tels que des chèques ou des cartes de crédit. La monnaie électronique est généralement émise et régulée par des institutions financières, des banques centrales ou des entités autorisées. Elle peut exister sous différentes formes, telle que des soldes électroniques sur des comptes en ligne, des cartes prépayées et des jetons des crypto-monnaies.

3.4.2. Monnaie virtuelle

La monnaie virtuelle est une forme de monnaie numérique utilisée pour effectuer des transactions électroniques. Elle est généralement basée sur une technologie de registre distribué, telle que la blockchain qui est une technologie de stockage et de transmission d'information, cette dernière garantit la sécurité et la traçabilité des transactions.

4. Les moyens de paiement traditionnel

Il faut absolument faire la distinction entre la monnaie et les moyens de paiement. La monnaie est un actif et un élément patrimonial détenu par les entités économiques. Les moyens de paiement est un outil utilisé par les entités économiques pour faire circuler la monnaie. Les instruments de paiement ou modes de paiement favorisent l'échange de biens et de services en répondant à des besoins spécifiques. Aujourd'hui, les banques offrent une série de moyens pour s'adapter à l'automatisation du traitement des transactions et à la dématérialisation progressive des supports monétaires. En Algérie, les moyens de paiement sont considérés comme « tous les outils qui permettent à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé »¹⁰

Puis les moyens, nous citons :

¹⁰ L'article 112 de la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

4.1. Le chèque

Le chèque se définit comme « un titre par lequel une personne, dit tireur donne l'ordre à une banque (ou un établissement de crédit assimilé), dit tirée de payer à vue une somme d'argent au profit d'une troisième personne dit porteur ». ¹¹

Le chèque est donc un écrit par lequel un client donne l'ordre à sa banque de payer une certaine somme à la personne qu'il désigne.

Le chèque fait donc intervenir trois personnes : ¹²

- Le tireur : C'est lui qui établit et signe le chèque ; il doit être capable ;
- Le tiré : C'est lui qui détient les fonds et paye ; ou peut être une banque, une société de bourse, une trésorerie payeur général ;
- Le bénéficiaire : C'est lui qui reçoit le paiement, le chèque peut être stipulé payable à une personne dénommée, ou au porteur (si le chèque non barré). Il peut également être émis en blanc ; dans ce cas il vaut comme chèque au porteur. Le chèque peut être émis au profit du tireur lui-même.

Nous distinguons plusieurs types de chèque ¹³ :

- Le chèque barré : chèque comportant au recto deux barres parallèles. Le barrement a pour but de protéger le bénéficiaire en cas de perte ou de vol du chèque ;
- Le chèque « omnibus » : chèque utilisé au guichet lorsque le client n'a pas son chéquier. On dit aussi chèque « guichet » ou chèque « passe-partout » ;
- Le chèque de caisse : chèque à soi-même, en vue de procéder à un retrait de fonds ;
- Le chèque certifié : chèque sur lequel la banque tirée par l'émetteur certifie que la somme indiquée sur le chèque sur lequel la banque tirée par

¹¹ PIEDELIEVRE. S, « Instrument de crédit et de paiement », Edition DALLOZ, Paris, 2010, P.249.

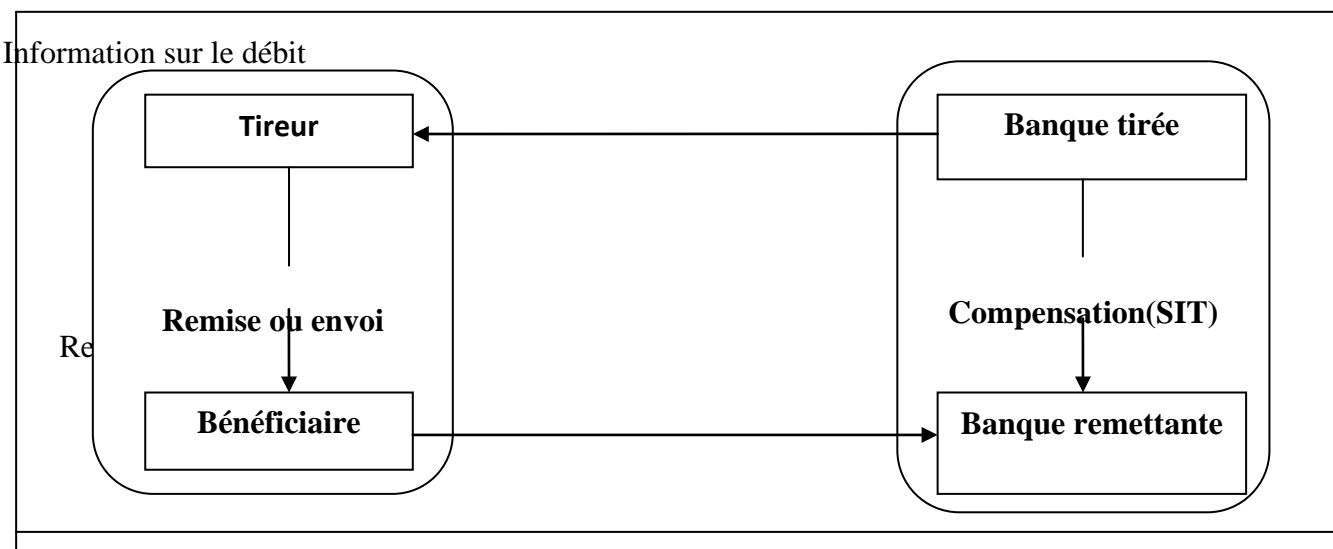
¹²BRANET.L R, « Principe de technique bancaire », 25^{ème} édition, DUOD, Paris, 2008, P.72.

¹³ CHEHRIT. K, « Technique et pratiques bancaires financières et boursières », Edition G.A.L, Alger, 2003, P.145-146.

l'émetteur certifier que la somme indiquée sur le chèque est disponible sur le compte de son client ;

- Le chèque voyage : Ou traveller's chèque est un chèque émise par un établissement de crédit pour permettre au porteur de se faire payer une somme d'argent déterminée auprès d'un établissement ou une succursale de l'émetteur.

Figure N°01 : Le circuit simplifié du chèque



Source : Régis Bouyala, le monde de paiement, Edition Revue Banque, 2005, P.23.

4.2. Le virement

Selon Dominique Rambure : « L'ordre de virement (crédit transfert) émis par le débiteur est adressé à sa banque afin d'effectuer un Transfert sur une autre banque ou sur un autre compte de la même banque ou sur un autre compte de la même banque »¹⁴. C'est la technique par laquelle, un donneur d'ordre demande de débiter son compte d'une somme déterminée pour créditer, de cette même somme, un autre compte d'un bénéficiaire. Ce dernier peut être le donneur d'ordre lui-même ou une tierce personne. Le virement permet ainsi, le transfert des fonds de compte à compte sans déplacement de numéraire.

Le virement présente de nombreux avantages : il est facilement automatisable est d'une grande simplicité, moins chère et le risque d'impayé est inexistant ; son contenu informationnel est étendu.

¹⁴DOMINIQUE .R, « Les systèmes de paiement », édition : ECONOMICA, Paris, 2005, P.56.

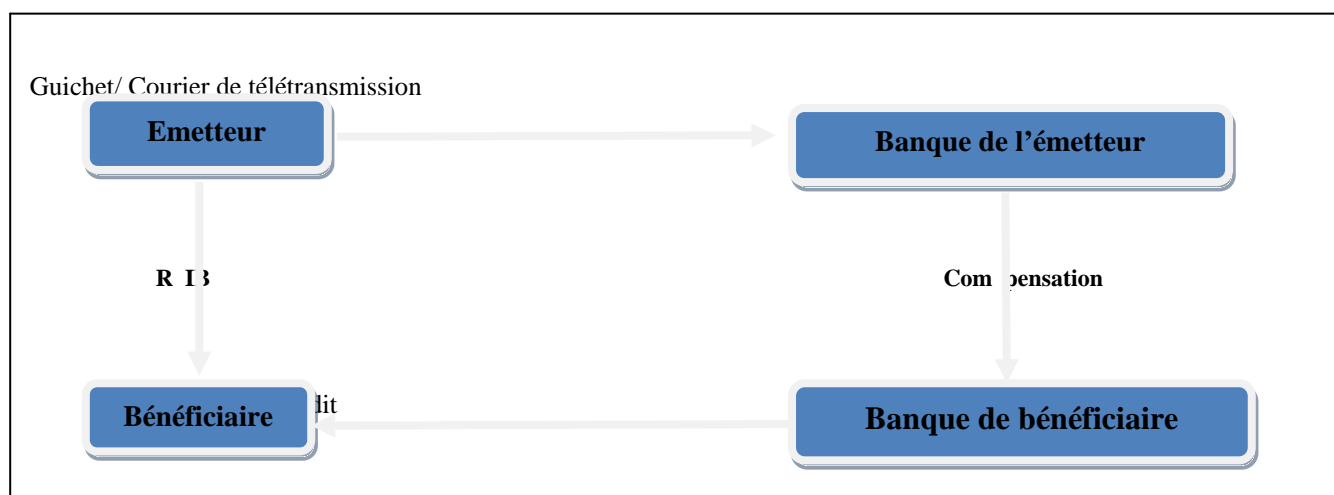
Luc Bernard a défini le virement comme étant une opération qui consiste à débiter un compte pour en créditer un autre.

- **Différente forme de virement**

Nous distinguons deux formes de virement¹⁵ :

- ♦ **Le virement direct** : quand il est effectué entre deux personnes ayant chacune un compte dans la même banque {sur les livres d'une même agence ou sur les livres de deux agences différentes d'une seule banque}. Dans ce type de virement l'agence du donneur d'ordre effectue le transfert de la somme par une liaison (avis de crédit) qu'elle adresse à l'agence du client bénéficiaire.
- ♦ **Le virement indirect** : lorsqu'il est effectué entre deux personnes titulaires de comptes dans des banques différentes. Dans ce cas, il faut alors recourir à la compensation pour réaliser l'opération

Figure N°02 : Circuit d'un ordre de virement



Source : Régis Bouyala, op.cit, P.45.

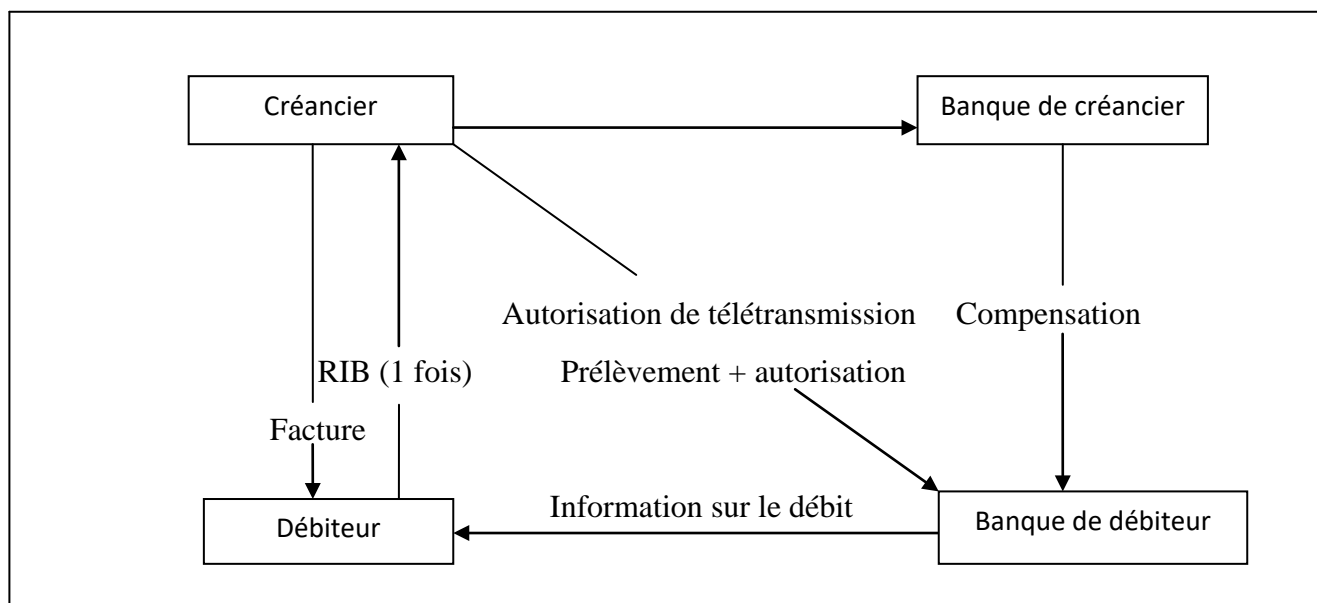
4.3. Prélèvement

Le prélèvement est une méthode par laquelle une entité autorisée collecte des fonds directement à partir du compte bancaire d'un individu ou d'une entreprise. Il s'agit d'une

¹⁵.PROVENCE. R, « la banque », 27^{ème} Edition DUNOD, paris, 1967, P.78.

transaction financière récurrente ou les fonds sont retirés automatiquement du compte du débiteur selon un calendrier préétabli .Le prélèvement est généralement utilisé pour des paiement réguliers tels que des facteurs, des abonnements, des frais d'adhésion , des remboursements ou des paiements de prêts .Il permet de faciliter les transactions récurrentes et d'éviter les oublis de paiement ou les retards. Il facilite la gestion des paiements récurrents pour les deux parties impliquées, en automatisant le processus de paiement et en réduisent les tache administrative, il est important pour le débiteur de surveiller régulièrement ses relevés de compte pour s'assurer que les prélèvements sont correctement effectués et pour prévenir tout prélèvements non autorisés, Les prélèvements utilisés très fréquemment pour le règlement des quittances d'électricité ou de téléphone, pour celui des échéances d'un crédit, et de façon générale, pour les dettes répétées.¹⁶

Figure N° 03 : Circuit simplifié de l'avis de prélèvement



Source : Régis Bouyala, op.cit, P.55.

4.4. Les effets de commerce

Lors que les entreprises effectuent des prestations de service ou assurent la livraison de marchandises , elle peuvent exiger un règlement comptant : toutefois, pour lutter contre la

¹⁶R.PROVENCE. op.cit, P.89.

concurrence , ou pour se conforme aux usages de leur profession , elle sont le plus souvent obligés d'accepter , voire de proposer un règlement différé.

Pour garantir le paiement à l'échéance, le vendeur peut exiger la remise d'un document appelé effet de commerce ,il représente une créance pour un montant déterminé et une échéance à court terme , et ne peut être payé qu'au possession effective ,il est transférable c'est-à-dire qu'il peut être transmis par endossement : cette caractéristique constitue sa principale utilité , rendant sa circulation rapide et facile , donc on va voir tour à tour la lettre de change , le billet à ordre .

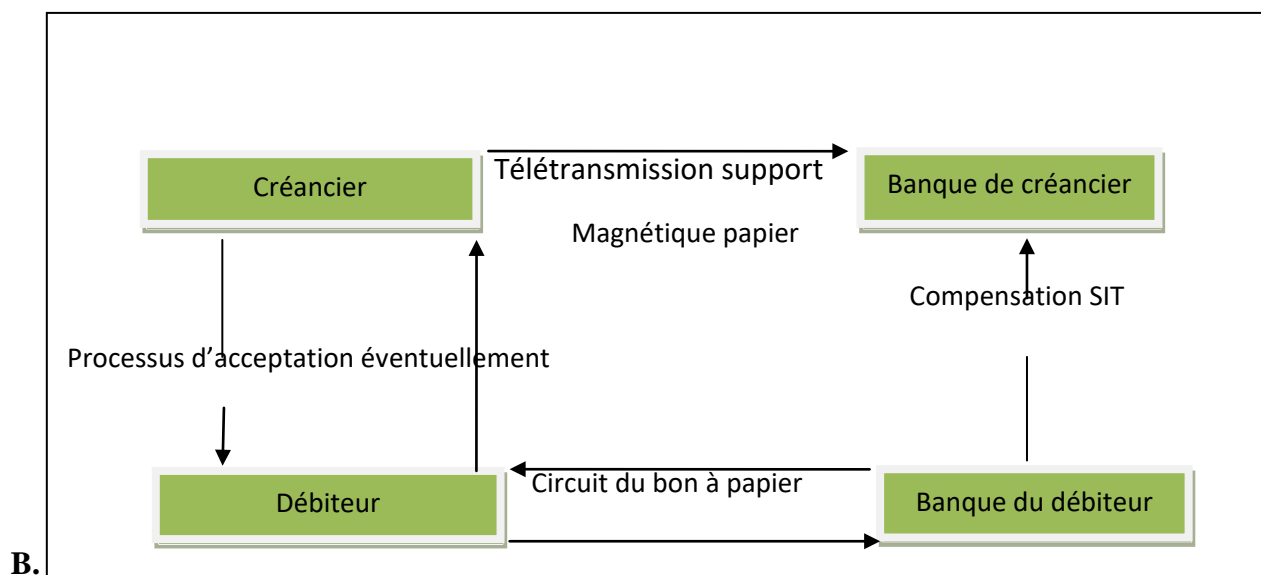
A. La lettre de change

La lettre de change est un écrit par lequel une personne appelée le tireur (le créancier, c'est -à-dire le fournisseur) invite une autre personne appelée tirer(le débiteur, c'est-à-dire le client) a payer une certaine somme (montant facteur), à une date déterminée (date d'échéance), à une troisième personne appelée bénéficiaire (souvent le tireur ou don banquier) .La lettre de change met en présence trois personne le tireur, le tirée le bénéficiaire¹⁷.

- Tireur : la personne qui émit activement la traite et invite le payeur (son débiteur, son client) à payer ;
- Payeur (tiré) : la personne qui doit payer le montant spécifié à l'échéance, elle doit avoir la dette, c'est cette dette qui constitue la réserve ;
- Bénéficiaire : Le payeur doit le payer, le bénéficiaire peut être le tireur lui-même, ou un tiers débiteur du tireur désigné par lui (conditions de commande). Une lettre de change est toujours un acte commercial, quelle que soit la qualité de son signataire ou la raison de sa création seuls les adultes peuvent s'inscrire par mondât-poste

¹⁷R.PROVENCE. op.cit, P.78.

Figure N°04 : Circuit de la lettre de change



Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne appelée souscripteur s’engage à payer à une autre personne, appelée bénéficiaire, une certaine somme à une époque déterminée. C’est adire le fournisseur, ou un tiers désigné par lui un montant précis à un moment précis. Le débiteur prend l’initiative de rédiger un document qui promet de rembourser la dette à une date précise : un billet à ordre.¹⁸

5. Les fonctions de la monnaie

La monnaie se reconnaît aux fonctions qu’elle exerce au sein de l’économie. Les fonctions déterminent la valeur d’usage de la monnaie¹⁹. Il convient de noter que ces fonctions peuvent varier légèrement selon les contextes économiques et les systèmes monétaires spécifiques. Cependant, ces fonctions générales sont essentielles à la compréhension du rôle de la monnaie dans une économie moderne. Trois fonctions de base de la monnaie sont.

5.1. Un instrument des échanges ou de paiement

La monnaie est un moyen d’échanges accepté par une communauté ou une nation pour l’achat de biens, de services et le règlement des dettes. Elle facilite les transactions en

¹⁸R. PROVENCE, op.cit, P.78.

¹⁹ DUPRIES.L, « La monnaie dans l’économie », Edition Cujas, 1976,P.52.

fournissant une unité de compte, un moyen de stocker de la valeur et un moyen d'échange. La monnaie peut prendre différentes formes, notamment la monnaie fiduciaire, les dépôts bancaires, les cartes de crédit et de débit, les chèques, les transferts électroniques

Ces instruments de paiement facilitent les échanges commerciaux et financiers en offrant des moyens pratiques et sécurisés pour effectuer des transactions.

5.2. Une unité de compte ou instruments de mesure de la valeur

La monnaie est un bien qui permet de mesurer la valeur des biens et services et remplit ainsi la fonction d'unité de compte. C'est donc le bien qui sert d'étalon de mesure de la valeur de tous les autres biens et services. Cette unité de comptabilisation qui détermine le prix, ce qui permet de mesurer la valeur d'une marchandise et de la comparer à la valeur d'autres marchandises. La monnaie comme unité comptable permet de mesurer la valeur de marchandises hétérogènes. Par conséquent, il réduit les évaluations multiples de chaque actif par rapport à tous les autres actifs à une seule évaluation liée uniquement à l'unité de compte. Par rapport à la situation du troc, l'existence d'étalons de mesure simplifie les calculs économiques et permet à la loi générale de l'offre et de la demande d'apparaître et de fixer les prix du marché²⁰.

5.3. Une réserve de valeur

Un mode d'épargne qui permet aux porteurs de conserver leur pouvoir d'achat. « une fois que la monnaie devient un moyen d'échange, vous pouvez la conserver pour de futures achats. La réserve de valeur est utilisée pour économiser le pouvoir d'achat entre gagner un revenu et passer du temps²¹ ». C'est dans ce contexte stipulé que : L'importance de l'argent vient principalement du fait qu'il est le lien entre le présent et le futur. Ainsi, pour diverses raisons, les entités économiques doivent détenir des fonds monétaires, c'est-à-dire que l'écart entre le moment où l'argent fait des dépenses et le moment où le revenu est obtenu, consiste en une réserve de devise imprévue. Dépenser ou saisir n'importe quelle opportunité (investissement financier, achat de bien.....).

²⁰ PERRET. V, « Monnaie et citoyenneté : une relation complexe en voie de transformation », revue Etudes internationales, 2011, Vol. 42, n° 1, pp.5-24.P.5.

²¹ MISHKIN, F et al. « Monnaie, banque et marchés financiers », édition Pearson (8^{ème}), France, 2007, P.68.

Section 2 : les éléments fondamentaux du système de paiement.

Le paiement est une opération qui consiste à retirer des fonds déposés dans un compte bancaire ou de demander le transfert de soi-même ou d'une tierce personne. Donc c'est des transactions qui consistent à transférer des valeurs d'une partie finale à une autre. Tandis que le règlement c'est un acte par lequel une obligation financière cesse entre deux ou plusieurs parties.

Le règlement coïncide avec le paiement en monnaie fiduciaire, et intervient après le paiement dans le cas de paiement par chèque, effet de commerce...etc.

Le paiement est le transfert d'un propriétaire de fonds du débiteur au créancier, alors que le règlement est l'acte de transformation du moyen de paiement c'est-à-dire le moment où le bénéficiaire encaisse ces fonds.

1. Le système de paiement

Le système de paiement c'est un ensemble d'instruments, de méthodes et des règles permettent le transfert de fonds entre ses participants, destinés à assurer la circulation de la monnaie. Il favorise aussi le bon fonctionnement d'une économie de marché moderne.

1.1. Les acteurs du système de paiement

Il existe plusieurs acteurs qui sont :

- **Les banques :** la banque est un membre très important du système de paiement, elle assure la compensation et le règlement des créances interbancaires. Elles opèrent donc à deux niveaux : celui des paiements intra-bancaires et celui des paiements interbancaires.
- **La banque de règlement :** la banque de règlement est l'institution chargée d'assurer le dénouement en espèce la transaction conclue sur le marché financier.

La banque de règlement doit garantir la sécurité et l'efficacité du système de paiement contribue au bon fonctionnement du marché financier et de façon générale à la stabilité financière d'un pays.

- **La banque centrale :** dite la banque des banques est une institution financière démission monétaire propre à un pays ou à une zone monétaire à

pour fonction de gérer le système de paiement c'est-à-dire qui gère la monnaie d'un pays ou d'un groupe et contrôlent la masse monétaire.

Pour M Albert « une banque centrale et l'autorité publique chargée de contrôler le financement de l'économie en assurant l'émission des billets de banque et en octroyant des crédits au banque commerciales dans le cadre de la politique monétaire et de surveiller et gérer le système de paiement liés en particulier à la compensation des chèques et des virements interbancaires et dans certains pays de surveiller la solidité du système de bancaire et financier »²²

- **Les banques commerciales:** Une banque commerciales une banque en lien direct avec les particuliers elle collecte leur épargne et gère leurs dépôt elle dispose d'un réseau d'agence répartie sur un territoire qu'elle désire. Ces banques peuvent être nationales ou régional

Pour attirer les clients, elle propose de nombreux services ; Les paiements par carte bancaire, chèques, virements bancaires sont les services principaux d'une banque commerciale ainsi ces services sont sa source de revenus première.

Les banques commerciale sont aussi des banques d'investissement ; des banques comme par exemple la banque PARIBAS ou société générale, elles cumulent tous les services de la banque.

- **Centre de compensation :** C'est un lieu unique, ou un système de traitement centralisé dans lequel les établissements financiers acceptent de s'échanger des ordres de paiement ou d'autres instruments financiers (par exemple des titres)²³, donc il vérifie que la liquidité est disponible avant de transmettre l'ordre de paiement a la banque centrale pour exécution mais a mesure que le système de perfectionnement s'améliore.

1.2.Evolution d'un paiement au sein d'un système de paiement ²⁴

Le transfère de fond entre la banque émettrice et la banque du bénéficiaire suit une chaine d'opérations résumées comme suit :

1.2.1. L'émission des ordres de paiement

²² Michel Albert. « Les banques centrales», communication présentée au colloque quel avenir pour les entreprises publiques, organisé par l'académie des sciences morales et politiques, et disponible à l'adresse suivante : <http://www.asmp.fr/travaux/colloques/entreprisespub/albert.pdf>.P.1

²³ Mémoire de Master., « Le système de télé-compensation en Algérie (ATCI): cas de la BNA de Tizi-Ouzou »

²⁴ Idem.

La banque de compensation émet sous l'instruction de son client un ordre de paiement, celui-ci comprend toutes les informations nécessaires au recouvrement de la créance. Une fois acceptés dans la chaîne de traitement, les ordres de paiement sont irrévocables. Si une erreur est survenue, la banque à l'origine de l'ordre de paiement erroné ne peut l'annuler, elle doit juste faire une opération inverse afin de compenser l'opération défectueuse.

1.2.2. La transmission des informations

La transmission des ordres de paiement dans le système exige leur conformité à une série de normes, standard, format et protocoles. A chaque type de paiement correspond un format particulier afin de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont mentionnées et que chacun des intervenants dans le processus de paiement dispose des informations qui lui sont nécessaires. L'information descend d'amont en aval suivant la chaîne de paiement puis remonte en sens inverse pour informer les participants de l'ordre de règlement.

1.2.3. Le traitement des informations

Le traitement des informations se fait en deux étapes : premièrement, la chambre de compensation rassemble les ordres de paiement et calcule les positions multilatérales entre les participants pour envoyer le solde à la banque de règlement. Ensuite, cette dernière procède au règlement qui prend la forme d'un virement de compte à compte dans ses livres si la transaction est intra-bancaire, et d'un virement de compte à l'autre dans les livres de la banque centrale quand les clients sont domiciliés dans deux banques différentes.

2. Les modes de règlements

2.1. Le système net ²⁵

Dans un système net de type DNS (Deferred net settlement system) les ordres de paiement sont adressés au centre de compensation tout au long de la séance de compensation mais le règlement final a lieu lors de l'intervalle régulier. Le paiement des soldes auprès de la banque de règlement se fait en deux temps. Dans un premier temps le centre de compensation calcule les soldes interbancaires et les communique aux membres du réseau et à la banque centrale dans un deuxième temps, les banques procèdent à des opérations prêt/emprunt en monnaie centrale afin d'ajuster leur position et maintenir leur balance positive avec la banque centrale, cette deuxième opération se fait auprès de la banque

²⁵ Article 23, Règlement n 2005-06.

centrale. Le compte de compensation précisément pour objet d'enregistrer et de solder les opérations de paiements c'est pourquoi nous parlons de système net afin de distinguer les deux phases de processus de compensation et de règlement.

2.2 Le système brut²⁶

Dans les systèmes bruts ou système RTGS (Real time Gross Settlement Système) le traitement des règlements se fait en continue, opérations par opérations, le règlement est immédiat .Les opérations de crédits relatives a chaque ordre de paiement sont exécutés des réceptions dans la mesure ou le compte de compensation est suffisamment approvisionné.

Un système de file d'attente permet de moduler le règlement en fonction de la liquidité disponible si le compte de compensation n'est pas suffisamment approvisionné, l'ordre de paiement est mis de coté dans une file d'attente qui file l'objet d'un réexamen régulier des que la liquidité est reconstitué des ordres de paiement en attente sont exécuté dans la limite de la liquidité générée par le système de paiement.

Section 3 : Aperçu sur la monétique

La monétique est un système efficace et nécessaire pour le commerce des biens et des services. Depuis l'émergence de cette nouvelle méthode électronique, elle a en effet connu un essor inévitable .Mais la véritable évolution s'est produit après le développement rapide des NTIC (Nouvelle Technologies de l'information et de la Communication).La recherche sur la carte bancaire nous permet de mettre en évidence sa position principale dans le processus de modernisation, notamment dans le secteur bancaire, notamment dans le monde financier.

La caractéristique de cette modernisation est que les outils de paiement se dématérialisent de plus en plus, ce qui a ouvert de nouveaux horizons aux cartes bancaire, qui ont donné aux portefeuilles électroniques. La monétique évolue constamment pour intégrer de nouvelle technologie et répondre aux besoins changeants des consommateurs et des marchands.

1. Définition de la monétique

La monétique est : « un ensemble de moyens électronique permettant d'automatiser les transactions bancaire (carte de retrait, cartes de paiement, caisse d'Epargne Ecureuil) », ou

²⁶ Idem.

« toutes les technologies, procédures et équipements permettent de réaliser l'électrification du transfert de fonds, la mise à disposition d'espèces et comptes client sur l'information »²⁷.

La monétique fait référence à toutes les activités liées au paiement numérique, en particulier le paiement par carte. Il permet d'échanger des devises de manière dématérialisée²⁸. La monétique couvre les domaines suivants : création et personnalisation de cartes, système permettant l'utilisation de cartes, dispositifs d'acceptation de cartes (GAB, terminaux de paiement électronique), systèmes de traitement de transaction (télécompensation).

La monétique peut être désignée : « Comme la performance des activités bancaires utilisant des outils qui combinent l'automatisation, l'informatique et la technologie des télécommunications »²⁹.

La monétique englobe les aspects techniques, organisationnels et sécuritaires des systèmes de paiement électronique. Elle comprend la conception, le développement et la gestion des infrastructures nécessaires pour permettre les paiements électroniques. Celle-ci inclut les terminaux de paiement, les réseaux de communication, les protocoles de sécurité, les protocoles de transactions, les plateformes de paiement en ligne, et d'autres composants clés.

L'objectif de la monétique est de faciliter les transactions électroniques en offrant des moyens de paiement sécurisés, pratiques et fiables. Elle contribue à la modernisation des systèmes de paiement, à l'automatisation des processus financiers et à la simplification des échanges commerciaux. La monétique joue un rôle essentiel dans le commerce électronique, les transactions en ligne, les paiements sans contact, les paiements mobiles et d'autres formes de transactions électroniques.

La monétique a amélioré la commodité de l'argent sans numéraire, dématérialisé les chèques par virement électronique, et rendu possible la banque à distance. Elle est à l'origine du développement des cartes de paiement (carte bancaire de crédit et de débit).

²⁷ZOULEN. M, « Monétique et marketing » Edition Vuibert, Paris 1989, P.9.

²⁸ DIDIER H, « L'univers de la monétique histoire, fonctionnement, et perspectives », Edition FONDCOMB, Italie, 2011, P.18.

²⁹CHAIB. A, « La monétique, une fonction d'avenir », Revue CNEP News, n° 13, avril, 2003, P.20-22.

La monnaie crée de la monnaie électronique qui n'est plus associée à aucun compte bancaire ou marchand. Il existe grâce à des informations codées qui représentent le montant utilisé pour les petits établissements.

2. Evolution de la monétique

La naissance de la monétique remonte à 1914, lorsque même le microprocesseur n'a pas été inventé. Cependant, la première carte bancaire est apparue en 1914 .A l'époque, il s'agissait de carte en métal. Une autre apparition des cartes de crédit est la carte « Diners Club », le but de cette carte est de payer les factures de restaurant .En 1958, « American Express »³⁰ a lancé la première carte de crédit, et quelques semaines plus tard, Bank of American a lancé Bank Americard (maintenant Visa) .Les client cibles sont les commerçants et les vendeurs ambulants pour leurs déplacements.

En 1970, le premier guichet automatique est apparu. En1971, le Groupement d'intérêt Economique à crée la Carte Bleue pour assurer les services publics nécessaires au fonctionnement du système de gestion tout en préservant la liberté d'entreprise pour chaque membre. En 1977, la Carte Bleue est connecté au réseau international Visa .En juillet 1984, le groupe des cartes bancaires est née .Cette entité a pour objectif de rassembler l'ensemble des émetteurs français pour mettre en place un dispositif national visant à réduire les couts et à améliorer la qualité des services rendus aux particuliers, afin de réaliser : l'interbancaire, c'est-à-dire : L'homogénéisation de la technologie d'émission de cartes, l'existence d'un réseau d'acceptation commun et le développement de procédures similaires.

3. Les acteurs de la monétique

La monétique désigne toutes les technologies essentielles pour l'émission et l'utilisation des cartes bancaires ainsi que le traitement des transactions réalisées .La monétique fait intervenir quatre acteurs suivants³¹ :

³⁰STEARNS. D, « Echange de valeur électronique –origine du système de paiement électronique » ; Edion ; Springs-verlag, London ,2011.P.1.

³¹Disponible en ligne : <http://www.comprendrelespaiement.com/abc-de-la-monétique-les-acteurs-et-leurs-rôles/>. Consulté, le 06 Juillet 2023.

A. L'émetteur (la banque du client)

C'est la banque qui met à disposition du porteur une carte .Elle assure les traitements de débit /crédit du compte du porteur, les mises en opposition et les associés à l'usage de la carte. Il a pour principale rôle de mettre à disposition le moyen de paiement à l'encontre du client d'acteurs dans le secteur de la monétique. Il s'agit de l'organisme financier qui met à la disposition de ses clients un support (carte interbancaire), il assure les traitements de débit/crédit du compte du porteur et les litiges associés à l'usage de la carte.

B. Le porteur (le client)

Un titulaire de carte est une personne à qui une institution financière fournit une carte bancaire émise par elle .Il doit signer un contrat de titulaire de carte bancaire, qui précise les conditions générales relatives à l'émission, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte bancaire .Il est important de noter que le titulaire de la carte ne deviendra pas son propriétaire

La carte reste la propriété de la banque et la banque peut décider de rendre si nécessaire .La titulaire de la carte doit assumer les responsabilités suivantes : conservation des codes confidentiels qui ne doivent en aucun cas être divulgués, déclarations en cas de perte ou de vol de la carte et opposition à la carte, malgré toutes les précautions, transaction frauduleuse a été effectuée avec une carte. Il s'agit du détenteur de la carte .Le titulaire du compte courant peut être une société, un particulier, ou un commerçant.

B. L'accepteur (le commerçant)

C'est le domaine qui englobe l'entreprise qui propose l'usage de la carte bancaire pour un service. Par exemple la banque dans le cas d'un automate de retrait, ou le commerçant dans le cas d'un paiement .Cela regroupe d'une manière générale tous les endroits où le porteur de la carte peut utiliser celle -ci. Accepteur est un professionnel qui accepte l'utilisation de cartes bancaires pour payer des produits ou des services, ou une banque qui propose des retraits aux DAB/GAB .Le professionnel est équipé du TPE de sa banque .Les banques dont auto-équipées pour être à la fois destinataire et acquéreur des retraits et transactions effectués sur ces automates .En tant que commerçant ,l'accepteur doit respecter la promesse fait à la banque et assurer le paiement normal par carte .Il s'agit du commerçant , artisan, ou profession libérale qui accepte le moyen de paiement électronique comme règlement .

D. L'acquéreur (la banque du commerçant)

C'est le domaine qui couvre la collecte des données permettant le traitement d'une transaction. Dans le cas d'un automate de retrait, c'est la banque qui a installé l'automate. Dans le cas d'un paiement chez un commerçant, c'est la banque de celui-ci (ou son prestataire de service en cas d'externalisation). La banque acquéreur assure les traitements transactionnels liés directement à l'accepteur. Il s'agit de l'organisme financier qui met à la disposition de ses clients des services d'acquisition de transactions de paiement électronique, grâce au TPE.

3. Les moyens de paiement modernes

De nouvelles méthodes de paiement électronique sont mises en place dans le but d'améliorer la rapidité et la commodité des opérations mais également pour diminuer les coûts en réduisant l'utilisation des supports papiers. On distingue les moyens suivants :

A- Les cartes bancaires

De nos jours, la carte bancaire est l'un des moyens de paiement largement utilisé en tête devant les chèques, elle ne présente que des avantages pour toutes les parties ; pour le porteur la carte est un moyen de paiement simple et universel ; pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash, et en fin pour les banques, la carte est un instrument entièrement informatisée dont les coûts de traitement sont faibles.³²

La carte bancaire présente sous la forme d'une carte plastique de taille 4,5* 8,5 cm. Elle est équipée d'une bande magnétique et /ou d'une puce électronique. De plus, la carte bancaire est moyen sûr, rapide et pratique pour effectuer des opérations financières en tout lieu.

La carte bancaire permet de³³ :

- Retiers des espèces aux distributeurs automatiques de billet ;
- Payer des fournisseurs possédant un « terminal de paiement » ;
- Payer sur internet ;
- Téléphoner (pour certaines) ;

³² RAMBURE. D, Op.cit, P.58.

³³ Disponible en ligne : [<http://banque.comprendrechoisir.com/comprendre/carte-bancaire>], (page consulté le 10 Juillet 2023).

La carte bancaire est définie par :

- Un (BIN Identification Number) qui donne l'identité de l'établissement émetteur de la carte ;
- Le nom du titulaire ;
- La date de fin de validité ;
- Le numéro CVV (code de vérification value) ou CV V2 (ce sont les 3 derniers chiffres au verso de la carte) ;

B- La carte de retrait

La carte de retrait ne permet de faire que des retraits d'argent dans les distributeurs automatiques de billets. Elle ne permet pas de faire des achats, les associés à cette carte sont limités.

Cette carte être délivrée aux mineurs dès 12 ans, avec l'autorisation de leurs parents qui fixeront le plafond maximum des retraits par semaines. Elles peuvent être gratuites, et ne peuvent pas régler ses achats chez les commerçants ou sur internet. Elle est automatiquement liée à un compte bancaire ou à un livret d'épargne.

C- Les cartes de paiement

La carte de paiement est un instrument de paiement délivré par un établissement bancaire, est associée à la détention d'un compte bancaire. Elle porte aussi le nom de « carte bancaire ». La carte de paiement³⁴, est une carte émise par un établissement bancaire permettant au détenteur de porter immédiatement le montant de son paiement au débit de son compte en banque. La carte de paiement se présente sous la forme d'un rectangle de plastique rigide comportant :

Au recto : le nom de la carte, la période de validité, le nom de la banque qui a délivré la carte, le nom du titulaire et une puce électronique ;

Au verso : une bande magnétique et un spécimen de la signature du titulaire de la carte³⁵.

La carte de paiement permet :

³⁴ DANCETTE. J et RETHORE. CH, « Dictionnaire analytique de la distribution », édition : les presses de l'université, Montréal,(2000), P.02.

³⁵ ROLLAND, Luc. Bemet.Op.cit,P.45.

- ✓ Le paiement chez les commerçants équipé d'un terminal de paiement ;
- ✓ Les achats sur internet et à distance ;
- ✓ Le retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets (DAB) ;
- ✓ Le rechargement de votre téléphone portable.

La carte de paiement détermine plusieurs options (type) qui sont à déterminer avant de signer le contrat, et elle offre plusieurs possibilités ³⁶:

- Carte de paiement à débit immédiat : qui permet, en plus des opérations réalisables avec une carte de retrait, de payer en carte directement chez le commerçant et d'effectuer des achats à distance (Internet et téléphone). Le montant des achats est prélevé immédiatement sur le compte ;
- Carte de paiement à débit différé : qui offre les mêmes services d'une carte à débit immédiat, mais le montant des opérations réalisées dans le mois est retiré en une seule fois et à date fixe ;
- Carte de paiement national ou internationale : peut-être utilisable uniquement en France, dans les pays de la zone euro ou partout dans le monde.

Une carte de paiement peut être émise par un organisme financier, mais aussi par un commerçant. De plus en plus d'entreprises de la grande distribution ont ainsi leur propre carte de paiement. Et certaines cartes de paiement sont associées à des services d'assurance et d'assistance.

D- Les cartes privées

Les cartes privées, également connues sous le nom de carte de crédit privées ou cartes de magasin, sont des cartes de paiement émises par des détaillants ou des entreprises spécifiques. Contrairement aux cartes de crédit traditionnelles émises par les banques, les cartes privées ne peuvent être utilisées que dans les magasins ou les établissements affiliés à l'entreprise émettrice. Il est important de noter que les cartes privées ne doivent pas être confondues avec les cartes de crédit émises par des banques ou des réseaux de paiement, telles que Visa ou Mastercard. Ces dernières sont généralement acceptées dans de nombreux magasins et établissements à travers le monde, offrant une plus grande flexibilité d'utilisation.

Puis ce sont les commerçants spécialisés et les unions de commerçants qui ont limité leurs précurseurs, en générale en trouve deux type de carte ³⁷;

³⁶Disponible en ligne : <https://selectre.info/finance/guides/cartes-bancaires>. Consulté le 10 Juillet 2023.

- ❖ **Les cartes de commerce** : la différence entre ces cartes réside dans les caractéristiques de leurs émetteurs, le grand distributeur non professionnels (tels que les grands magasins, les hypermarchés) et les dirigeants. En même temps, ils représentent une bonne réputation et une forte activité sur le marché.
- ❖ **Les cartes du commerce indépendant ou spécialisé** : Ce type de cartes porte la même définition de carte privative. Cependant, la distinction avec les précédents peut être établie, essentiellement par la taille petite ou moyenne des commerces qui les émettent .Ce type de carte, contrairement aux « grandes » s'est développé massivement à partir de 1985 .Les cartes privatives ont connu un développement considérable, ce qui implique une adaptation des clients et des taux de détention élevés.

E- Les cartes accréditives

Les cartes accréditives, également connus sous le nom de cartes de crédit, sont des instruments financiers qui permettent aux instruments financiers qui permettent aux consommateurs d'emprunter de l'argent auprès d'une institution financière pour effectuer des achats .Elles sont largement utilisées dans le monde entier pour faciliter les paiements et offre une certaine flexibilité aux utilisateurs. Les cartes accréditives sont émises par des banque , des sociétés de cartes de crédit ou d'autre institutions financières .Elle comportent généralement une puce électronique et une bande magnétique contenant les informations de compte de l'utilisateur .Lorsqu'une personne utilise sa carte accréditive pour effectuer un achat , les détails de la transaction sont transmis à l'institution financière émettrice , qui accorde un crédit à l'utilisateur pour le montant de l'achat .Il existe différents type de cartes accréditives , notamment les cartes de crédit traditionnel les cartes de crédit prépayées et les cartes de crédit à usage restreint

- ❖ **Les cartes de crédit traditionnelles** : permettent aux utilisateurs d'emprunter de l'argent jusqu'à concurrence d'une limite de crédit prédéterminée ;
- ❖ **Les cartes prépayées** : sont chargées avec un montant fixe d'argent prépayé, tandis que les cartes à usage restreint sont limitées à une utilisation spécifique, comme les cartes de crédit pour les achats dans un magasin particulier.

³⁷ RAMBURE. D, Op.cit, P.62.

Il est important de noter que l'utilisation responsable des cartes accréditatives est essentielle pour éviter des problèmes financiers. Il est recommandé de ne pas dépenser au-delà de ses moyens et de rembourser les soldes dus en temps voulu pour éviter des intérêts élevés et une accumulation de dettes.

F- Les cartes à puce

La carte à puce se compose d'une mémoire morte, une mémoire de stockage et une mémoire vive d'une taille variable selon la somme et la complexité des informations qu'elle contient.³⁸ Elle permet des opérations beaucoup plus complexes. Elle peut être utilisée comme portemonnaie électronique ou comme passe sécurité aux multiples fonctions (lieux d'accès, bases de données ...) .Elle présente plusieurs avantages sur la sécurité : la contrefaçon et la falsification des cartes sont impossibles actuellement, le contrôle du code confidentiel du porteur lors des opérations de paiement est rendu plus fiable grâce à la mémoire inaccessible qui détient les clés de la carte, les moyens de lutte contre les abus sont renforcés par des dispositifs de contrôle de la fréquence et de l'intensité des utilisations en paiement.

- **La carte à mémoire simple ou carte « porte-jetons »** : Contient une puce dont le rôle se limite au stockage d'informations et sert au règlement du compte ou des droits du porteur ;
- **La carte à logique câblée** : De capacité mémoire limitée, cette carte permet également de calculer les droits d'accès aux services facturés après consommation ;
- **La carte à mémoire à microcalculateur** : Dotée d'un plus large éventail de fonctions, il contient un micro-ordinateur capable de stocker des informations et de gérer toutes ses relations avec l'environnement.

5. Les canaux d'acceptation des cartes bancaires

Il existe trois types de canaux d'acceptation des cartes bancaires

5.1. Les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

Le distributeur automatique est un appareil installé par les banques dans les centres des chèques postaux ou les principales agences émettrices de cartes.

³⁸Disponible en ligne : <https://www.futura-science.com/maison/définitions/maison-carte-puce-1107/>. Consulté 28 Juillet 2023.

5.2. Les Guichets Automatiques de Banque (GAB)

Le GAB est un guichet automatique installé dans une banque à l'une des agences bancaires.

Le DAB ET GAB sont des automates, qui permettent aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer les opérations de retrait d'espèces et la consultation du solde du compte, et, plus de ces deux fonctions communes, le GAB a d'autres fonctions à savoir : consultation des dix dernières opérations, consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), commande de chèque, virement de compte à compte, versement d'espèces, remise de chèque ainsi que les opérations sur livret d'épargne électronique.

Le DAB et GAB offrent des avantages aux banques et à leurs clients :

- La disponibilité des services 24h/24 et 7j/7 ;
- L'accès direct à plusieurs services ;
- La disponibilité de l'argent à tout moment ;
- L'épargne de temps ;
- La diminution du risque d'encaissement de faux billets.

5.3. Terminal de Paiement Electronique (TPE)

C'est un équipement spécifique, qui permet aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer le paiement de ses achats rapidement et en toute sécurité. Il est doté d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire.

Parmi les services que peut offrir le TPE :

- Contrôler les cartes en opposition ;
- Obtenir automatiquement les autorisations ;
- Vérifier les cartes électroniquement ;
- Transmettre les transactions à distance.

Le TPE peut lire une carte à partir de son lecteur de carte à puce ou par son lecteur de piste magnétique. La carte lue peut être une carte bancaire, une carte monnaie électronique ou toute autre carte à puce.

6. Caractéristique de la monétique

Les outils de paiement monétique réduisent les risques de perte ou de vol en dématérialisant tout ou partie de la devise. Par conséquent, la perte de la carte ne signifie pas

la perte de fonds, car elle ne représente aucune valeur en soi. Les caractéristiques de la monétique sont comme suit³⁹ :

- ▶ La dématérialisation partielle ou totale de la monnaie réduit les risques de vol ou de perte.
- ▶ Les transactions ne nécessitent plus un échange physique contre des pièces et billets ;
- ▶ La monnaie électronique assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale ;
- ▶ La monnaie électronique ne connaît pas de frontière ;
- ▶ Les nouveaux moyens de paiement sont plus sécurisés, ils utilisent la cryptographie pour la confidentialité des données, par contre l'argent liquide utilise une sécurité physique.

6.1. Les objectifs de la monétique

Il s'agit d'un objectif ambitieux qui a été formellement établi lors de l'introduction de l'activité de la monétique à savoir : réduire l'utilisation d'espèces dans les transactions commerciales, et développer de nouvelles banques de services, qui aide le développement de moyens de paiement universels et modernes et le développement des paiements électroniques permettront aux titulaires de comptes bancaires de retirer de l'argent n'importe où. Par conséquent, l'introduction des paiements électroniques vise à accélérer la modernisation des moyens de paiement et ainsi à améliorer le niveau des services bancaires.

Les détenteurs de la carte doivent informer leur banque immédiatement pour que la carte soit mise en opposition, le temps de régler le problème.

Les contrôles des transactions sont gérés par le TPE lui-même avant de valider une transaction.

6.2. Le rôle de la monétique

En effet la monétique permet :

- D'éviter la manipulation de l'argent liquide ;

³⁹ LAZREG, L, « Monétique en Algérie en 2007, réalité et perspectives », Mémoire de Magister en sciences commerciales Université d'Oran Es-sénia, 2008/2009, P. 60.

- Faciliter la gestion grâce à l'automatisation ;
- Fidéliser la clientèle ;
- Mettre un client en relation avec sa banque partout où il se trouve dans le monde ;
- Réduire les risques liés à la manipulation de perte d'argent (perte d'argent, vole) ;

Ainsi, la monétique est considérée comme un marché très important et qui a permis le développement de nouvelles entreprises dans ce domaine.

La monétique utilisée dans le secteur bancaire puis son origine des développements des :

- Technologies d'automation ;
- Infrastructures de télécommunication ;
- Systèmes de traitement des informations.

La monétique peut être désigné « comme étant la réalisation d'opération bancaire par le biais d'outils combinant les techniques d'automatisme d'informatique et de télécommunications.

Conclusion

Le développement des moyens de paiement d'une manière globale a abouti à la création de la monnaie électronique ou la monétique qui connaissent de plus en plus un essor considérable, ceci qui assure le bon fonctionnement de la banque et l'amélioration de la qualité des services ainsi que la diversité des produits offerts.

Il existe aujourd'hui une grande variété de moyens de paiement, allant des paiements en espèces aux paiements électronique. Les évolutions technologiques ont permis l'émergence de nouveau moyen de paiement tel que les paiements mobiles et les crypto monnaies, offrant ainsi plus de choix aux consommateurs.

La monétique , qui englobe l'ensemble des moyens de paiement électronique , est en constante évolution pour répondre aux besoins des consommateurs et des entreprises .Les avancées technologiques ont permis de rendre les paiements électronique plus rapides, plus sûrs et plus pratiques ,ce qui a permis de réduire les couts liés aux paiement en espèces.

Cependant, il est important de prendre en compte les avantages et les inconvénients de chaque moyen de paiement pour choisir celui qui convient le mieux à vous besoins et qui est accepté par le vendeur.

Introduction

La banque joue un rôle capital dans le développement économique. Elle permet aux Individus et aux entreprises d'effectuer leurs transactions rapidement en toute efficacité en leur offrant des produits et services financiers qui les accompagnent dans leurs opérations et transactions économiques.

Elle se présente comme un acteur indispensable au système économique, étant donné que cette institution financière joue un rôle primordiale dans le développement du pays, elle repose sur plusieurs fonctions, elle permet d'ajuster les transactions des individus et des entreprises de financer les achats des consommations et les investissements des entreprises et offre des produits et des services financiers qui aident les agents économiques à gérer le risque.

Afin de permettre à la clientèle de bénéficier pleinement de ces avantages plus rapidement et efficacement, les banques doivent compléter la mise en place des procédures internes ainsi qu'un système d'information adéquat pour l'administration et la gestion des modernes systèmes de paiement.

Dans ce chapitre, la première section est consacré au système bancaire Algérien en général, puis, la deuxième section consiste à expliquer le passage de la compensation manuelle à la télé-compensation interbancaire en Algérie, enfin nous exposons dans la dernière section les nouveaux moyens de paiement (la monnaie électronique).

Section 1 : le système bancaire algérien

La banque est une institution financière qui joue le rôle très important d'intermédiation entre les services offerts par le marché financier et le client. Sa principale mission est de relayer entre le trésor public et les entreprises publiques.

Les banques, sont des organismes spécialisés dans l'émission et le commerce de la monnaie. Elles gèrent les dépôts et collectent l'épargne des clients, accordent des prêts, pilotent les instruments de paiement comme le carnet de chèque, la carte bancaire et offrent des services financiers. Elles assurent pour l'état la traçabilité des opérations financières et contribuent à la lutte contre le trafic.

Le système bancaire est défini comme étant: « l'ensemble des banques d'une même zone monétaire qui forment un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire ». ⁴⁰

Les activités de la banque

Les activités de la banque sont diverses et importantes. Elle collecte des ressources auprès de sa clientèle qui les transforment en crédits consentis à la clientèle ayant besoin. Donc ce sont l'ensemble de ces opérations qui placent la banque en profession d'intermédiaire financier entre déposant et emprunteur.

1. Les opérations de la banque

Les opérations de la banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que les mises à disposition de la clientèle des moyens de paiements.

♦ Les dépôts

Ce sont des fonds reçus du public, les fonds recueillis des tiers, notamment sous forme de dépôts; avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer toutefois, ne sont pas considérés comme fonds reçus du public, au sens de la présente ordonnance:

- Les fonds remis ou laissés en compte par les actionnaires détenant au moins 50% du capital, les administrations et les gérants ;
- Les fonds provenant des prêts particuliers.

♦ Les crédits

Sont des opérations de crédit, au sens de la présente ordonnance⁴¹, tout acte a titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une

⁴⁰ CAUDAMINE G et MANTIER.J , « Banque et marchés financiers », P.123.

⁴¹ Article 104 de la Loi Monnaie et Crédit.

autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'aval, le cautionnement ou la garantie, donc elles sont assimilées à des opérations de crédit, location ou achat, notamment le crédit-bail; les attributions du Conseil s'exerce à l'égard des opérations visées par cet article ;

♦ **Moyens de paiement**

Sont tous les instruments qui permettent à toutes les personnes de transférer des fonds et ce quel que soit les techniques modernes de transactions financières.

2. les Catégories de banque

Nous distinguons les catégories suivantes :

▪ **Les banques commerciales**

Se sont des banques de dépôts ou de crédits, elles sont spécialisées dans l'octroi de crédit, généralement à court terme, et dont les capitaux propres sont représentés par des fonds confiés par la clientèle, ce qui laisse entendre que leur activité est basée surtout sur les dépôts de celle-ci.

▪ **Les banques d'investissement**

(Les banques de crédit à moyen et à long terme) Leurs opérations sont destinées, généralement, à renouveler ou constituer des capitaux fixes. Pour ce faire, les banques font recours aux fonds des épargnants, mais, dans la majorité des cas, elles se contentent de leur capitaux propres dans le souci d'accorder des crédits ou encore sur les dépôts à terme et les prêts auprès des tiers sous forme d'obligations (assimilées aux dépôts à terme) .⁴²

➤ **Les banques d'épargne ou de prévoyance**

Elles sont Spécialisées dans la collecte des ressources des petits épargnants ; leurs dépôts sont dans la plupart des cas à court terme et qui prennent la forme de livrets d'épargne ; ils peuvent être des dépôts à terme en prenant la forme des bons de caisse ou d'obligations.

➤ **Les banques d'affaires**

Ce sont les banques qui réduisent leurs activités au financement et à la gestion des autres établissements en leur octroyant des crédits ou encore de participer dans leur capital. Elles interviennent donc sur le marché des capitaux et travaillent avec leurs ressources propres.

➤ **Les banques mixtes**

Se sont des banques qui partagent les caractéristiques des banques de dévotes et des banques d'affaires.

⁴²Disponible en ligne : www.bank-of-algeria.dz.

➤ **Les banques centrales (d'émission)**

Elles sont considérées comme un cas particulier de banques et cela parce que la banque centrale, à travers ses trois fonctions principales, est considérée comme étant : une banque d'émission, une banque des banques et enfin, une banque de l'Etat.

4. la loi relative à la monnaie et au crédit (la LMC)

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990, relative à la loi sur la monnaie et le crédit, marque un tournant décisif dans ce processus de réformes dans la mesure où elle s'inscrit en rupture avec l'ancien système de financement de l'économie nationale ; elle comporte les éléments d'une loi bancaire. A ce titre, elle remplace la loi bancaire de 1986, relative au régime des banques et du crédit, qui n'a pas été mise en application. D'ailleurs, cette loi a mis, pour la première fois, les bases d'un cadre juridique commun à toutes les banques et tous les établissements financiers.⁴³

Après les réformes à caractère microéconomique, axées principalement sur l'autonomie de l'entreprise publique, un nouveau cadre dans lequel tous les acteurs de la vie monétaire et bancaire sont appelés à évoluer, a été mis en place en 1990, par la loi relative à la monnaie et au crédit dont l'application aurait certainement introduit une plus grande discipline dans le financement de l'économie et a constitué une phase nécessaire dans la mise à mort de l'économie dite « sociale » et la transition vers l'économie de marché.

4.1. Les objectifs de la loi relative à la monnaie et au crédit ⁴⁴

L'objectif recherché à travers cette réforme est de mettre un terme à l'ingérence administrative dans le secteur financier. Ainsi, les principes de cette loi sont concentrés autour de la stabilité des taux de change et de la diminution du taux d'inflation qui était en augmentation alarmante. Cette loi, promulguée en 1990, avait pour objectifs de ;

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier ;
- Rétablir le rôle de la banque d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit ;
- Encourager et ouvrir les investissements extérieurs ;
- Assainissement de la situation financière des entreprises publiques ;
- Aboutir à une meilleure bancarisation⁹ de l'économie ;

⁴³SADEG. A, « Le Système bancaire algérien (la réglementation relative aux banques et établissements financiers) », Alger, 2005,P.15.

⁴⁴. BOUYAKOUB. F, « Le secteur bancaire algérien mutation et perspective », Revue BADR n°01.

- Déspécialisation des banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers ;
- Diversification des sources de financement des agents économiques notamment les entreprises par la création d'un marché financier ;
- Rétablir la valeur du dinar algérien.

4.2. Les principes de la LMC dans la cadre du nouveau dispositif ⁴⁵

Cette loi consacre un certain nombre de principes, dont:

- L'indépendance de la banque centrale vis-à-vis du trésor;
- Le désengagement du trésor dans le système de crédit aux entreprises;
- La réémergence de la fonction des risques bancaires;
- La réhabilité de l'approche patrimoniale de financement bancaire;
- La dynamisation de marché monétaire et développement de marché financier
- La mise en place de nouveaux instruments directs de régulation tels que les ratios de gestion bancaire et le taux de réserves obligatoires;
- La vaillance à la bonne gestion des engagements financiers à égard de l'étranger;
- Régulation du marché de change;
- Participation aux négociations de prêt ou emprunt conclus pour le compte de l'Etat.

5. L'évolution du système bancaire algérien

✓ Le système bancaire et la contrainte extérieure (1990-1993) :

En plus de la réforme du secteur public donnant lieu à l'autonomie de l'entreprise publique et à la promulgation de la loi relative à la monnaie et le crédit, les années 1990 ont été marquées par la réforme du système bancaire et la préparation de sa transition vers l'économie de marché.⁴⁶

Les années 1990-1993 marquèrent la veille du rééchelonnement de la dette extérieure et la mise en œuvre des programmes à moyen terme menés avec le Fond Monétaire International « FMI ». Durant cette période, l'évolution du système bancaire national, et en général, celle de l'économie dans son ensemble, va être hypothéquée par les contraintes extérieures.

⁴⁵NAAS. A, « Le système bancaire Algérien: de la décolonisation à l'économie de marché », édition INAS, Paris, (2003).

⁴⁶ Idem.

✓ **Le système bancaire et l'ajustement structurel (1994-1998):** ⁴⁷

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure et le service de cette dernière accapare l'essentiel du produit des exportations. Les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours de pétrole. De plus, après l'arrêt du processus mis en œuvre avec le FMI en 1991, l'Algérie n'était pas soutenue par les organismes monétaires et financiers internationaux et de ses principaux pays créanciers. Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec qui elle va passer l'accord suivant :

- L'accord de confirmation, d'une durée de 12 mois, qui a été conclu en Avril 1994. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement ;
- L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit et a été passé en Mai 1995. Il est d'une durée de trois ans. Il est également accompagné d'un accord de rééchelonnement avec les pays créanciers, membres des clubs de Paris et de Londres.

Ainsi, avec ces deux accords, l'Algérie va opter pour une nouvelle économie qui est « l'économie de marché », et durant toute cette période, l'Algérie va procéder à différents changements concernant, entre autres, la politique budgétaire et celle du taux de change.

✓ **Le système bancaire de 1999 à 2001 :**

Après l'ajustement structurel, l'économie algérienne a connu une véritable dégradation qui ne favorise pas le passage à l'économie du marché, à partir de 1998, l'Algérie se retrouvait dans l'obligation d'améliorer la vie économique et sociale du pays. Pour ce faire, l'Algérie procède aux réformes suivantes :

- La transformation et l'adaptation du rôle de l'Etat pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché ;
- La sauvegarde, d'abord, et le développement, en suite, de l'outil de production relevant, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel, du secteur public économique ;
- La mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algérienne des chocs extérieures et préparer son intégration dans la mondialisation ;
- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement ;

⁴⁷ Idem.

• Le développement du marché de capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché.

✓ **Le système bancaire de 2000 à nos jours :**

Dans le cadre des réformes adoptées depuis 1990. Aujourd'hui, le système bancaire algérien compte 20 banques commerciales aux cotés de la Banque Centrale, 3 bureaux de représentation de grandes banques internationales, une banque des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, 3 caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire...⁴⁸ Les 1200 agences des réseaux bancaires restant toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99%. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative ; elles assurent aujourd'hui des activités de type universel. Ainsi, le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La mondialisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales.

Le secteur bancaire s'est vu également élargi aux banques et établissements financiers étrangers :

A. Les banques

Le secteur bancaire est actuellement constitué des banques publiques et des banques privées :

▪ **Les banques publiques**

Elles jouent un rôle prépondérant dans le cadre du développement de l'économie algérienne. Ainsi, le secteur bancaire est constitué de sept banques, dotées à partir de 2004 qui sont :

- la Banque Nationale d'Algérie (BNA) ;
- le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ;
- la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) ;
- la Banque de Développement Local (BDL) ;
- la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) ;
- la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP).

⁴⁸ www.bank-of-algerien.dz/6-03.doc, consulté le 15 Aout 2023.

▪ **Les banques privées**

La LMC a consacré dans ces articles un cadre pour les banques privées et étrangères, pour l'exercice de leur fonction, on trouve:

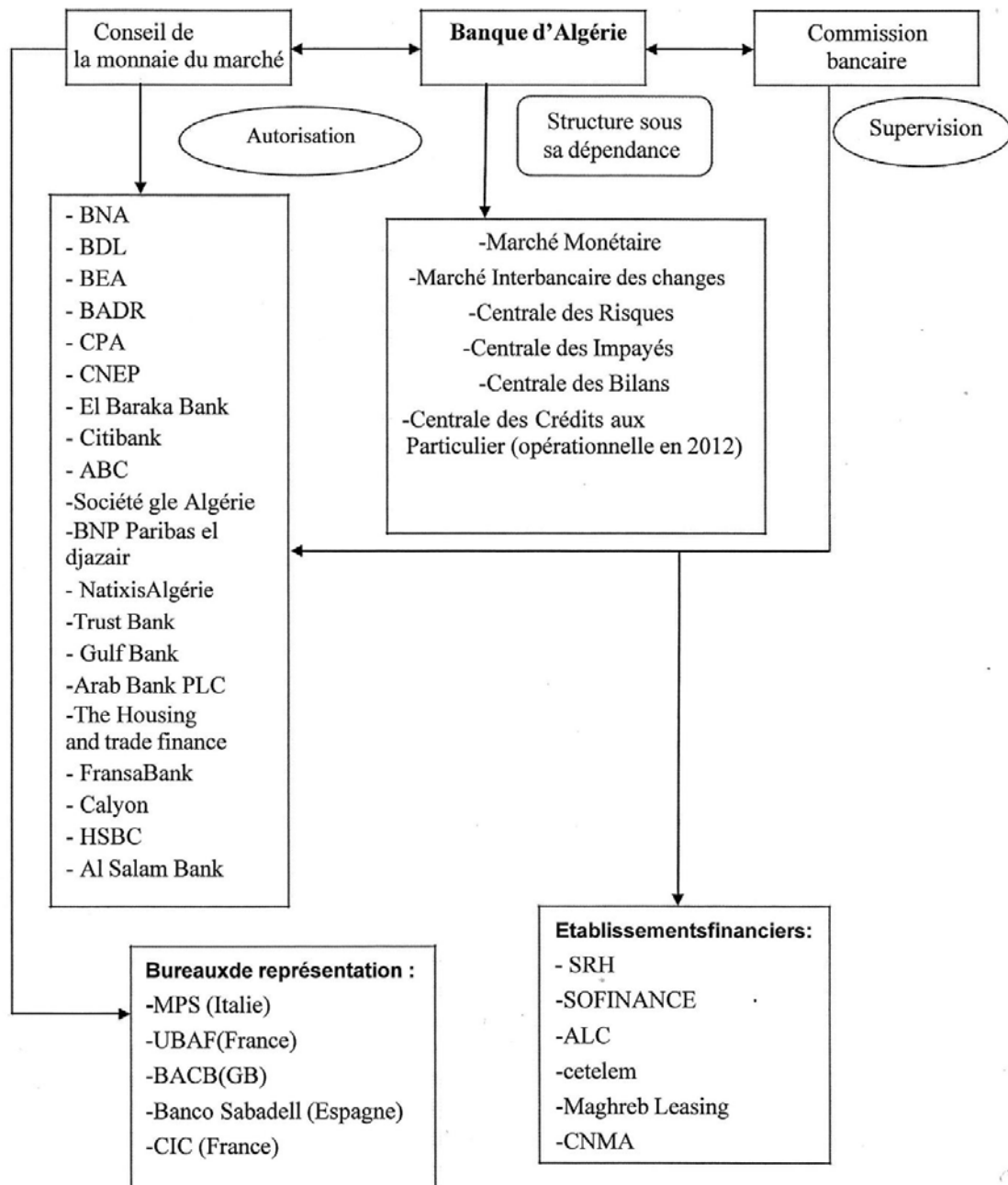
- La Banque El Baraka;
- La Citi Bank Algérie;
- Union Bank (UB);
- Arab Banking Corporation Algeria (ABC);
- Mouna Bank;
- La Société Générale Algérie (SGA) ;
- La Compagnie Algérienne de Banque (CAB) ;
- Natéxix Algérie;
- El Amana Bank;
- Algérien International Bank (AIB);
- La Banque Générale Méditerranéenne (BGM) ;
- Al Ryan Bank ;
- La Banque Nationale de Paribas El Djazair (BNP Paribas) ;
- La Banque du Maghreb Arabe pour l'investissement et le commerce (BAMIC) ;
- La Housing Bank for Trade and Finance;
- Algeria Gulf Bank (AGB);
- Trust Bank Algeria;
- Arab Bank PLC Algeria.

▪ **Les autres établissements financiers que la banque**

Parmi les établissements financiers, on distingue :

- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) ;
- La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH) ;
- Financière Algéro-Européenne de Participation (FINALEP) ;
- La Caisse Nationale de Logement (CNL) ;
- La Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP) ;
- La Caisse Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) ;
- La Société de Garantie du Crédit Immobiliers (SGCI) ;
- La Société Financière d'Investissement, de Participation et de Financement (SOFINAACE).

Figure N°5 :La structure du système bancaire algérien :



Source : guide des banques et des établissements financiers en Algérie, 2015.

Section 2: le passage de la compensation manuelle à la télé-compensation interbancaire:

Pour assurer la compensation des moyens de paiements, entre l'ensemble des banques, une nouvelle plateforme a été installée, qu'est un système décentralisé appelé le système interbancaire de télé-compensation

Ce système permet l'échange de moyens de paiement d'une façon très rapide et simple entre des banques qui sont raccordés au réseau.

1. La compensation manuelle

C'est le moyen avec lequel une banque puisse connaître en détail et en valeur les ordres passés par leurs clients d'une banque à l'autre, afin de porter à leurs comptes respectifs les transactions correspondantes. Ces ordres sont donnés à l'aide d'un support tel que le chèque, la carte de crédit, l'effet de commerce, l'ordre de virement ou de prélèvement.

La compensation manuelle se matérialise par la réunion journalière des banques sur une même place au sein de la « chambre de compensation » pour s'échanger réciproquement les valeurs qui leurs sont domiciliées et déterminer pour chacune d'elle la gamme finale qu'elle aura à régler ou à recevoir vis-à-vis de la communauté. Le compte est crédité des versements des banques débitrices et débité des paiements effectués aux banques créancières, les uns et les autres se balançant de manière à niveler le compte chaque jour. On parle de compensation car chaque banque payera la différence entre ses créances et ces dettes.

1.1. La technique de compensation

La démarche de la compensation manuelle s'effectue en deux phases : la première c'est où les participants déterminent tout d'abord leurs soldes par rapport à chacun de leurs confrères (solde bilatéraux). Ensuite, par l'addition de ces derniers se fait le calcul de la position globale de chacun vis-à-vis des intervenants de manière à n'avoir à opérer qu'un seul règlement (versement ou paiement) selon la position débitrice ou créditrice de l'établissement considéré.

1.2. Les opérations de compensation manuelle

Les opérations de compensation manuelle sont faites par le service portefeuille de chaque banque. Ce dernier a pour objet le traitement des remises de chèques et des effets. Ces valeurs sont remises par la clientèle, le réseau (les autres agences), les confrères (les autres banques) et la chambre de compensation. Elles devront faire l'objet d'une attention particulière pour le traitement en vue de leur encaissement ou leur paiement. La conduite de ces opérations de portefeuille se décompose en cinq (5) phases :

- La réception des valeurs et leur constatation comme entrée en portefeuille ;
- Leur préparation matérielle ;

- Leur paiement en recette s'il s'agit de valeurs émises par l'agence ; ou leur mise en recouvrement ;
- Le règlement des remises payées ;
- La gestion des valeurs impayées.⁴⁹

1.3. La chambre de compensation

La chambre de compensation est un organisme financière, intermédiaire de l'acheteur et du vendeur, créée pour faciliter l'échange de paiements, des titres ou de transactions sur produits dérivés.

✓ La composition de la chambre de compensation

Dans chaque wilaya où est installée la Banque d'Algérie il existe une chambre de compensation. Cette dernière est constituée par la réunion des banques qui ont convenu d'opérer la compensation de leurs dettes et créance en soumettant à un règlement (convention signée) dont l'application est surveillée par un agent de la Banque d'Algérie (le président), son observation est essentielle pour le bon déroulement des opérations. Aussi y- a-t-il un caractère impératif et sa transgression peut être sanctionnée par des amendes. Les banques à tour de rôle vont s'échanger les valeurs incorporées dans les remises, le représentant de la banque qui les reçoit vérifie les totaux des remises ainsi que les rejets (dans le cas où un chèque est rejeté au-delà de la date limite du lendemain des échanges, la banque qui le reçoit le refusera). Une copie des bordereaux de remises de valeurs est envoyée à la Banque d'Algérie.

• Le rôle de la chambre de compensation :

Le rôle de la chambre de compensation est de garantir le règlement-livraison des transactions. Elle assure:

- La gestion des transactions ;
- La correspondance entre les positions débitrices et créditrices des différents

Intervenant ;

- La compensation des soldes ;
- La suspension temporaire des opérations en cas de fluctuation trop importantes des cours.

1.4 Les instruments de paiements compensés

❖ Compensation des chèques

Les chèques reçus des confrères seront comptabilisés au débit sous réserve des vérifications qui seront opérées, si un obstacle au paiement est relevé par la suite, il devra faire l'objet d'un rejet le lendemain.

⁴⁹CHERCHEM. M, Système de paiement de masse. Edition El-Amar. Alger. 2006. P. 77

❖ Compensation des effets

Les bordereaux de remise des effets ne donnent lieu qu'à un échange sans comptabilisation, celle-ci intervient lors de la séance suivante.

❖ Compensation des virements

Comme pour les chèques, les échanges des virements donnent lieu à la comptabilisation le jour même.

2. Le placement du nouveau système de télé-compensation ATCI (Algérie télé-compensation interbancaire)

La modernisation du système de paiements de masse représente en Algérie un volet important de la réforme des systèmes de paiements dans leur ensemble. Il s'agit de la mise en place d'un système de télé-compensation des paiements par chèques, effets, virements, prélèvements, retraits et paiements par carte bancaire.⁵⁰

2.1. Définition du système (ATCI)⁵¹

Le mot « télé-compensation » est composé de deux parties :

Télé : qui signifie effectuer une action à distance.

Compensation : équilibre d'un effet par un autre, action de contrebalance.

Le système de télé-compensation dit ATCI (Algérie télé-compensation interbancaire) est mis en place par la Banque d'Algérie et mis en production en mai 2006. Celui-ci est initié dans le secteur bancaire, qui avait démarré sa mise en service avec la compensation des chèques normalisés, tandis que les autres instruments de paiement ont été progressivement introduits dans ce système. Contrairement au système de compensation manuelle basé sur le traitement physique des instruments, le système interbancaire de télé-compensation (SIT) repose sur un système informatique d'échange de données numériques et d'image, limitant ainsi, au maximum les échanges physiques des données et des valeurs. Ces nouveaux modes de compensation permettent en outre, un maximum de sécurité au client. Il consiste ainsi en la mise en place de circuit d'échange interbancaire dématérialisés et totalement automatisés.

2.2. Les caractéristiques du système

Le système ATCI revêt les caractéristiques suivantes : Seuls les virements d'une valeur nominale inférieure à un 1million de dinars (1.000.000) sont acceptés par ce système. Les ordres de virement d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dit Algeria Real Time Settlements (ARTS);

⁵⁰Disponible au format PDF sur internet : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire (Chapitre VI). P.120, [Consulter 25Juillet 2023].

⁵¹ Mémoire de Master académique, op.cit.

Il est auto protégé à travers la détermination de limites maximales autorisées de soldes multilatéraux débiteurs qu'il contrôle en permanence, et envoie des messages d'alerte à l'administrateur du système et aux participants concernés au cas où le solde débiteur d'une banque approcherait la limite autorisée ;

Il est sécurisé contre les risques de fraude du fait que les échanges se font par le transfert de fichiers scellés, cryptés et signés suivant un protocole sécurisé piloté par un moniteur intégré au système central et aux plates formes de raccordement;

Il s'agit d'un système complètement automatisé et dématérialisé reposant sur l'échange de transactions électroniques dématérialisées (chèques et effets) ;

Ce système est doté d'une plate forme centrale qui est gérée par un opérateur centre de pré compensation interbancaire (CPI) qui assure la régularité et la conformité des opérations traitées aux règles définies dans une convention interbancaire.

2.3. Les objectifs du système (ATCI) ⁵²

- Adapter le système de paiement, de compensation et de règlement interbancaire aux besoins des administrations, des entreprises et des particuliers et tenir compte des exigences d'une économie moderne, plus particulièrement en promouvant le développement des nouveaux instruments électroniques ;
- Réduction des délais de recouvrement interbancaires ;
- Rationaliser et améliorer les procédures et mécanismes de traitement des instruments de paiement support papier tels que chèques et lettres de change ;
- Favoriser le développement des instruments de paiement électroniques, notamment, la carte, le virement et le prélèvement automatique ;
- Réduction des coûts des échanges interbancaires ;
- Amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations restituées ;
- Sécurisés les échanges interbancaires et leur traitement.

3. La modernisation des instruments de paiement

La mise en œuvre du système de paiement de masse (ATCI) impose la modernisation des anciens instruments de paiement.

3.1 Les instruments à moderniser

Le nouveau système de paiement a procédé à la modernisation des anciens instruments de paiement, principalement du chèque et des effets de commerce.

⁵²Règlement de la Banque d'Algérie n°05-06.Compensation des chèques et autre instrument de paiement de masse.

❖ **Le chèque**

Le projet de réforme du système de paiement a prévu d'améliorer l'efficacité du traitement du chèque en optimisant ses délais de recouvrement et sa sécurité. L'efficacité de traitement passe par la dématérialisation du chèque sous forme d'enregistrement numérisé. C'est cet enregistrement numérisé qui est présenté pour compensation et payé sur seule présentation de celui-ci. Cette procédure est applicable pour les chèques d'un montant inférieur à 50 000 DA. Au-delà de ce montant, les banques échangent les chèques via la transmission de données électroniques, des images scannées ainsi que l'acheminement physique à posteriori de ces valeurs par courrier express. Tous les échanges sont envoyés en définitive aux agences bancaires tirées pour archivage et ce quel que soit le montant

❖ **Les effets de commerce**

Les instruments à échéance ou effets de commerce sont des moyens de paiement peu utilisés en Algérie par manque de connaissance de ces instruments et par la lourdeur et la lenteur des procédures de leur mise en place dans les banques. De plus, l'autorisation d'escompter les chèques en lieu et place des effets, n'incite pas à leur utilisation. Même si la promotion de ces instruments n'est pas un objectif prioritaire du plan de modernisation, il convient de mettre en place des effets de commerce normalisés, automatisés et escomptables dans la perspective d'une offre complète et moderne de services bancaires performants.

3.2. Les instruments modernisés

La réforme du système de paiement prévoit aussi la promotion d'instruments de paiement peu utilisés par la clientèle, à savoir : le virement, le prélèvement et la carte bancaire.

❖ **Le virement**

Le virement est le premier instrument promu pour les paiements périodiques tels que le paiement des salaires ou des pensions à destination des particuliers. D'un côté, les banques considèrent le virement comme un moyen efficace capable d'avoir un effet de masse lié au nombre de salariés concernés et augmenter de ce fait la bancarisation. D'un autre côté, le virement est un instrument de paiement caractérisé par une facilité de gestion, il désengorge les guichets en périodes critiques de fin de mois, et évite les erreurs induites par les différentes opérations de saisie manuelle. Les paiements par virement ont été introduits dans le système ATCI à la fin du mois d'août 2006.

❖ **Le prélèvement**

Le prélèvement constitue le second instrument de paiement efficace et à fort impact dans la perspective du développement des paiements scripturaux sur la population. En effet, il peut concerner tout abonné aux services publics, tels que paiement des factures de téléphone, d'électricité et d'eau. Il est également recommandé pour les remboursements périodiques dans le cadre de contrats financiers (assurance, crédit-bail, immobiliers). Le lancement du prélèvement en Algérie a eu lieu en 2008.

❖ La carte bancaire

Une carte de retrait est proposée à chaque client détenteur d'un compte actif et aux nouveaux clients lors de l'ouverture d'un compte. La promotion de l'utilisation de la carte bancaire est l'un des principaux objectifs de la réforme du système de paiement. Ce projet étant déjà lancé en 2005. Les opérations sur carte couvrent les retraits sur DAB/GAB (Distributeur/Guichet Automatique des billets), les paiements et les remboursements sur TPE (Terminal de Paiement Electronique). Les transactions monétiques sont effectives dans le système depuis le début du mois d'octobre 2006.⁵³

Section 3 : les nouveaux moyens de paiement électronique : la monnaie électronique

La monnaie électronique désigne une forme de monnaie numérique utilisée pour effectuer des transactions électroniques. La commission Européenne définit la monnaie électronique comme : « la valeur monétaire stockée électroniquement sur des supports électronique tels que les cartes à puce ou la mémoire d'ordinateur est émise pour la remise de fonds au moins égale à la valeur de la devise émise , et est accepté par la société comme moyen de paiement pour des produits autres que l'émission institution car les pièces de monnaie et les substitutions électroniques des billets de banque sont fournis aux utilisateurs ». ⁵⁴

Selon la banque des règlements internationaux (BRI), le concept de monnaie électronique est défini comme étant constitué de système électronique de dépôt d'unité de valeur monétaire, en possession du consommateur qui les utilise pour effectuer des règlements.

Le terme monnaie électronique est une expression ambiguë désignant la monnaie scripturale qui circule par l'intermédiaire des systèmes informatiques dans l'ensemble de technique informatique, électronique et télématique permettant l'échange de fonds ou le support papier est remplacé par un flux électronique impliquant la banque, le porteur, le commerçant :

« L'ensemble des techniques électronique, informatiques, magnétiques et télématiques permettant d'effectuer des transactions des transferts de fonds (carte interbancaire, virement électronique,.....) »⁵⁵

Et selon la définition de Larousse, la monnaie électronique est défini comme l'ensemble des moyens et techniques utilisées pour automatiser les transactions bancaire et monétaire ;

⁵³ SIDI MAMMAR. L, Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiements scripturaux en Algérie, Mémoire de magister monnaie finance et banque. P. 137

⁵⁴ Article 2 de la recommandation n°97/489/CE de la Commission Européenne de 30 juillet 1997 concernant les opérations effectuées au moyen d'instrument de paiement électronique, JOCE n° L 208, 2 aout 1997, P.52.

⁵⁵Bulletin de la banque de France, n° 91, juillet 2001, P.52.

Selon la définition du conseil européen économique et social la monnaie électronique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétique, électronique, et télématique permettant l'échange de fonds sans support papier et impliquant une relation tripartite entre les banques, le commerçant et les consommateurs ;

Selon PLIHON .D : « la monnaie électronique peut être définie comme l'ensemble des techniques informatiques, magnétique, électronique, et télématique permettant l'échange de fonds sans support de papier ». ⁵⁶

La monnaie électronique c'est une valeur monétaire stockée sous forme électronique, y compris magnétique représentant une créance sur l'émetteur et émis contre la remise de fonds aux fins d'opération de paiement.

1. Les types de la monnaie électronique

Principalement il y a deux types de monnaie électroniques

❖ La monnaie virtuelle

C'est une monnaie stockée sur supports numériques, tel un ordinateur, un serveur ou un réseau, les monnaies virtuelles sont des valeurs monétaires dématérialisées, leurs utilisations supposent donc l'existence de devises et de porte –monnaie électronique permettant leur stockage et leur circulations⁵⁷ .La monnaie virtuelle c'est une monnaie non réglementée émise et contrôlée par des promoteurs et acceptée au sein d'une communauté virtuelle fermée (déterminée). Son support, sa représentation et son mode d'utilisation (paiement) n'ont pas de formes tangibles et peut être contenues dans des logiciels qui permettant d'effectuer des paiements sur des réseaux ouverts en l'occurrence internet. C'est monnaie utilisable en communauté d'achat : en 2012, le Facebook crédit permet de payer/acheter des produits virtuels (jeux en ligne), que l'on peut acheter et vendre : à un cours de change fluctuant au sein d'une communauté.

❖ Les crypto-monnaie

C'est une monnaie cryptographique et un système de paiement de pair à pair une monnaie virtuelle , des moyens de paiement dématérialiser sont caractérisées par une absence de support physique :ni pièce billets et les paiements par chèque ou carte bancaire ne sont pas disponible .C'est une monnaie alternative au cours légal dans quelque pays du globe, leurs valeur ne sont pas indexées sur le cours de l'or ni sur celle des devises classiques et elles ne sont pas non plus régulée par un organe central au des institutions financières .Il n'y a pas de banques à leurs têtes .Et pourtant parmi leurs principale la sécurité et la transparence. ⁵⁸

⁵⁶ PLIHOND.D, « La monnaie et ses mécanismes », LA DECOUVERTE, Paris, 2003, P.17.

⁵⁷ SHERIF. M et SERHROUCHNI. A, « La monnaie électronique », édition Eyrolles, 2000, P46.

⁵⁸<https://www.cafedelabourse.com/crowdfunding-et-pme>. Consulté : le 30 Juillet2023.

- **Le Bitcoin (BTC)**

Le Bitcoin est une monnaie virtuelle créée par une personne non identifiée sous le pseudonyme de Satoshi Nakamoto. Contrairement aux monnaies traditionnelles (également appelées cours légal)⁵⁹, le Bitcoin n'est pas émis et géré par des institutions bancaires. Il a été émis sur le protocole blockchain du même nom, cette technologie permet le stockage et la transmission d'informations de manière transparente, sécurisée et sans avoir besoin d'un organisme de contrôle central. Comme beaucoup d'autres cryptomonnaies, Bitcoin entre en circulation via le minage. Les mineurs, personnes réparties dans le monde entier, utilisent leur matériel informatique pour effectuer des calculs mathématiques pour le réseau Bitcoin afin de confirmer les transactions et d'améliorer leur sécurité. Ils peuvent ensuite être convertis en monnaie fiduciaire ou échangés contre d'autres cryptomonnaies sur la plateforme d'échange.⁶⁰

Il s'agit d'un système monétaire autonome qui se distingue par la rapidité et la transparence des transactions financières, il offre la capitalisation boursière la plus importante dans ce secteur. D'ailleurs le BTC permet d'acheter et vendre librement dans tout le monde entier. La plupart des entrepreneurs et des prestataires ont vite fait d'adopter le Bitcoin comme mode de paiement, car les règlements sont hyper rapides et sécurisés.

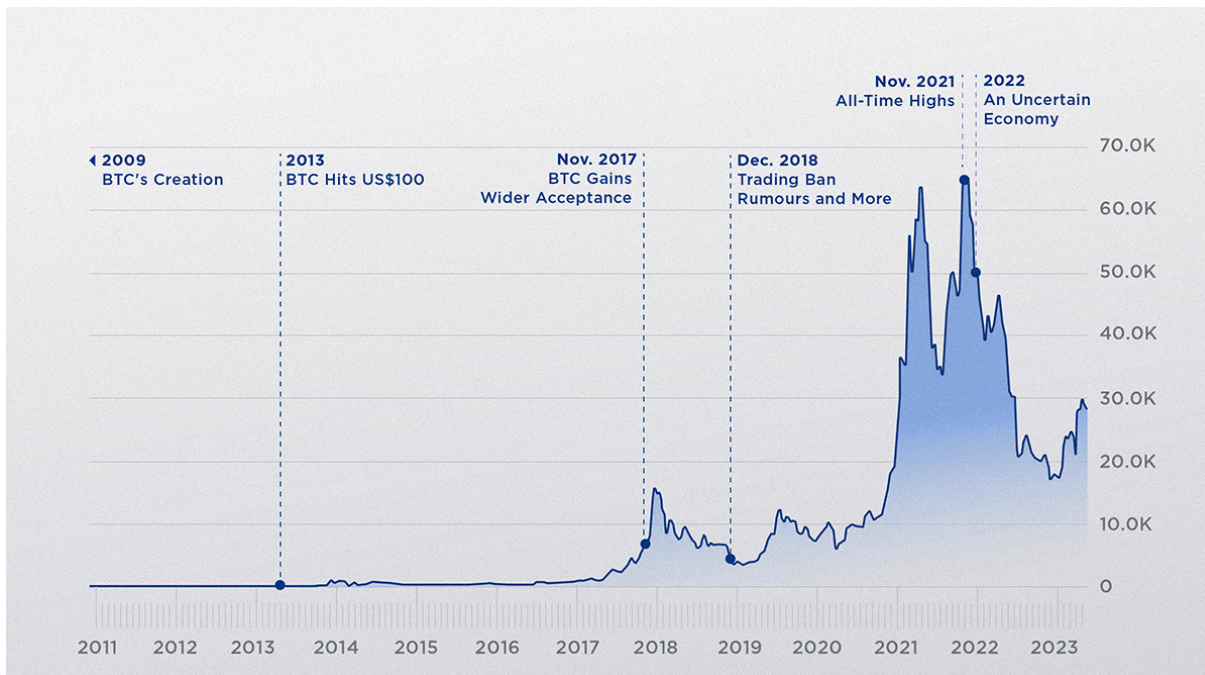
Fonctionnement : dans un premier temps il faut un porte-monnaie virtuel (WALLET) et ou le confier à un prestataire en ligne. Par la suite, il faut installer une application gratuite sur l'appareil (téléphone, ordinateur). Ce logiciel attribue une clé alphanumérique totalement confidentielle qui est équivalente au relevé d'identité bancaire.

Achat : soit se faire envoyer des bitcoins par une personne de connaissance et qui en dispose par la clé attribuée par l'application, au se rendre sur la plateforme de change pour échanger de la monnaie contre BITCOINS. Puis il existe des sites marchands qui acceptent cette monnaie comme moyen de règlement.

⁵⁹Cours légal : système monétaire dans lequel la monnaie d'un pays doit être acceptée en paiement pour sa valeur nominale.

⁶⁰ <https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-fiances-personnelles/1210185-bitcoin-definition-evolution-du-cours-comment-en-acheter/>. Consulté : le 30 Juillet 2023.

Figure N° 06 : Evolution de prix de Bitcoin en dollars US depuis 2017



Source : Disponible en ligne : <https://fr.statista.com/infographie/23669/evolution-du-cours-du-bitcoin-prix-et-phases-majoures-de-correction/>. Consulté : le 31 Juillet2023.

Le prix de Bitcoin en dollar a connu donc une grande évolution, ceci est causé principalement par la forte demande sur cette monnaie. En plus de Bitcoin d'autres monnaies virtuelles existent, tel que l'Etherum, le litcoin.....

- **La monnaie numérique**

La monnaie numérique est une nouvelle forme de dématérialisation monétaire. Parce que l'unité monétaire numérique sera un symbole monétaire doté d'un réel pouvoir libérateur et que le corps économique principale de l'espace accepte les paiements, car chaque pièce numérique codée est identifiée par un numéro de série unique, de sorte que le réseau d'échange en temps réel peut être échangé en les manières suivantes. Sa compensation est soit réalisée en temps réel, soit différée. L'échange entre la monnaie numérique et la monnaie physique peut être complété en vérifiant le document de vérification universel via la banque. L'une des caractéristiques du système est que les transactions peuvent être effectuées de manière totalement anonyme.

1.1 Les formes de la monnaie électronique ⁶¹

Principalement il existe trois types de monnaie électronique :

- La banque électronique ;
- Porte –monnaie électronique (PME) ou « stored –value – cards », carte à puce, e –cash ; porte-monnaie virtuel (PVM) ou « digital cash » ;
- E- Bank, Monnaie de réseaux, cybermonnaie.

❖ La banque électronique (E-Banking)

Le secteur bancaire et financier a connu de profondes mutations ces vingt dernières années, se traduisant notamment par un renforcement important de l'intensité concurrentielle. Dans ce contexte plus difficile, les banques doivent trouver des solutions pour rester compétitives, soit en diminuant leurs coûts, soit en tentant de se différencier de leurs concurrents, et l'innovation apparaît alors comme une nécessité stratégique.

L'innovation permet en effet de lancer de nouveaux produits sur le marché qui peuvent fournir à une banque pionnière une avance sur ses concurrents. L'intégration, en amont, de nouvelles technologies permet également souvent de diminuer les coûts d'exploitation. Grâce aux technologies de réseau, la dématérialisation des opérations ainsi que la gestion des informations deviennent alors possibles, engendrant une transformation des métiers.

Les banques ont toujours été à la pointe de la technologie pour améliorer la mobilisation de leurs produits et services. Elles ont au fil du temps utilisé l'électronique et les réseaux de télécommunication pour offrir une large gamme de produits à valeur ajoutée.

E –Banking offre d'énormes avantages aux consommateurs en termes de facilité et de coût des transactions. Plusieurs définitions sont données par différents analystes mais toutes reposent sur l'application des transactions à partir de supports électroniques différentes.⁶²

Stamoulis (1994)⁶³, définit la banque électronique comme un canal de distribution et de livraison des services financiers par voie de communication multimédia, d'une façon globale et moins coûteuse.

Selon Diniz (1998)⁶⁴, e-banking est un service fourni par plusieurs banques, il permet aux clients de mener des transactions bancaires à travers l'internet en utilisant un pc, mobiles etc.

- Avoir accès aux comptes, tous les jours, même le week-end ;

⁶¹SCIALOM, L, quel avenir pour la monnaie électronique ? , Maîtrise Monnaie Banque Finance, 2003/2004, P.8.

⁶²CHENCHEH, O., « Les déterminants de l'adoption de l'E-banking par les institutions financières », mémoire maîtrise, université Québec, Montréal 2011, P.29.

⁶³STAMOULIS D.S., How Banks fit In an Internet Commerce Business activities Model, 1994, P.175.

⁶⁴DINIZ, E, "Web banking in USA" Journal of Internet Banking and Commerce, 1998, 3[2].

- ♦ Voir les bilans directement, et savoir la position de chèques, des cartes de Crédits, des comptes de placement sur le marché monétaire ;
- ♦ Transfère les comptes entre les comptes ;
- ♦ Télécharger des informations directement à travers les relevés, les rapports et aussi par courrier électronique ;
- ♦ Recevoir et payer les factures on-line ;
- ♦ Avoir un accès à la base de données des banques ;
- ♦ Avoir des conseils boursiers, comparaison des services bancaires ;
- ♦ Visualiser l'image scannée des chèques encaissés ;

Le e-banking peut être divisé en trois catégories, selon le degré de sa fonctionnalité. Le premier rang est un système qui permet simplement de fournir des informations générales publiées, et il permet la transmission des courriers électroniques non sensibles (Système de transfert électronique des informations), à travers ce système le publiait (la banque) définit les informations valables sur le site web.

Le deuxième rang du système est un système interactif qui permet aux utilisateurs de partager des informations sensibles et aussi de se communiquer (système de transfert électronique des informations) ; un site web bancaire qui permet aux clients d'octroyer des prêts on-line ou de déposer des fonds dans le compte est un exemple de système de transfert des informations électroniques.

Le troisième rang du système peut faciliter le transfert électronique des fonds, le virement des comptes, le paiement des factures et d'autres transactions financières (système électronique de paiement). Ce rang représente le degré le plus élevé de la fonctionnalité.

❖ Le porte-monnaie électronique

Selon la BRI le porte-monnaie électronique est défini comme étant « une solution qui permet d'effectuer des paiements à partir d'une réserve de fonds probablement constituée et matérialisée par une carte, cette réserve étant débitée par le commerçant à chaque achat.

Le Larousse Economique 2002 est défini « le porte-monnaie électronique comme un dispositif à régler des achats en ligne grâce à un code secret, réapprovisionné auprès d'une société spécialisée ».

Ainsi, le porte-monnaie électronique désigne des cartes prépayées multi-usage à circuits intégrés, jetables ou rechargeables, stockant une valeur monétaire sur des supports qui sont la propriété des détenteurs (porteur). Ce type de monnaie électronique permet d'effectuer des paiements de détail directement entre porteur et commerçant sans intervention d'un intermédiaire, via des lecteurs installés dans les points de vente.

Parmi les principales caractéristiques du porte-monnaie électronique nous distinguons :

- ♦ L'absence d'intermédiaire assure un degré d'anonymat total : identité du porteur, numéro de la carte, type de transaction ;

- ♦ Les garanties offertes au porteurs : verrouillage et /ou remboursement de la carte en cas d'altération, de perte, de vol ;
- ♦ Les modalités de rechargement de la carte lorsque celui –ci est possible) : soit sur un terminal spécialisé contre paiement en liquide, soit à partir d'un DAB-GAB contre une carte de paiement, ceci se faisant avec possibilités de modification du plafond déchargement ;

Le porte –monnaie, également dit portefeuille électronique couvre deux réalités différentes ;

Soit un dispositif qui peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements sur des terminaux de paiement .Il se présente actuellement sous forme de carte bancaire prépayée avec ou sans puce.

Soit un dispositif sécurité installé sur des appareils électroniques portables (téléphones mobiles principalement) permettant d'initier un virement de son compte vers celui d'un fournisseur, via un terminal de paiement installé au magasin .Dans ce cas il s'agit d'un substitut à la carte bancaire traditionnelle et le mot de portefeuille électronique peut être contesté, l'appareil ne contenant pas de monnaie mais permettant simplement d'accéder à son compte bancaire de façon sûre.

❖ **Le porte-monnaie virtuel (PMV)**

Le principe du porte-monnaie virtuel est sensible le même que le portemonnaie électronique à la différence près que des unités électroniques sont chargées sur un logiciel-porte-monnaie virtuel –stocké sur le disque dur de l'ordinateur .Le porte-monnaie virtuel a alors pour objet le paiement de petits montants à distance sur internet . Ces valeurs électroniques sont alors transmises sur le réseau pour le règlement des obligations financières entre les internautes et les c-marchands.

La monnaie électronique est véhiculée à travers deux nouveaux instruments de paiement : le porte –monnaie électronique et le porte –monnaie virtuel.

1.2. Les différentes générations de monnaie électronique

Il existe trois générations de monnaie électronique

❖ **La monnaie électronique « 1G » de première génération**

La « carte plastique » ou « carte magnétique » est apparue aux USA pendant la décennie 1960 et ne permettait alors à son porteur que de tirer sur un compte de dépôt à vue chez le banquier.

Plus tard, cette carte a été dotée d'une puce électronique, elle permettait au titulaire du compte de débiter au profit d'un commerçant la somme nécessaire pour effectuer le paiement de son achat.

Le commerçant fait lire la carte par un appareil dénommé « lecteur » et saisie la somme convenue sur le clavier de ce dernier , lequel permettra de faire débiter le compte via un réseau matériel de communication constitué , d'une part, par des lignes téléphonique ou des câbles spéciaux et d'autre part ,par des comptes bancaire .Toute cette opération s'effectuant sans les moindres écritures comptables ou papier.

Cette procédure de tirer sur un compte de dépôt à vue bancaire ou de régler les transactions commerciales, au moyen de la carte bancaire (à piste magnétique ou à puce électronique), est considérée comme étant la première génération de monnaie électronique.

❖ **La monnaie électronique « 2G » de deuxième génération**

Depuis sa création, dans la décennie 1970, la carte à puce à beaucoup évolué, désormais, elle recèle la monnaie « numérique » donnant ainsi naissance à la deuxième génération de monnaie électronique.

On en distingue trois catégories :

❖ **La carte à puce « porte –monnaie »**

Résultat ; application un premier ensemble de norme techniques, la puce électronique peut contenir des signes informatique quota ; ou encore des unités électroniques correspondant aux unités de monnaie codées numériquement et non analogiquement comme sur le papier (chèque et billets de banque)

Quand tel est, la carte à puce est plus un moyen de tirer sur un compte de dépôt à vue bancaire, mais le dépôt lui –même, à savoir un dépôt bancaire une quantité de monnaie numérique .En raison de ces règles techniques, la carte à puce est à cheval entre la monnaie 1G et la monnaie 2G à laquelle elle donne en définitive naissance.

❖ **La carte à puce « porte –monnaie » convertible**

Dans certains cas, la carte « portemonnaie »est finalisée par l'achat possible d'un ou plusieurs biens donnés, c'est la carte prépayée ou la carte porte-monnaie convertible.

Elle est achetée « plein », à un prix en monnaie, à l'ensemble que forment les commerçants en jeu, pour pouvoir acheter leurs biens, et sera ainsi déchargée sur leurs lecteurs de cartes.

Eventuellement , le détenteur pourrait en faire usage .En effet ,plutôt que de la décharger ,il préfèrerait utiliser la carte elle-même comme homologue de la coupure de billet ou du chèque de même valeur faciale , en paiement d'autres biens .La personne qui l'acceptera saura qu'elle pourra , à son tour , l'utiliser en paiement d'un achat de biens quelconque ou pour acheter les biens ciblés ;

❖ **La carte à puce « porte-monnaie », convertible –rechargeable :**

Dans certains cas, la carte à puce est toujours un dépôt finalisé rechargeable, mais elle peut aussi être (re) chargé .En effet, chaque détenteur de carte peut (re) charger la puce non seulement contre de la monnaie versé aux commerçant (monnaie fiduciaire), mais encore contre ; autres cartes à puce prépayées et, par conséquent, non utilisées pour leur cible de bien.

❖ La monnaie électronique « 3G » de troisième génération

De nos jours, toutes les banques ont la possibilité de faire circuler entre elle des quantités de monnaie plus au moins importantes, ce qui revient, pour les unes, à des déchargements du disque dur de leur ordinateur ; porte –monnaie-virtuel et pour les autres à des chargements des leurs.

On aura donc tendance, à voir apparaître dans ces échanges d'informatique et de télécommunications, les unités électroniques ne sont plus enfermées dans une carte plastique mais dans une zone du disque dure de l'ordinateur personnel (pc) à partir duquel elles seront chargées.

Pour charger le disque dure de l'ordinateur personnel, il suffira de connecte l'ordinateur à l'ordinateur du banquier. Et pour le décharger, il suffira le connecter à l'ordinateur du commerçant chez lequel le bien sera acheté ou à celui de la banque.

2. Les caractéristiques de la monnaie électronique

- ✚ La dématérialisation partielle ou totale de la monnaie réduit les risques de vol ou de perte les transactions ne nécessite plus un échange physique contre des pièces et billet ;
- ✚ La monnaie électronique assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale ;
- ✚ La monnaie électronique ne connaît pas de frontière.

Les paiements électroniques des transactions doivent remplir certaines conditions⁶, l'atomicité, la consistance, l'isolement, la durabilité, la personnalisation la traçabilité.

Aujourd'hui, la monnaie électronique est très répandue à cause de la situation sanitaire dans le monde « la covid-19 ».

2.1. Quelque exemple de porte –monnaie électronique

Il existe différents types de portefeuilles électroniques. Certains sont fournis par des institutions bancaire, tandis que d'autres sont fournis par des organisations telles que des fournisseurs de services et des opérateurs téléphoniques. Les plus connus PayPal, Paylib.

Selon le portemonnaie électronique, les fonctions fournies sont différentes : les retraits peuvent être retirés directement de votre compte bancaire, ou vous pouvez effectuer des retraits depuis le porte –monnaie virtuel que vous fournissez .Les portefeuilles électroniques prouvent être utilisés dans des espaces dématérialisés ou sur des téléphones intelligents .Certains portefeuilles offrent des systèmes d'authentification améliorés en envoyant des codes par SMS (codes à usage unique).

▪ PayPal

PayPal est un portefeuille électronique de référence avec plus de 300 millions de consommateurs actifs dans plus de 200 pays. Est un service de paiement en ligne qui permet de régler des achats, de recevoir des paiements ou d'envoyer et de recevoir des paiements. Afin de bénéficier de ces services, une personne doit

envoyer diverses informations financières à PayPal, comme un numéro de carte de crédit, ce qui peut être fait par courrier .Ensuite, les transactions peuvent être effectuées sans communiquer de détails financiers, il suffit de fournir l'adresse e-mail.⁶⁵

▪ Paylib

Il s'agit d'une solution de paiement en ligne mise en place par la Banque de France en 2013, par BNP Paribas, société Générale et Post Bank pour ses clients. Il offre aux clients de ces réseaux bancaires la possibilité de créer des portefeuilles électroniques pour régler leurs achats sur Internet sur les sites partenaires du service. Les données de la carte bancaire sont connues de la banque et ne seront pas stockées en dehors de la banque .Deux code sont nécessaires : l'identifiant du compte Paylib (email de mode passe) et un autre code pour exécuter la transaction. De plus, si un risque est détecté lors de la transaction (ordinateur différent, pas du site marchand habituel), un mécanisme d'alerte sera déclenché : vous recevez alors un code à usage unique pour vérifier votre paiement.⁶⁶

3. Les avantages de la monnaie électronique

La monnaie électronique a plusieurs avantages notamment les suivants :

- ✓ Elle permet de réduire sensiblement les coutes de traitement des opérations de retraits ;
- ✓ Grace aux développements informatiques et télématiques et à la diminution des couts des transections qu'elles engorgent, de plus d'activité a pris au paiement avec une carte bancaire, tel que les supermarchés, hôtels, pharmacie..... ;
- ✓ Les banques se servent de plus en plus de monétique pour décongestionné les automates, tel que les .
- ✓ La monnaie électronique aujourd'hui est une nécessité, elle consiste :
 - Un moyen de modernisation de secteur bancaire ;
 - ✓ Un instrument de paiement qui répond favorablement aux exigences du développement ;
 - ✓ Un moyen d'accompagnement de mise en œuvre de stratégie commerciale.

4. Les inconvénients de la monnaie électronique

Plusieurs difficultés peuvent également s'en suivre telles que :

⁶⁵Disponible en ligne : <https://www.techno-science.net/glossaire-definition/PayPal.html>.Consulté: le 24 Juillet2023.

⁶⁶Disponible en ligne : <https://www.inc-conso.fr/content/banque/le-porteuille-electronique-ou-numerique>.Consulté: le 24 Juillet 2023.

❖ Les inconvénients techniques

- ♦ Défaillance du système : les défaillances constatées sur le réseau de télécommunication rendent le succès du projet monétique improbable, la multiplication des pannes ralenties le fonctionnement du système ;
- ♦ La rapide obsolescence des équipements : les banques se voient obliger de renouveler leurs matériels afin d'être compétitives puisque le cycle moyen d'un produit ne dépasse pas six mois ;
- ♦ Le cout d'acquisition : lors du démarrage, les banques supportent des couts assez importants de lancement et d'adoption de la monétique, le retour sur l'investissement est à long terme Par exemple pour récupérer le cout d'achat d'un DAB, il est nécessaire d'effectuer 40000 transactions ;

❖ les inconvénients culturels

- ♦ l'introduction d'un nouveau produit bancaire dans une population ou la majorité est analphabète constitue un frein à l'acceptation de la monétique .En outre , les clients préfèrent l'utilisation de l'argent « liquide » à tous les autres moyen et cela est due à une véritable culture se justifiant par la peur d'avoir un chèque sans provision ou falsifié.

❖ Les inconvénients de la sécurité

Le problème de la sécurité est donc ici complexe puisque 'il concerne dans une logique combinatoire :

- ♦ Fiabilité des systèmes et exactitude des fichiers ;
- ♦ Pérennité des services, sécurité des machines et des locaux ;
- ♦ Confidentialité des informations ;
- ♦ Légitimité des actions {c'est le porteur de la carte qui effectuer la transaction}.

La fraude peut prendre une ampleur qui entrainerait une perte de confiance des particuliers dans ce nouveau système de paiement.

C'est pour cela la sécurité prise au sens large consiste donc à protéger les informations contre :

- ♦ La contrefaçon {risque d'introduction de fausses monnaie} ;
- ♦ La perte ou la destruction volontaire ;
- ♦ La falsification ;

❖ Les inconvénients commerciaux

On voit que les banques commerciales n'accordent pas l'importance due à la politique commerciale d'où le fait nombre de porteur de carte.

Les banques doivent informer leurs clients de l'existence et l'efficacité de la carte, c'est dans ce contexte que des efforts doivent être fournis sur le plan marketing et communication puisque 'ils sont les deux facteurs importants pour présenter les produits, les frais connaitre et faire accepter par le publique.

❖ **Les inconvénients juridiques**

Le développement de l'usage de la carte comme tous progrès technologiques doit être précédé de l'établissement d'un cadre juridique spécifique.

Les titulaires d'une carte retirent des espèces dans un DAB au –delà des soldes de leurs comptes.

Un tel comportement n'est pas considéré comme étant un délit pénal .La somme retirée peut être considérée comme un découvert de la part du banquier, accordé involontairement, suit à ça .La somme retirée va être débitée sur les avoirs future porteur en plus du paiement d'une pénalité.

Dans le cas contraire, la banque n'a aucun moyen de récupérer la somme retirée .Sur ce point, un vide juridique peut exister.

Conclusion

Le système de paiement est une bonne qualité indicatrice du fonctionnement d'une économie. Aussi La gestion de ces moyens reste un élément très important auquel doivent veiller les différentes institutions dont les banques.

Une gestion efficace de ces moyens refléterait, à cet effet, la performance d'un système de paiement et peut donc renseigner sur le bon fonctionnement d'une économie. On s'est intéressée à étudier le système de paiement algérien qui souffre d'une insuffisance dans l'utilisation des moyens de paiements scripturaux (chèques, virement) et du faible recours aux moyens de paiements électroniques tels que les cartes bancaires, les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et les Guichets Automatiques de Banque (GAB). Ainsi, l'évolution rapide des TIC crée des occasions complètement nouvelles qui peuvent parvenir à des niveaux de développement plus élevés.

Effectivement, le progrès de technologie de l'information et de communication représente un facteur essentiel de la modernisation et une source importante de la croissance économique.

Introduction

La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR) est une institution financière nationale créée par le décret n°82-106 le 13 Mars 1982.

Son objectif principal est de soutenir le développement économique et social des zones rurales. La BADR a été créée dans le cadre de la politique de développement agricole et rural du gouvernement du pays. Elle a été conçue pour fournir des services bancaires adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs, des éleveurs et des petits entrepreneurs ruraux.

En vertu de la loi 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. La BADR est devenu une personne morale, effectuant les opérations de réception des fonds de public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion

Section 1 : présentation de la banque d’Agriculture et de Développement Rural (BADR).

1. aperçue historique sur la BADR banque algérienne

La banque de l’agriculture et du développement rurale (BADR) est une banque commerciale algérienne .Son réseau compte actuellement près de 331 agence et 39 directions régionales. La densité de son réseau et l’importance de son effectif font de la (BADR) la première banque a réseau en Algérie qui joue un rôle important dans l’exécution des plans et programmes prévu à la réalisation des objectifs a signés au secteur agricole . Une institution financière nationale crée par décret n°82-106 le 13 mars 1982, la (BADR) est une société par action avec une capitale sociale de 2.200.000.000 DA. Elle a été chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l’utilisation et la gestion des moyen de paiement mis à leur disposition et ce, dans le respect du secret bancaire.

Depuis 1999, la capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 DA .Alors que elle était opérationnelle en novembre 1982 avec un capitale sociale de 54.000.000.000 DA avec un résultat net de 10,2 milliards de Dinard. Elle a été constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA. Afin d’apporter la plus grande satisfaction à la clientèle ,la BADR banque a mis plus de 7000 employés avec une équipe de 1200 chargés de clientèle à leur écoute à travers ses agences, 39 groupements régionaux d’exploitation déployer sur le territoire national , ainsi qu’un nouveau système d’information pour plus de sécurité , facilité ,efficacité et rapidité .Aujourd’hui, la BADR continue de jouer un rôle essentiel dans le financement du développement rural en Algérie .Elle cherche également à promouvoir l’inclusion financière et à étendre ses services aux populations non bancarisées des zones rurales.

1.1. L’évolution de la BADR banque en quelques étapes⁶⁷

Par la densité de son réseau et l’importance de son effectifs , la BADR est classée par le « BANKERS ALMANACH » (édition 2001) première banque au niveau national, 13ème

⁶⁷ Document interne de la BADR Banque, Agence 580, Tizi-Ouzou.

SWIFT est le numéro d’identification internationale d’une banque .Il est utilisé pour faciliter les échanges transfrontaliers entre établissements bancaire (virement, paiement, achat aux ventes de valeur mobilière).

SYBU est un logiciel qui est considéré comme une marque le SYBU Data.

au niveau africain et 668ème au niveau mondial sur environ 4100 banque classés .Etablissement à vocation agricole à sa création , la BADR est devenue ,au fil du temps , et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit , une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités. Les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR sont :

 **De 1982 à 1990**

Au cours de cette période, La BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole, elle a acquise une notoriété et une expérience, certaine dans le financement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.

 **De 1991 à 1999**

De par la loi 90/10, relative à la monnaie et au crédit, la BADR a élargi son champ d'activité vers d'autres secteurs, et notamment, les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques à savoir :

- **1991**

La mise en place du système « SWIFI » pour l'exécution des opérations de commerce international.

- **1992**

La mise en place du logiciel « SYBU » , avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts , gestion des opérations de caisse, gestion des placements , consultation à distance des comptes clientèle) : cette même année a vu l'informatisation de l'ensemble des opérations du commerce externe et les opérations de crédits documentaires qui sont traitées aujourd'hui en 24 heures maximum .Il y a eu également l'introduction de nouveaux plans de comptes au niveau des agences.

- **1993**

Achèvement de l'informatisation de l'ensemble des opérations {les opérations bancaires au niveau du réseau}.

- **1994**

Mise en service de la carte de paiement et de retrait BADR.

- **1996**

Introduction du télétraitement, à savoir le traitement et la réalisation des opérations à distance en temps réel.

- **1998**

Mise en service de la carte de retrait interbancaire.

La période après l'an 2000

La période de 2000 à nos jours, se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché. En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR avait considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME/PMI de secteur privé (tout branche confondues) tout en accroissant son aide au monde agricole et para agricole.

1.2. Les missions de la BADR banque

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales. Pour satisfaire au mieux ses clients, elle a pour missions ;

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaire, agro-industrielle et artisanales ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- Le contrôle avec autorité de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciles ;
- La supervision de la gestion des agences relevant de son autorité.

pour mieux assurer ses tâches et ses missions, et pour se rapprocher de plus en plus de ses clients, constitués essentiellement d'agriculteurs d'entreprises et opérateur privé, la BADR à juger utile d'élargir ses pouvoirs de décision, selon des critères définis tels que la nature des

crédits sollicités , leurs montants ,et le domaine d'activité ou ces crédits seront utilisés aux structures d'exploitations pour qu'elles aient plus de liberté dans leurs activités et jouer d'avantages de pouvoirs de décision et de ce fait elles deviennent plus compétitives perspicaces dans leur décision.

1.3. Les objectifs de la BADR banque

La BADR en tant que banque publique a pour objectif global le développement économique durable, plus particulièrement le développement du secteur agricole ; cependant, la BADR a également un bon nombre d'objectifs spécifiques :

- ✚ L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- ✚ L'augmentation des ressources aux meilleurs couts et la rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles prudentielles ;
- ✚ La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- ✚ L'extension et le redéploiement de son réseau en vue de créer de nouvelles agences plus proches géographiquement des clients ;
- ✚ La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptible de répondre à leur besoins, notamment à travers les services de bancassurance et banque à distance {le E-banking} ;
- ✚ L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement de crédit.

Elle est notamment chargée du financement des différentes activités suivantes :

- ✚ Activité de production agricole ;
- ✚ Activité de toutes attaché au secteur agricole ;
- ✚ Activités de l'artisanat traditionnel en milieu rurale.

1.4. Les principales caractéristiques de la BADR banque

Parmi les principales caractéristiques de la BADR, nous pouvons citer :

- ✦ La BADR effectue le traitement en temps réel à distance des opérations bancaires ;
- ✦ Elle permet la consultation à distance des comptes par la clientèle de la BADR ;

- ▶ Une banque universelle, qui participe à 30%⁶⁸ de financement du commerce extérieur ;
- ▶ Elle effectue des crédits documentaires en moins de 24 heures ;
- ▶ L'informatisation totale de son réseau sur la base des logiciels automatiques.

1.5. Structure et organisation de la BADR banque

La BADR est composée de :

- Succursales.
- Agence.

1.5.1. Les directions centrales et leurs missions

Les directions centrales ont pour mission d'animer et de contrôler les différentes fonctions bancaires au niveau du réseau.

Les différentes divisions et directions centrales que comprend la BADR sont représentées par l'organigramme ci-dessus.

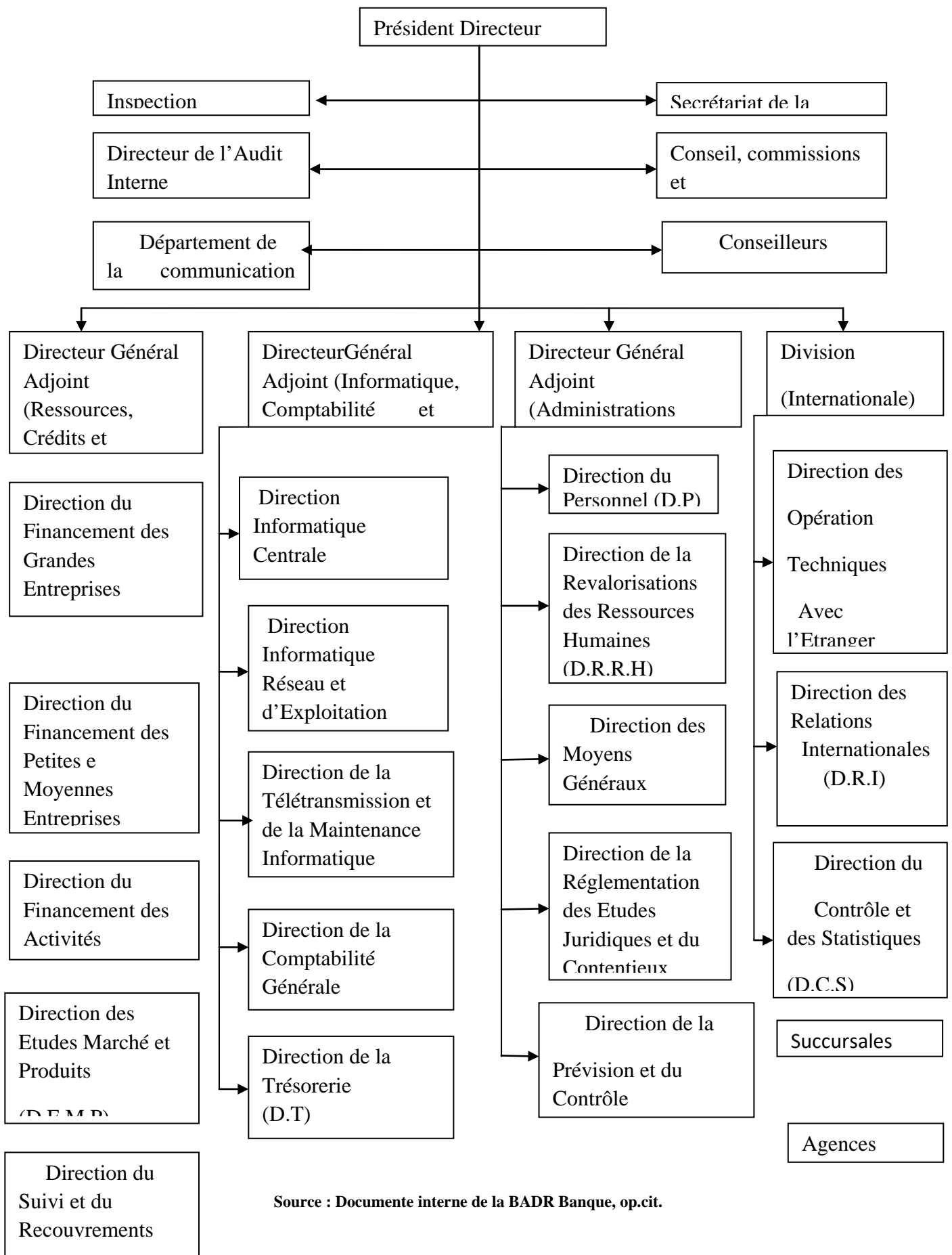
La structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi des différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit elle constitue en elle-même un fond de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations que lui sont données .

Parmi ses services, le service crédit occupe une place privilégiée car il constitue le comportement de la banque qui assure la principale fonction de banquier qui est certainement la plus délicate, compte tenu des risques encourus en matière de prise d'engagement.

Afin de traiter l'ensemble de ces opérations, et accomplir, convenablement ses missions et de répondre au mieux à ses engagements, l'agence N 580 de TIZI OUZOU s'est dotée d'un modèle d'organisation spécifique qui la différencie des autres banques connus sous le nom de {banque assistée}.

⁶⁸ Document interne de la BADR Banque, op.cit.

Figure N°07 : organigramme globale de la BADR banque



Source : Documente interne de la BADR Banque, op.cit.

1.5.2. Le rôle de la BADR banque

La banque joue cinq rôles importants qui se résument comme suit :

- **Financement agricole** : la BADR accorde des prêts et des crédits aux agriculteurs pour financer leurs activités agricoles, y compris l'achat de terrain, de matériel agricole, de semence de fertilisants, etc. . Elle propose également des prêts pour l'amélioration des infrastructures agricoles, comme l'irrigation et le drainage.
- **Services bancaires** : la BADR offre une gamme de services bancaires traditionnels tels que l'ouverture de comptes, les dépôts, les retraits, les carte de crédit, les prêts personnels, etc. Ces services sont disponibles pour les agriculteurs et les clients non agricoles.
- **Financement de l'agro-industrie** : la BADR soutient également le développement de l'agro-industrie en fournissant des financements aux entreprises agricoles et agroalimentaires pour l'acquisition d'équipements, la modernisation des installations, l'expansion des capacités de production.
- **Service d'assurance** : la BADR propose des services d'assurance agricole pour couvrir les risques liés aux aléas climatiques, aux maladies de bétail, aux pertes de récoltes. Cela permet aux agriculteurs de se protéger contre les pertes financières dues à ces risques.
- **Assistance technique** : en plus des services financiers, la BADR fournit également une Assistance technique aux agriculteurs et aux entreprises agricoles .Cela peut inclure des conseils sur les meilleures pratiques agricoles, la formation sur l'utilisation des technologies agricoles modernes, l'accès à des experts agricoles.

En résumé, la BADR joue un rôle clé dans le développement du secteur agricole et rural en Algérie en fournissant des services financiers spécialisés et une assistance technique aux agriculteurs et aux entreprises agricoles .Elle contribue ainsi à stimuler la productivité agricole à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à favoriser le développement économique du pays.

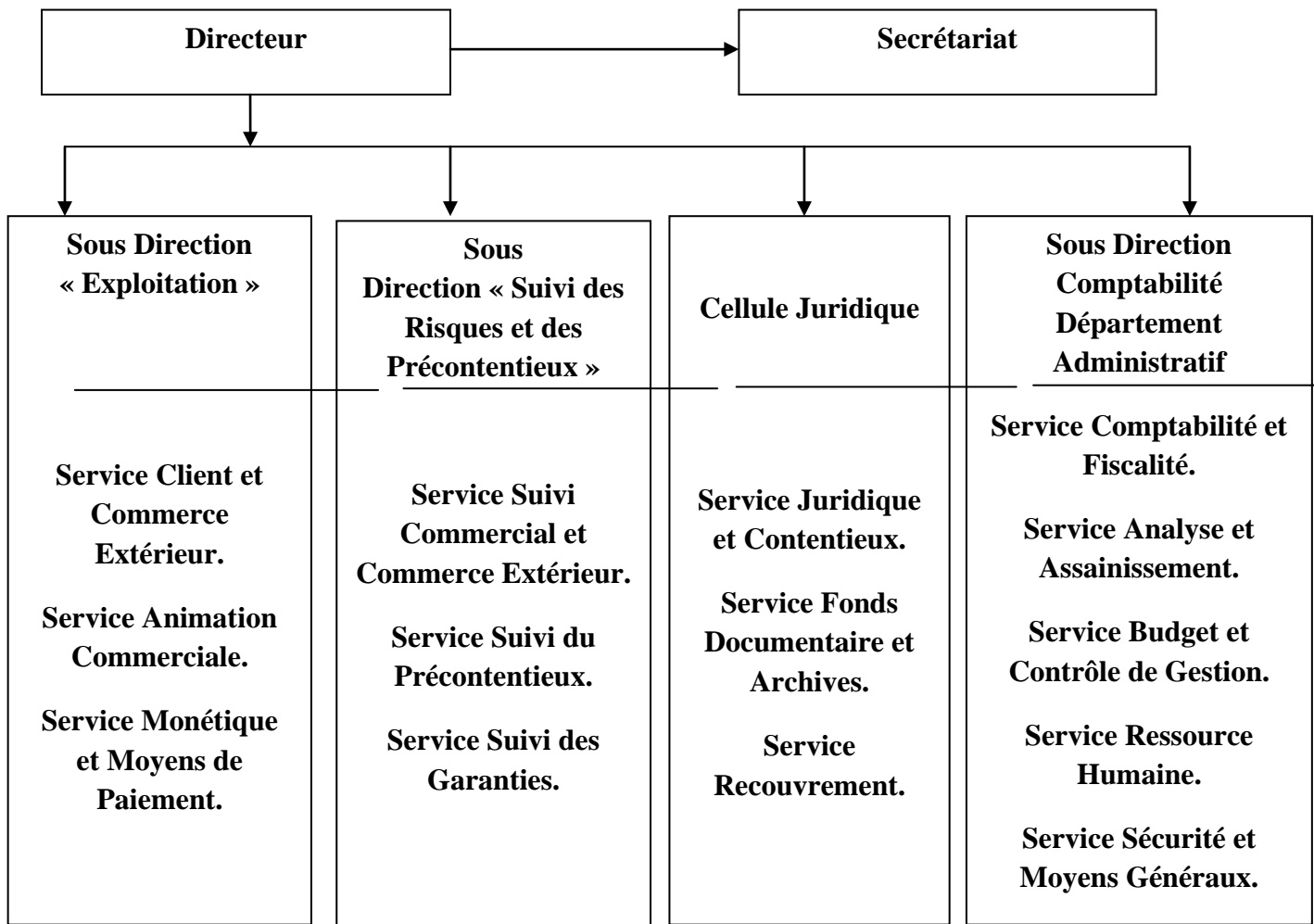
1.6. Le Groupe Régional d'Exploitation

La représentation de la banque au niveau régional se fait par le Groupe Régional d'Exploitation {GRE}. Le groupe régional d'exploitation est une entité administrative, située en principe du niveau d'un chef –lieu de la devenu assisté, coordonne et suit l'ensemble des agence qui lui sont rattachées .Son rôle est également de contrôler, animer, surveiller et

soutenir le travail des agences qui traitent toutes les opérations de la banque, pour drainer des nouvelles ressources et mettre en place des crédits.

Le groupe régional d'exploitation est responsable devant la direction générale de l'exécution des missions qui lui sont confiées .le GRE constitue le maillon intermédiaire entre les agences et la direction centrale .Elle exerce à l'échelle régionale certaines fonctions et toute fonction déléguée par une direction centrale .La fonction de la direction relève des prérogatives du directeur du réseau qui dont veiller avec la collaboration de ses chefs de départements ,à faire exécuter le travail dans les meilleurs conditions d'efficacité .En effet , cette dernière est structurée en quatre département {sous -directions}.

Figure N° 08: l'organigramme de groupe régional d'exploitation



Source ; Document interne de la BADR Banque, Agence 580, op.cit.

Le (GRE) dont nous avons effectué notre stage est composé de 12 agences :

- ❖ 571 : Azazga ;
- ❖ 572 : Larba, NathIrathen ;
- ❖ 573 : Ain el hammam ;
- ❖ 574 : Draa El Mizane ;
- ❖ 576 : Draa Ben khadda ;
- ❖ 579 : Ouacifs ;
- ❖ 580 : Tizi-Ouzou ;
- ❖ 581 : Tigzirt ;
- ❖ 582 : Ouadhias ;
- ❖ 584 : Azeffoun ;
- ❖ 585 : Bouzeguen ;
- ❖ 588 : Tizi-Rached.

1.6.1. Présentation de l'agence 580 de la BADR banque de Tizi-Ouzou

L'agence BADR de Tizi-Ouzou 580 a été créée en 1982 après la restructuration de la BNA (une ancienne agence), sise au centre ville de Tizi-Ouzou. Cette agence est dotée, dans le cadre du plan d'action à long terme de la BADR, d'un système de « banque assise » avec un service personnalisé. Ce système repose sur une nouvelle organisation et méthode de travail où l'on distingue deux groupes de travail : le « front office » et le « back office ».

Le front office

Il offre à la clientèle un espace convivial et adapté, lui garantissant un service personnalisé à travers la prise en charge et traitement de l'ensemble de ses transactions bancaires par un chargé de la clientèle et l'opportunité d'une assistance et d'un conseil de premier ordre, en matière de gestion de fortunes et des placements bancaire et /ou financière.

Le back office

Il regroupe les potentialités techniques et humaines pour traiter en temps réel les ordres et les opérations reçus du front officiel. Il lui apporte l'assistance, les conseils et les conditions nécessaires à la bonne exécution des opérations de clientèle, ils sont chargés aussi des tâches administratives, techniques et d'opérations nécessaires, répondant à des délais bien précis en impliquant d'autres structures internes, ou externe à la banque. Il est composé également de plusieurs services (service crédit, service portefeuille, service commerce extérieure service comptabilité, et service virement).

1.7. Présentation de service Monétique et Moyens de paiement

Le service monétique il est dirigé par un chef de service qui est responsable de

- ✚ La promotion des différents moyens de paiement commercialisée par la banque ;
- ✚ L'assistance des agences dans l'élaboration et fixation des objectifs des agences locale d'exploitation (ALE) concernant le volet monétique ;
- ✚ La dotation de la clientèle en cartes magnétique de retrait ou de paiement ;
- ✚ L'assistance des agences dans la régulation des incidents née des opérations de monétique et de télé compensation ;
- ✚ Toutes autres tâches qui lui seraient affectée par son responsable hiérarchique ;

Section 02 : les produits et les services monétique de la BADR

La BADR propose à ses clients (personne physique ou morales) une gamme variée de produits et service bancaire .En plus des produits et services traditionnels ,la BADR propose également à ses clients d'autre produits qui la différencient des autres banques du marché comme la carte TAWFIR BADR et le service BADR SMS .Elle s'engage à faciliter ses transactions à travers les différents produits et services qu'elle fournit à ses clients.

1. Les canaux d'acceptation des cartes bancaires électroniques

Ce sont des appareils électroniques capables de lire les données d'une carte bancaire.

1.1. Distributeur Automatique de billets (DAB)

C'est un équipement technique existant au sein des agences ou devant lequel il fournit ses services 24h/24h et 7jour /7jour .Cette installation comprend un emplacement dédié pour insérer la carte, un écran et un autre emplacement pour tirer les billets , et aussi des touches numériques pour faire rentrer le mot de passe après avoir choisit le montant à retirer en appuyant sur la touche valider .Ver la fin le client reçoit un ticket , le DAB permet :

- de se rapprocher du client ;
- un développement de la qualité de service ;
- la sécurité et gain de temps en éloignant le client des encombrements et en évitant les files d'attente
- le client peut disposer de son argent en dehors des heures de travail de l'agence

Figure N°09 : Distributeur automatique de billet (DAB)



Source : Disponible en ligne : [https://www.algerie360.com/Mostaganem-dab-hors-service-et manque-de-liquidite/](https://www.algerie360.com/Mostaganem-dab-hors-service-et-manque-de-liquidite/) .consulté :03 Aout 2023.

1.2. Guichets Automatique de Banque (GAB)

Le GAB également connu sous le nom de distributeur automatique de billets (DAB) ou ATM (Automated Teller Machine) en anglais.

Un GAB est un dispositif électronique utilisé par les clients des banques pour effectuer certaines opérations bancaires sans l'aide d'un employé de la banque .Il permet généralement aux clients de retirer de l'argent en espèces, de consulter leur solde de compte, de déposer de l'argent, de transférer de l'argent d'un comptes à un autre , de payer des factures et parfois même d'acheter des timbres ou des recharges téléphoniques. Les GAB sont généralement disponibles 24h /24h et 7Jour /7Jour, offrant aux clients une commodité et une accessibilité accrues pour leurs besoins bancaire. Le GAB permettent :

- l'accès direct à plusieurs services ;

- la disponibilité de l'argent à tout moment ;
- gagner du temps ;
- la diminution du risque d'encaissement de faux billet.

Parmi les avantages qu'ils procurent, on trouve le retrait rapide avec choix de compte avec contrôle planché et plafonds, dépôt de chèque et d'espèces avec ou sans choix de compte, demande et impressions de RIB.

Figure N° 10 : Guichet automatique de banque (GAB)



Source : Disponible en ligne : <https://ar-ar.facebook.com/MILIANA.ZEKKAR/posts/2706693649604635/>.

Consulté : le 07 Aout 2023.

Le tableau ci-dessous montre les similarités et de différences entre le distributeur automatique de billet (DAB) et le guichet automatique de banque (GAB). Nous remarquons que le GAB offre davantage de service contrairement au DAB qui est limité qu'à la distribution et le retrait de billet.

Tableau N°1 : la comparaison entre le GAB et le DAB :

Le GAB	Le DAB	Les points en communs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ un GAB désigne un guichet automatique de banque ; ▪ le GAB permet non seulement de retirer de l'argent en espèces avec la carte mais aussi d'effectuer d'autres opérations bancaire ; ▪ le GAB est considérée comme un véritable guichet de banque qui offre plus de services courants en dehors des retraits d'argent, les versements au dépôt en comptes, les demande de soldes , les demande de chèquiers, les souscriptions aux carte bancaire , les opérations de virements . 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un DAB désigne un distributeur automatique de billets ; ▪ Il permet au titulaire d'une carte de retirer des espèces avec sa carte et un code confidentiel ; ▪ Il fait que mettre des clients les billets dont ils ont besoins ; ▪ Il fait que des opérations de retrait qui sont possible avec le DAB. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces distributeurs sont placés auprès de très nombreuses agences bancaires ; ▪ Ils permettent au titulaire d'une carte de retirer en espèces avec sa carte et un code confidentiel, et de consulter son compte ; ▪ Le montant maximum autorisé est généralement fixé par jour, et dépend essentiellement du type de cartes et des revenus du titulaire, La plupart des cartes bancaires des grands réseaux ;

Source : Nos recoupements

1.3. Terminal de Paiement Electronique (TPE)

TPE est un équipement électronique installé chez les commerçants et sur des points de ventes, il permet au porteur de la carte d'effectuer différents types de transactions (achats, remboursement, paiement de factures.....) de manière sécurisée, rapide et performante. La BADR dans le cadre de ses efforts de lutte contre le Corona Virus « COVID 19 » offre le terminal de paiement Electronique (TPE) gratuitement par lequel l'acquisition de ces équipements s'effectue auprès du groupe de l'exploitation de Wilaya Tizi-Ouzou après l'accomplissement des formalités administratives nécessaires selon les quantités disponibles.

En mois de Décembre 2020, le gouvernement a mis en place l'obligation de l'utilisation de TPE dans les transactions commerciales et de services mais les banques ne l'ont pas appliqué et cela à cause de l'insuffisance de TPE en Algérie, ce qui provoque une réticence des commerçants de s'équiper de ce moyen de paiement électronique faute de sensibilisation dans ce sens. « Voir l'annexe 15 »

L'utilisation des TPE offre plusieurs avantages : un mode de règlement pratique, car le règlement sur TPE diminue les risques induits par la manipulation de liquidité de fonds, des erreurs et de la fausse monnaie, paiement garanti par le système, et la transmission des encaissements par cartes bancaires directement sur compte, aussi il sert à gagner du temps par le traitement des opérations qui se fait en quelques secondes, car c'est un outil très facile à l'utilisation, avec une livraison, installations du matériel et formations des utilisateurs directement sur les points de vente.

Le TPE peut lire les cartes à partir de son lecteur de bandes magnétiques. La carte peut être une carte bancaire, un porte-monnaie électronique ou toute autre carte à puce. Ce dernier peut être :

En ligne {on line} : Dans ce cas, chaque fois que la carte est utilisée, l'appareil est connecté au centre serveur, offrant une sécurité accrue en permettant à l'émetteur de la carte de vérifier chaque transaction à l'avance.

Hors ligne {offline} : Le contrôle est géré par l'appareil avant de vérifier la transaction.

Semi-online : Paramètre de gestion de l'appareil lui permet de traiter les transactions

en fonction du montant, de vérifier les transactions ou de demander la vérification en connectant au centre service.

Figure N°11 : Terminale de paiement électronique (TPE)



Source : Disponible en ligne : <https://www.elwatan.com/a-la-une/seulement-2-des-commerçants-sont-dotes-de-tpe-le-marche-informel-freine-e-paiement-électronique-24-05-2021>. Consulté:08 Aout 2023.

2. Les cartes monétique nationales de la BADR Banque :

La BADR, mis à disposition de ses clients des produits très diversifié, qui peuvent répondre a leurs attentes.

2.1. Les cartes interbancaires CIB Classique et Gold :

Se sont toute les deux un moyens de paiement et de retrait par excellence, qui garantie la sérénité et sécurité au quotidien, pratique et accessible elles permettent de :

- ✓ Réaliser des paiements auprès de commerçants dotés de terminaux de paiement électronique.
- ✓ Régler des achats et facture sur internet grâce au service paiement en ligne.
- ✓ Effectuer des retraits d'espèce en toute liberté 7j/7 24h/24 sur les DAB et GAB de société générale Algérie et des autres banques.

Figure N° 12: Carte CIB classique



Figure N°13: Carte CIB Gold



Source : document interne de la BADR Banque, op.cit.

2.2. Les conditions de délivrance de carte CIB classique et GOLD

Le tableau suivant montre les conditions de délivrance de la carte CIB classique et Gold ainsi que les points de différence entre ces deux cartes .La carte CIB est utilisée pour les salariés à un revenu moyen .Les cartes CIB sont des cartes de paiement auprès du TPE ainsi

des retraits auprès des GAB et DAB ,la cartes GOLD utilisée par les salariés qui touchent un salaire important (plus de dix millions).

Tableau N°2 : Comparaison entre la CIB classique et la CIB Gold

La CIB classique	La carte GOLD
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes physiques titulaires de comptes en Dinars ; ▪ Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou de société titulaires d'un comptes courant dans ce cas la carte est émise sur le compte de l'entreprise ; ▪ Carte de couleur bleu ; ▪ Visuel unique sauf le logo de la banque émettrice ; ▪ Destiné à la clientèle qui a un revenu moyen. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes physiques exercent une profession-dument reconnue avec un revenu stable ; ▪ Les personnes physiques titulaires de comptes en Dinars ; ▪ Cette carte est destinée aux clients BADR dont le salaire dépasse 100.000.00 DA ; ▪ Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou des sociétés titulaires d'un compte courant, dans ce cas, la carte est émise sur le comptes de l'entreprise ; ▪ Carte de couleur dorée.

Source : Nos recoupements.

2.3.. La carte bancaire de retrait interne(CBRI)

La carte bancaire de retrait interne (CBRI) est une carte nationale de retrait et de paiement valable uniquement en Algérie .Elle permet à son titulaire d'effectuer des retraits en espèces auprès des guichets automatique de banques, distributeur automatique de billets (GAB/DAB) .Elle est destinée aux clients de la banque titulaires d'un compte(200) ou compte comptes courant (300) .La carte (CBRI) est valide 2 ans à compter de la date de création celle ci, et renouvelable automatiquement, sauf en cas d'annulation par le client ou par la banque.

Elle permet à son titulaire d'effectuer des retraits d'espèces 24h /24h et 7j/7j, auprès des guichets automatique de banque (DAB/GAB) du réseau BADR et du réseau monétique interbancaire, de payer les achats de bien et service effectués auprès des commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire (dotés de TPE) , de consulter le solde et commander le chéquier sur les GAB de la BADR , et une sécurité et confidentialité , grâce au code secret personnel.

Figure N° 14 : La carte CBRI (BADR)



Source : document interne de la BADR Banque, op.cit.

2.4. Les avantages de la carte CBRI⁶⁹

Les avantages de la carte bancaire de retrait interne sont :

- ✚ La facilité de retirer son argent à tout moment même en dehors des heures d'ouverture des agences, les week-ends et les jours fériés, service disponible 24h/24h et 7j/7j ;
- ✚ La facilité de procéder à des virements de son compte chèque vers son compte épargne, il assurera ainsi un canal régulier entre ses deux comptes ;
- ✚ La faculté d'éviter l'attente devant les guichets et la possibilité de s'adresser à n'importe quel DAB/GAB du réseau monétique interbancaire qui tend à se développer rapidement ;
- ✚ Sécurité et confidentialité des opérations avec un code secret personnel pour l'utilisation du DAB ;

⁶⁹ Document interne de la BADR Banque, op.cit.

- ✚ Payer les achats de biens et services effectués auprès des commerçant affiliés au réseau monétique interbancaire (doté de TPE) ;
- ✚ Consulter le solde et commander le chéquier sur le GAB de la BADR.

2.5.LA Carte TAWFIR

La carte « TAWFIR » est une carte adossés au compte épargne LEB avec ou sans intérêts. Elle est d'une durée de validité de (2ans).

Valable uniquement en Algérie, elle utilisée sur les GAB du réseau monétique interbancaire (RMI) et utilisée uniquement au virement .Des retraits d'espèces auprès des GAB des confrères et d'Algérie poste (ALP) peuvent être effectués.

En cas de changement d'adresse, le porteur de la carte doit informer la banque son usage est strictement limité aux opérations suivantes effectuées sur le GAB. Elle permet à son détenteur d'effectuer en toute sécurité des fonds : Des paiements sur TPE auprès des commerçants, et des paiements et des retraits en ligne, et d'effectuer des retraits sur le compte TAWFIR selon un plafond hebdomadaire auprès des GAB ou DAB de banque BADR ou de banque consœurs , des virements de compte courant vers le compte épargne via les GAB commerçants et de faire face à des dépenses urgents et imprévues puisque la carte fonctionne 24H/24H et 7J/7J et disposer d'une carte sécurisée à travers la saisie de votre code confidentiel par lequel tous les services et les fonctionnalités rattachés à la carte TAWFER de la banque .

Figure N°15: carte TAWFIR BADR



Source : document interne de la BADR Banque, op.cit.

2.6. Les caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR

Le tableau suivant montre les différentes caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR. Cette carte est utilisée par des clients titulaires d'un compte épargne avec/sans intérêts. Sans usage est limité aux opérations effectuées sur les GAB/DAB. Avec cette carte, le client peut effectuer des opérations de paiement sur TPE auprès des commerçants il peut aussi effectuer des paiements en ligne et des virements de compte courant vers le compte épargne via GAB commerçants.

Tableau N°3 : les différentes caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR

Les caractéristiques et les conditions	Les conditions de délivrance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permet d'effectuer des retraits sur compte TAWFIR selon un plafond hebdomadaire auprès des GAB/DAB de la banque ; ▪ La carte TAWFIR est une carte de retrait destinée au client titulaire d'un compte d'épargne est substituer au livret d'épargne ; ▪ cette carte à débit immédiat. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes physiques titulaire d'un livret épargne bancaire « LEB » ou d'un livret d'épargne FELAH « LEF »

Source : Nos recoupements.

3. les cartes Monétique International de la BADR

La BADR propose de nouveaux produits moderne spécialisés et elle à met à disposition de ses clients des produits internationale, qui peuvent répondre à leurs attendes.

3.1. Les cartes d'affaires : la Business Card et la Business Gold

Se sont des cartes interbancaires, de paiement et de retrait destinée aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leurs différentes dépenses (règlement des charges : impôts, factures, dépenses, frais ...), avec une validité de deux ans (02) renouvelable par tacite reconduction.

Les cartes d'Affaires permettent, à son titulaire habilité ou préalablement mandaté par l'entreprise détentrice du compte commerciale BADR, d'effectuer des opérations bancaires sur celui-ci dans la limite de son mandat, cette carte facilite l'organisation des dépenses courantes d'une entreprise ou d'une entité publique .Elle concerne tous types des dépenses cette carte peut être délivrée à tout collaborateur qui réalise régulièrement des dépense /frais de représentations professionnelles.

Le titulaire de la carte est une personne physique dont la carte est adossée au compte courant (300) de l'entreprise .Le service BADR net permettra aux clients porteurs de suivre les opérations effectuées via la carte Affaire. Elle permet à son détenteur d'effectuer 24H/24H et 7J/7J ; Des retraits sur DAB/GAB auprès de la banque confèrent BADR qui est installés sur le territoire national, des paiements auprès des commerçants disposants de TPE et des paiements en ligne (e-paiement) apurés de l'ensemble des web Marchands affiliés au réseau monétique interbancaire.

Le tableau suivant montre les points de différences et les services non autorisés sur ces deux types de cartes. Ses cartes sont destinées aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leur différentes dépenses (règlement des charges : impôts, factures, dépenses, frais.....)

Cette carte facilite l'organisation des dépenses courantes d'une entreprise ou d'une entité publique.

Tableau N°4 : comparaison entre la Business Card Classique et la Business Gold

La Business Card	La Business Gold	Les services non autorisés sur la carte d'affaire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiement off line : 20 000DA/Mois ; ▪ Paiement on line : 30 000 DA/Mois ; ▪ Les frais d'acquisition de la carte 2500DA/TTC/2Ans ; ▪ Retrait : 50 00DA/Mois ; ▪ Plafond par montant de transaction de paiement : 80000 DA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiement off line 60 000 DA/Mois ; ▪ Paiement on line : 900 000 DA /Mois ; ▪ Les frais d'acquisition de la carte 40 000 DA/TTC/2Ans ; ▪ Retrait : 80 000 DA /Mois ; ▪ Plafonds par montant de transactions de paiement 200 000 DA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'impression d'un « mini relevé d'opération » ; ▪ La consultation des soldes des comptes auquel elle est attachée ; ▪ Le virement de compte à compte ; ▪ L'impression du RIB ; ▪ La commande de chéquier.

Source : Nos recoupements.

3.2. La Mastercard classique et TITANIUM

C'est une carte internationale de paiement et de retrait en devises, ce type carte est destinée aux clients physique de nationalité algérienne ou étranger résidant en Algérie qui sont majeurs et titulaires d'un compte Dinard et d'un compte devises (Euros) et ou à leurs mandataires dument habilités à faire fonctionner les comptes devises et Dinard. Avec un duré de validité de deux ans (02) renouvelables automatiquement, sauf résiliation du contrat par le client soixante jours (60) avant la date de fin de validité de la carte. Elle permet également d'effectuer des paiements en ligne y compris l'Algérie.

La carte Mastercard est utilisée partout dans le monde 24H/24H et 7J/7J pour effectuer des :

- ✚ Retraits sur DAB ou GAB à l'étranger portant le logo Mastercard ;
- ✚ Règlements d'achats de biens ou de services par carte sur TPE portant le logo Mastercard ;
- ✚ Paiement en ligne (achat sur internet) sur des sites sécurisés portant le logo Mastercard ;
- ✚ A l'étranger elle permet également d'effectuer des paiements en ligne y compris d'Algérie ;

- ✚ 2 ans renouvelable automatiquement .Sauf résiliation du contrat par le client, soixante (60) jours avant la date de fin de validité de la carte.
- ✚ Retrait 2,5% du montant de la transaction converti en Dinars + 2 Euros par transaction prélevés du compte devise ;
- ✚ Paiement 2,5% du montant de la transaction converti en Dinars ;
- ✚ 15à 20 jours ouvrable.

Cela peut offrir plusieurs avantages :

- Des dépenses maîtrisées des comptes permettant la gestion précise et sans risque des budgets ;
- Accès avec une acceptation mondiale à travers plusieurs millions de points de ventes ;
- Une très large couverture de guichet Automatique dans le monde entier ;
- Ouverture sur e-commerce : en ligne ou à travers une application ;
- Un accès constant et sécurisé à l'argent à l'international 24H/24H et 7J/7J avec sécurité pour tous les paiements en ligne ;
- Une sécurité assurée grâce à la technologie de la carte à puce.

Figure N°16 : la MasterCard TITANIUM BADR



Figure N° 17 : la MasterCard Classique BADR



Source : document interne de la BADR Banque, op.cit.

4. Les avantages et les inconvénients d'une carte bancaire

L'utilisation de la carte bancaire offre plusieurs avantages et inconvénient pour son utilisateur.

4.1. Les avantages de la carte bancaire

❖ Pour le client

Elle offre une nouvelle prestation bancaire alliant permanence, diversité du service

- ♦ Pratique légère et facile à utiliser, et une sécurité renforcée elle évite les transports de fonds, code confidentiel ;
- ♦ Coûts de traitements allégés, elle offre une image de modernité ;
- ♦ Gain de temps, elle évite les files d'attentes, les opérations lentes de la gestion des chèques et espèces etc. ;
- ♦ Permet d'effectuer des retraits et des paiements 24H/24/ et 7J/7J ;
- ♦ L'universalité, elle assure les retraits et les paiements dans tout le réseau interbancaire et même à l'étranger, elle apporte une garantie pour le commerçant.

❖ Pour les banques

grâce à la carte de paiement électronique , des commissions importantes sont obtenues sur diverses transactions et un grand nombre d'opérations .En plus de réduire le nombre de clients au siège de la banque et d'éviter les chaines aux guichets

dans les différentes agences bancaires, le nombre de ses activités a également augmenté en raison de l'utilisation des cartes de paiement électroniques surtout avec la crise sanitaire qui a affecté positivement sur l'utilisation de ces moyens de paiements électroniques afin de se protéger contre ce virus. La seule condition pour obtenir une carte Badr est d'ouvrir un compte dans la banque, ce permet de répartir les avantages comme suit ;

Tableau N°5: les avantages de la carte bancaire pour la banque

Avantage commercial	Avantage économique	Avantage financier	Autre avantage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du nombre de client porteurs des cartes et réduction des délais de règlement et de compensation ; ▪ Amélioration de l'image de marque de la banque et fidélisation de la clientèle ; ▪ Supporte au marketing et à l'action commerciale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des encaisses immobilisées ; ▪ Automatisation des opérations bancaires impliquant une réduction des coûts et réduction des risques d'impayés du fait de la sécurisation des systèmes électroniques ; ▪ Réduction des coûts de manipulation des espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarification prélevée du compte du porteur {la cotisation annuelle et la commission d'utilisation} ; ▪ Augmentation des dépôts contribution à la bancarisation et développement de l'intermédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Drainer des ressources en devises et en monnaie nationale ; ▪ Réduire la circulation de la monnaie fiduciaire et donc des coûts liés à leur manipulation , réduire les délais de recouvrement d'espèces.

Source : Nos recoupements.

❖ **Pour le commerçant**

Les cartes de paiement électroniques sont un moyen moderne de retour aux commerçants, avec une série de résultats positifs comme suit :

- ♦ Règlement sur les reçus qui sont directement transférés sur le compte du commerçant ;

- ✦ Eviter l'argent et éviter la contrefaçon et les chèques non crédités car l'utilisation de carte de paiement pour effectuer des achats peut garantir que les commerçants peuvent retirer de l'argent via le système automatique du réseau de trésorerie de la banque sans contacter les clients ou les banques.

4.2. Les inconvénients de l'utilisation des moyens de paiements

❖ Pour la banque

- ✦ Problème de liquidité est causés par le non-paiement des intérêts et le paiement tardif des facture ;
- ✦ Rivaliser avec les banques et déterminer les commissions appropriées pour attirer les clients ;
- ✦ Des problèmes liés au système automatisé entraîne l'interruption des opérations par carte en raison des faiblesses et de lacunes de l'utilisateur qui n'ont pas pu être contrôlées et corrigées rapidement ;
- ✦ Du manque de médias il est difficile de déployer les services de carte bancaire auprès des membres de l'entreprise.

❖ Pour les clients

- ✦ L'utilisation de la carte est limitée au territoire national ;
- ✦ Possibilité de craquer le mot de passe ;
- ✦ En raison l'absence de réseau de transmission, le GAB peut rencontrer des problèmes technique qui ne peuvent pas fonctionner correctement ce qui empêchera le titulaire de retirer de l'argent.

❖ Pour les commerçants

De nombreux commerçants sont confrontés au problème de l'obtention du TPE car c'est le seul moyen pour les clients de payer des marchandises, et les clients ne s'intéressent pas aux cartes de paiement électronique et les banques ne livrent le TPE aux commerçants que plus tard et qui sont demandé depuis longtemps .Ces commerçants n'acceptent pas l'utilisation de ce TPE car sont installés dans des endroits un peu isolés et que le TPE est difficiles à l'utiliser est souvent hors d'usage à cause de l'absence de connexion ou autre problèmes pour cela ils posant juste des frais supplémentaires pour ces commerçants sachant que sont souvent en panne.

5. Les services Monétique de la BADR

La BADR propose plusieurs services à ses clients, cela permet de répondre aux attentes de ces clients afin de les fidéliser.

5.1. Les placements à vue

Les placements à vue signifient le dépôt de fonds qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis.

➤ **Compte épargne/livret d'épargne bancaire (LEB)⁷⁰**

- Le compte épargne sans intérêts : est également un compte sur livret conçu pour répondre aux besoins de personnes physiques particuliers sans aucune contrainte de plafond sa protection est assurée par la banque. Il est sans rémunération destiné à une catégorie de clientèle qui ne désire pas un compte productif d'intérêts. Il est destiné à toute personne majeure de nationalité algérienne résidente ou non résidente ainsi qu'au mineur avec autorisation du représentant légal qui vous permet de préserver les économies en sécurité sans engendrer des intérêts, garder la possibilité de les retirer à tout moment par carte TAWFIR ou par retrait au guichet, avoir beaucoup de solutions pour l'alimenter soit par versement, virement périodique ou occasionnel, virement par carte TAWFIR, suivre les mouvements et le solde à travers le service BADR net.
- Le compte épargne avec intérêt est un compte d'épargne à vue destiné aux particuliers conçu pour répondre à un double besoin : la disponibilité et la productivité de l'épargne. Il est destiné à toute personne majeure de nationalité algérienne résidente ou non résidente ainsi qu'aux mineurs avec autorisation du représentant légal qui est : un compte rémunéré et apporte des intérêts trimestriellement un compte à vue qui ne bloque pas les avoirs et les laisse disponibles à tout moment, facile à alimenter grâce soit aux virements permanents ou ponctuels, soit aux virements à distance à l'aide de la carte TAWFIR, ou par simple versement, facile à suivre à domicile via internet BADR net.

⁷⁰ Document interne de la BADR Banque, op.cit.

➤ **Les comptes épargne junior (LEJ)⁷¹**

- Le compte junior sans intérêts est un compte sur livret qui et un compte non rémunéré de répondre à un besoin particulier de la clientèle, un compte à vue qui ne bloque pas les avoir et les laisse disponibles à tout moment. un compte LEJ sans intérêts peut être alimenté par des virements ordonnés par le tuteur légal ou toute autre personne souhaitant alimenter ce compte à partir de leur compte chèque ou compte courant, facile à alimenter grâce soit aux virements permanents ou ponctuel, soit aux virements à distance à l'aide de la carte TAWFIR ou par versement , facile à suivre à domicile via le portail internet BADR.net.

➤ **Le livret épargne fellah (LEF)⁷²**

Le livre épargne fellah avec ou sans intérêts. Le compte de cette nature est réservé aux personnes physiques ayants le statut d'agriculteur seules les opérations de versement de retraits d'espèces au guichet et de retrait et virements par carte (compte chèque ou courant vers le compte LEF) sont autorisés sur ces comptes. A l'ouverture du compte LEF, un livret LEF est remis au fellah, une carte TAWFIR adossée à ce compte est également proposée à ce dernier, le titulaire du compte LEF peut mandater toute personne de son choix pour faire fonctionner son compte.

5.2. Les compte

Pour disposer d'une carte bancaire il faut d'abord avoir un compte bancaire.

➤ **Compte courant en dinars**

Compte chèque dinars de la BADR peut s'ouvrir d'une manière très facile et souple, loin de toutes formalité compliquée ou excès de paperasse.

Avec le compte chèque dinars BADR le client peut :

- ♦ Déposer et retirer de l'argent à tout moment (compte à vue) ;
- ♦ Domicilier les revenus et envoyé et recevoir de l'argent de ses proches (opérations 0 fluides) ;
- ♦ Equiper le client de plusieurs moyens de paiement : chéquier, carte bancaire....etc ;
- ♦ Régler les factures par virements permanents ou prélèvements automatique.
- ♦ Suivre les mouvements et le solde de compte à distance : e-Banking, mobileBanking.

⁷¹ Idem.

⁷² Idem.

➤ **Compte courant en devise**

C'est un compte qui est utilisé pour recevoir de l'argent de l'étranger pour disposer de moyens de paiement lors d'un voyage à l'étranger ou de profiter des facilités internationales offertes par MasterCard de la BADR.

Avec le compte de devises de la BADR vous pouvez :

- ♦ Avoir une base pour toutes les relations bancaires en international ;
- ♦ Domicilier les revenus provenant de l'étranger ;
- ♦ Equiper le client d'une carte internationale MasterCard ;
- ♦ Effectuer les achats et retraites à l'étranger via les cartes internationale ;
- ♦ Avoir le possibilité de payer des achats internationaux sur internet ;
- ♦ Suivre les mouvements et le solde de compte à distance.

5.3. Les placements à terme

Contrairement à l'épargne au comptant déposer son épargne à temps et s'engager à la remettre au dépositaire pendant un certain temps sauf s'il perd tout ou une partie des avantages prévus .On peut distinguer les dépôts à terme et les bons de caisse dans cette catégorie.

❖ **Dépôts à terme**

C'est un compte de dépôt non matérialisé par des titres bancaires destiné aux personnes physiques ou morales. C'est un placement en dinars ou en devises la BADR propose à ces clients un versement initial s'intitule le dépôt à terme qui s'effectue par virement d'un compte courant ou un compte devises vers un compte spécialisé ou les intérêts sont comptabilisées ou prorata temporaire ce qui permet à forme de placements à taux variable avec un montant minimum 10.000DA, et une durée minimale 3mois, par lequel les intérêts sont payable à terme soit en espèces soit par crédit du compte.

❖ **Bon de caisse**

C'est un dépôt à terme matérialisé par un titre par lequel le client sollicite la banque pour souscrire une somme déterminée à une durée de son choix la BADR propose à ces clients des solutions pour permettre de gérer simplement et efficacement ,les biens financières pour tous les placements de fonds ,la BADR met à disposition des placements d'une durée allant d'un {1mois à 5 ans }.Des cash voucher ou usuellement nommés bon de caisse sont des papiers financiers ou la banque reconnaît

sa dette et s'engage à rembourser le capital et les intérêts à une échéance préalablement déterminée ces bons de caisse permettant d'épargner les fonds en les bloquant pour une durée définie selon le choix du client et peuvent également être nominatifs ou anonymes et les intérêts sont discomptés au taux de référence de la période conformément aux conditions générales de la banque.

5.4. Location coffre-fort

La BADR fournit à ces clients des coffres-forts afin qu'ils puissent stocker en toute sécurité des marchandises d'une certaine valeur marchande {document importants ,bijoux}. Et pour mieux protéger les objets précieux de ces clients la confidentialité et la sécurité sont parmi les crédits de la banque, des solutions sont adaptées au budget de ses clients qui se caractérisent dans la location de coffre-fort et une redevance annuelle de location est nécessaire pour bénéficier de ce service .Ce service est généralement réservé aux bons clients car il est très coûteux de construire une salle sécurisée et le loyer facturé est relativement faible par rapport au coût du service.

➤ Les frais de location du coffre-fort pour les différentes catégories : les particuliers et les entreprises

Les frais de location du coffre-fort pour les particuliers et les entreprises sont comme suite

- ✚ Location du petit modèle : 8000DA par an ;
- ✚ Location moyen modèle : 12000DA par an ;
- ✚ Location grand modèle : 16000DA par an ;
- ✚ Cautionnement {location coffre-fort} :10000DA.

5.5. BADR net

Le service banque en ligne « BADR net » est destiné exclusivement aux clients de la banque de l'agriculture et de développement rural, particuliers et entreprises ; l'accès au service BADR net pour les clients nécessite au préalable auprès de leur agence ou sont domiciliés, l'agence leur communiquera un nom d'utilisateur et un mot de passe qui leur permettront d'accéder au site E-BANKING de la BADR, <http://www.badr-bank.net>.

Ce service permet :

- ✚ De gérer l'ensemble de leur comptes depuis leur ordinateur 7J/7J est 24H/24H ;
- ✚ Consulter toutes leur opérations : historique sur 30 jours ;

- ♦ Téléchargé leurs relevés au format EXCEL ou PDF ;
- ♦ Recevoir des messages personnels en provenance de leurs banques ;
- ♦ Envoyer leur fichier de virements et de prélèvement en toute sécurité ;
- ♦ Signer leurs ordres de virements et/ou prélèvements
- ♦ Consulté l'état de leurs ordres de virements et/ou prélèvements.

5.6. E-paiement de la BADR

C'est un service soumis à la signature d'un contrat et utilise en fonction d'un code de transaction en vue de sécurité ,le code de transaction de cheque client est fait par la direction de la monétique envoyer aux agences dans une enveloppe que seul le client peut ouvrir même le banquier n'as pas le droit de le voir .Les clients peuvent effectuer le paiement en ligne de biens ou de service ou régler des factures sur le site Web marchand ouvert à l'acceptation de la carte .Modernité et commodité.

Le paiement en ligne offre aux porteurs de carte :

- ♦ Un nouveau mode de paiement ;
- ♦ Facile a utilisé ;
- ♦ En suivent tous les indications affichées sur les sites Web Marchands avec une disponibilité du service de paiement en ligne via l'internet 24H /24H et 7J/7J.

5.7. Le Web Marchand

C'est un site l'activité est le commerce en ligne {e-commerce}.Le site est généralement doté d'un système de paiement sécurisé, et propose un catalogue dont les éléments sont présents dans les moteurs de recherche le site marchand est fait pour permettre des transactions commerciales avec création de compte ,sélection de produits ,paiement et livraison.

5.8. BADR SMS

Est un service bancaire mis à la disposition des clients personnes morales et physiques ,détenteurs d'un {1}ou plusieurs comptes ouverts sur les livres de la BADR pour la réception de la notification par SMS pour toutes transaction effectuer et ou solde. Le client particulier ou entreprise, accède à= ce service par la souscription à un abonnement au niveau de l'agence de domiciliation lors de la suscription de l'abonnement, le client détermine le compte qu'il souhaite inscrire au service BADR SMS pour le ou les comptes dont il est titulaire ou mandataire.

Pour ce bénéficiaire de ce service des tarifs sont appliqués pour les entreprises sur le compte {200} son appel à payer 180DA, et pour les particuliers du compte {300} sont tarifés de 100DA.

Section 3 : le traitement de différents moyens de télé-compensation

Comme nous l'avons signalé précédemment, le système de télé-compensation dit ATCI (Alegria télé-compensation interbancaire) est mis en place par la Banque d'Algérie, opérationnel en mai 2006. Celui-ci est initié dans le secteur bancaire, qui avait démarré sa mise en service avec la compensation des chèques normalisés, tandis que les autres instruments de paiement ont été progressivement introduits dans ce système.

1. le traitement de télé-compensation au niveau de l'agence BADR (580) Tizi-Ouzou

Chaque jour les banques algériennes, notamment la Banque Agricole de Développement Rural (BADR) reçoit une multitude d'instruments de paiement provenant de sa clientèle et ceux des banques confrères prêts à être traités. La période de télé-compensation se constitue par un mouvement « Aller » qui démarre de 9 heures à 11 heures du matin, le mouvement « Retour » s'exécute l'après-midi, pour se clôturer à 15h30. La compensation se déroule au niveau du service portefeuille à la vérification, le scannage des chèques, du virement et des autres effets de commerce.

2. le traitement des chèques en télé-compensation

Pour qu'un chèque soit accepté par le système de télé-compensation il doit être normalisé bien qu'aussi qu'il doit comporter d'autres mentions obligatoires.

2.1. Caractéristiques des chèques normalisés

Selon l'instruction de la banque n°05/951 janvier 1995 ainsi que celles prévues par le code de commerce les caractéristiques qu'un chèque normalisé doit comporter :

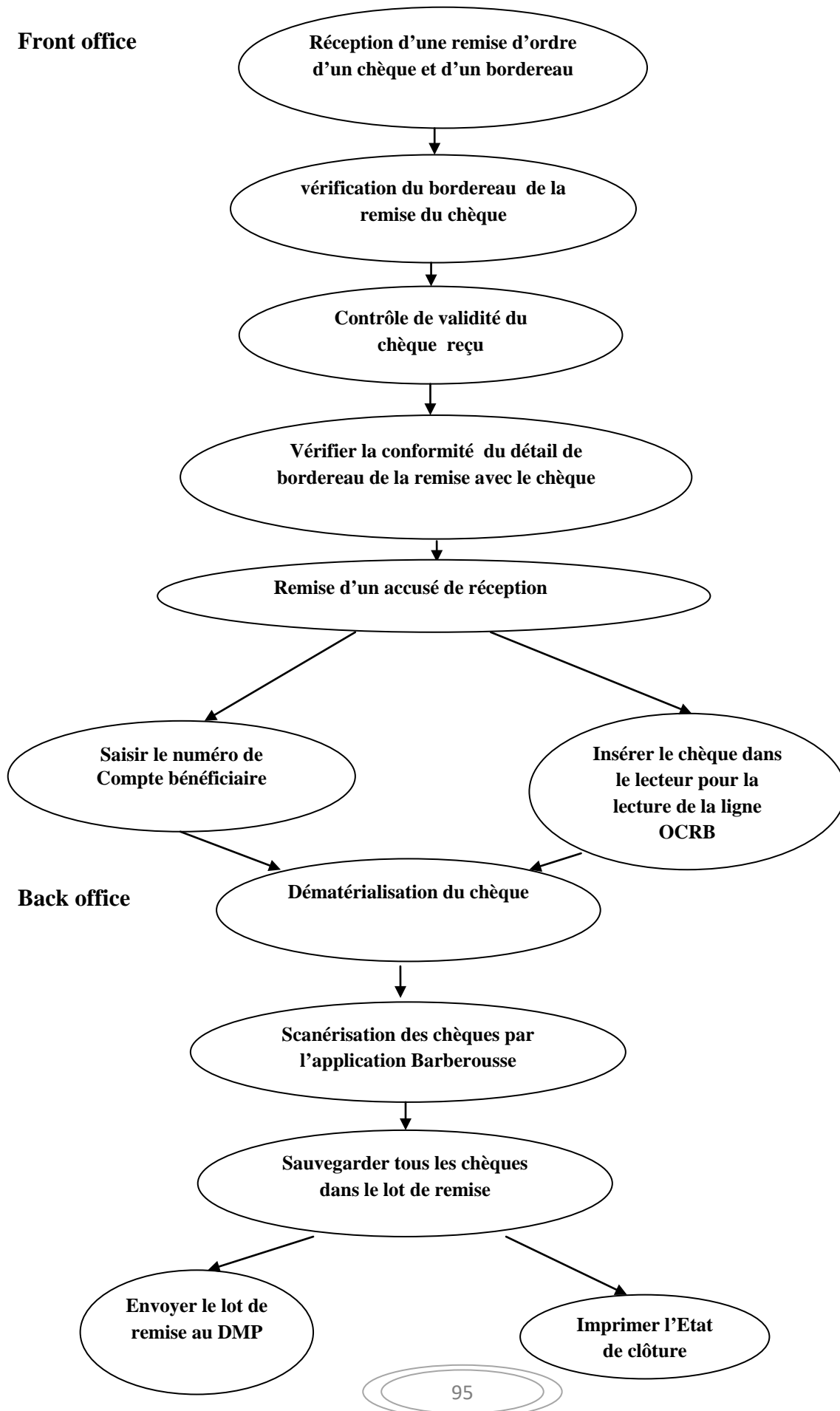
- ✚ support et format de chèque ;
- ✚ grammage et qualité de papier ;
- ✚ caractéristiques d'impression ;
- ✚ le contenu des zones ;
- ✚ les mentions obligatoires du chèque ;
- ✚ la procédure de marquage de type OCRB (Optical Character Recognition Band) ;

- ✚ le relevé d'identification bancaire (RIB), comporte 20 chiffres, contrairement au chèque classique qui comporte 25 chiffres dans son RIB.

2.2. Les opérations Aller télé-compensation

Le traitement aller télé-compensation concernent le traitement des opérations remises à un guichet de la banque jusqu'à présentation en télé compensation et imputation au compte du remettant.

Figure N°18: L'organisation du traitement se présente comme suit :



SOURCE : IOUALITENE Henia et KESRI Ahlam; 2019 ; « Les mesures de contrôle interne dans le cadre de la télé-compensation des moyens de paiement cas de la CNEP/Banque » ; Mémoire de Master, FSECSG, UMMTO,2019 ;

Par la suite la dématérialisation des chèques est une opération liée aux nouvelles technologies. Elle consiste à remplacer un support matériel tangible qui circule entre les mains par un support électronique via l'application Barberousse capture.

➤ **Première étape**

Avant la scannérisation des chèques l'agent de back office doit vérifier que :

- le scanner est allumé ;
- la connexion à l'application « Barberousse capture » est bonne ;
- l'introduction du code et du mot de passe utilisateur.

➤ **Deuxième étape**

Après vérification du chèque à scanner, l'utilisateur va ouvrir la fenêtre scan, puis « Nouvelle » puis « chèque normalisé ». Ensuite, il va mettre les chèques dans le scanner et remplir le tableau qui s'affiche sur l'écran :

- identifiant ;
- RIB bénéficiaire (le nom du bénéficiaire s'affiche automatiquement) ;
- nombre de documents à scanner ;
- la nature d'opération.

Une fois le scan se termine le chargé de back office procède à la validation du lot de chèques dématérialisés qui contient au maximum 30 chèques, qui permet de transférer les opérations chèques vers le serveur. A la fin du scan l'agent va saisir :

- le montant du chèque ;
- la date d'émission ;
- validation de la remise.

➤ **Troisième étape**

Lorsque le banquier sélectionne « fin du lot », le lot de remises sera envoyé au serveur de la direction des moyens des paiements (DMP) à Alger. Le serveur va répartir le lot des remises par banque. Autrement dit, le serveur procédera au traitement et à la présentation aux confrères et à la plateforme du système d'information, sous forme de fichier lot.

3. Traitement retour compensation

La compensation retour consiste au traitement du « fichier retour » des opérations interbancaire ou intra bancaire reçues, par le biais de la DMP du système de compensation respectif jusqu'à l'imputation aux comptes des clients concernés ou leurs rejets.

➤ **Traitement des fichiers reçus**

Traitement des fichiers reçus Le traitement des fichiers retour reçus au niveau du back office de l'agence sont traités par le logiciel Barberousse GIP.

➤ **L'application Barberousse GIP (Gestion des incidents de paiement)**

C'est un logiciel sécurisé qui assure la collecte et le transfert simultanés des fichiers entre les sièges des banques et leurs agences avec les détails en nombre et montant des opérations par type distribuées par le système de compensation. Il permet :

- la reprise des échanges des fichiers ayant accusé un échec de transfert ;
- le suivi opérationnel des échanges ;
- la vérification du succès de l'opération de transfert.

➤ **Etape de traitement de l'application Barberousse GIP**

L'utilisateur de ce logiciel procède à l'ouverture d'une nouvelle session, l'import des fichiers reçus est effectué automatiquement par l'application Barberousse GIP, lors du traitement s'il y a d'autres fichiers reçus sur la station de dématérialisation, un message sera affiché sur l'application sous forme « des fichiers existant, ne sont pas encore traités, voulez-vous les importer ? oui/non ».

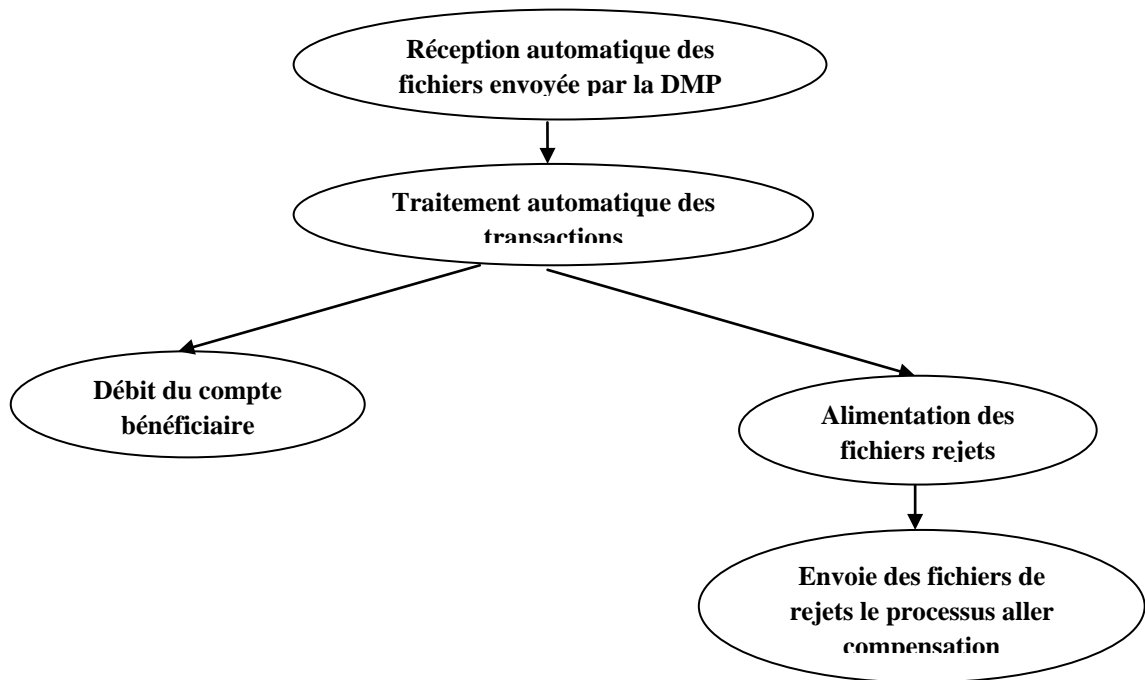
Si l'utilisateur choisit l'option oui (import des fichiers), il procède au lancement du traitement automatique :

- en actionnant le menu « chèque reçu » ;
- rubrique « traitement automatique » ;
- appuyer sur le bouton « validation ».

Le traitement automatique consiste en l'authentification des chèques reçus ainsi que la vérification de l'existence d'un RIB du tireur dans la base du système d'information (SI) de l'agence. Le traitement vice de forme pour les chèques reçus permet de constater visuellement sur l'image des chèques reçus tout vice de forme ou irrégularité, et l'application Barberousse GIP affiche avec précision vice de forme avec leurs codes de valeur. Par exemple Code valeur 030 qui comporte des enregistrements numérisés non accompagné des

images, donc ces opérations pour ce code ne doivent pas faire l'objet de traitement pour vice de forme ce sont des chèques dont le montant est inférieur à 50 000 Da.

Figure N°19 : Schéma récapitulatif de la télé-compensation d'un chèque (Retour compensation)



Source : IOUALITENE Henia et KESRI Ahlam; 2019 ; op.cit.

3. Le traitement des chèques rejetés en télé-compensation

Dans le cas où la vérification a fait ressortir une ou plusieurs anomalies, le préposer au guichet rejette le chèque.

➤ Les motifs de rejets un chèque

Le rejet du chèque est une opération qui consiste pour une banque à refuser le paiement d'un chèque pour défaut de provision ou pour d'autres motifs :

- opposition sur chèque : demande formulée par le tireur (émetteur) d'un chèque demandant au tiré (banque) de ne pas payer un chèque ;

- chèque prescrit : si le chèque a été présenté au-delà de 3 ans et 20 jours ;
- absence d'une mention obligatoire ;
- signature non conforme ;
- image chèque non reçues ;
- endos irrégulier ;

- non-conformité entre les données de l'image et l'enregistrement électronique.

4. Les motifs de rejets communs à tous les instruments de paiement

Puis les motifs de rejet, nous citons :

- provision insuffisante ;
- double d'opération (opération doublement traitée) ;
- coordonnées bancaires invalides ;
- compte soldé, clôturé ou transféré ;
- titulaire décédé ;
- décision judiciaire (saisie-arrêt, blocage et faillite) ;
- opération frauduleuse.

Conclusion

Avec les nouvelles techniques de télé-compensation, le champ de moyens de paiement s'est nettement amélioré pour accompagner les tendances de consommation actuelle. Le traitement de la télé-compensation des moyens de paiement effectuée au sein de la Banque de l'Agriculture et de Développement Rurale, nous a permis d'avoir une vue d'ensemble sur le mécanisme de traitement de l'information des moyens de paiement en général et en particulier la validation et la régularisation des chèques normalisés.

De ce fait, nous constatons que la BADR offre le meilleur service à ses clients et apporte une valeur ajoutée au pays, et aussi durant notre stage nous avons aperçue que la mise en disposition de différentes cartes et de service BADR net apporte un avantage concurrentielle pour la banque.

Avec l'évolution de Technologie de l'Information et de Communication TIC, la nature des services bancaires ont connus de grandes changements.

Dans ce sens, l'Algérie est passé par plusieurs étapes afin d'adapter à l'Economie de marché , elle s'est appuyé sur plusieurs lois relatives aux réforme économique, entre autre la loi 90 – 10 relative a la monnaie et au crédit ordonné par l'autonomie de la banque centrale et la commercialité des banques publiques dans le but de moderniser et développer le système bancaire Algérien.

En effet, le projet de moderniser et de développer le système bancaire s'est fait par la digitalisation du domaine économique et bancaire, ou les banques essaient de développer les formes des services bancaires et leurs relations avec la clientèle, ce qui provoque une concurrence entre différents banques, du fait chacune cherche à mieux satisfaire ses clients en adoptant des produits et des services les plus avantageux.

Aujourd'hui, la monétique en Algérie ne cesse pas de se développer notamment par la diffusion de nouveaux outils et services bancaire. Toutefois, les banques n'ont pas pu s'adapter rapidement à ce projet de monétique vu l'état actuel de l'utilisation de la carte bancaire.

Les résultats de notre recherche ont permis de tirer un constat que les instruments traditionnels comme le cash et le chèque sont privilèges comparativement à la carte interbancaire qui reste toujours largement négligé, et cette négligence s'exprime par le manque d'équipement de défaillance des réseaux et instruments de paiement bancaire, ainsi que le manque de confiance envers la carte interbancaire.

Cette hésitation des clients envers l'utilisation des carte interbancaire pourrait être changée, en les convaincant à utiliser d'avantage Et ce par la promotion des mesures suivantes :

- La sensibilisation des commerçants sur l'installation des TPE par des mesures initiatives ;
- la couverture de l'ensemble du territoire par des réseaux et des outils de paiement (DAB/GAB et TPE) ;
- la mise en avant des avantages de la carte interbancaire par plus de publicité ;
- La mise en place de règles juridiques pour protéger l'utilisation de la carte interbancaire ;
- L'ouverture de plateforme en ligne (achat en ligne).

Toutefois, il faut dire aussi que ces mesures susmentionnées ne peuvent se caractériser sans un réel changement dans la société algérienne et la résolution du problème du marché informel, car l'absence de la culture bancaire en général constitue le principal frein au développement de la monétique.

Le but de notre modeste travail, consiste à mettre une lumière sur le domaine de la modernisation des systèmes de paiement « système de télé-compensation ». Nous ne prétendons pas avoir traité le sujet dans son intégralité, car il ne constitue qu'une initiation à la recherche, d'autres viendront davantage d'éclairer d'autres aspects concernant ce thème que nous n'avons pas pu aborder dans ce présent travail.

1. ABDELEKRIM N, « Le système bancaire Algérien: de la décolonisation à l'économie de marché », édition IN AS, Paris, 2003.
2. ABKARI S et AIT OUALI F, Mémoire de Master, option, Banque et Marché Financier. « Les nouveaux moyens de paiement : la monnaie électronique « cas de CPA agence 194 de Tizi-Ouzou », UMMTO, 2015/2016.
3. ALBERT. M, « Les banques centrales», communication présentée au colloque quel avenir pour les entreprises publiques, organisé par l'académie des sciences morales et politiques, et disponible à l'adresse suivante : <http://www.asmp.fr/travaux/colloques/entreprisespub/albert.pdf>.
4. BENTON.A, « Dictionnaire de science économique », 3^{ème} édition, 2013.
5. BOUYAKOUB. F, (2002), « Le secteur bancaire algérien mutation et perspective », Revue BADR n°01.
6. BRANET. L R, « Principe de technique bancaire »,25 ème édition, Dunod, Paris , 2008.
7. CAUDAMINE G et MANTIER.J, « Banque et marchés financiers ». Edition Economica, Paris, 1998.
8. CHAIB.A, « La monétique, une fonction d'avenir », Revue CNEP News, n° 13, avril, 2003.
9. CHEHRIT. K, « Technique et pratiques bancaires financières et boursières », Edition G.A.L, Alger, 2003.
10. CHENCHEH, O, Les déterminants de l'adoption de l'E-banking par les institutions financières mémoire métrise université Québec Montréal 2011.
11. CHERCHEM. M, Système de paiement de masse. Edition El-Amar. Alger. 2006.
12. DANCETTE.J et RETHORE. CH, « Dictionnaire analytique de la distribution », édition : les presses de l'université, Montréal, (2000).
13. DAVID. J « Echange de valeur électronique –origine du système de paiement électronique » ; Ed ; Springs-verlag, London ,2011.
14. DELAPLACE, M, « Monnaie et financement de l'économie ».Dunod, 2ème édition, 2007.
15. DIDIER. H. «L'univers de la monétique histoire, fonctionnement, et perspectives », Edition FONDCOMB, Italie, 2011.
16. DINIZ. E, “Web banking in USA” Journal of Internet Banking and Commerce, 1998, 3[2].
17. DUPRIES. L, « La monnaie dans l'économie » , Edition Cujas , 1976.

18. GUITTON, H et BRAMOULLE G, « La monnaie », Edition. Dalloz, Paris 1987.
19. HOUCHI, O, et KACEL M ; Mémoire de Master, option, Commercialisation Des Service. « Analyse de la gestion de la relation client au sein du secteur bancaire Algérien Cas : Banque Extérieur d'Algérie », UMMTO, 2014/2015.
20. IOUALITENE, H et KESRI. A, 2019 ; « Les mesures de contrôle interne dans le cadre de la télé-compensation des moyens de paiement cas de la CNEP/Banque » ; Mémoire de Master, FSECSG, UMMTO, 2019.
21. KARTOUS, K, Mémoire de Master, option Economie Monétaire et Bancaire. « Le système de paiement électronique en Algérie », université de Bejaia, 2020/2021.
22. LAZREG, M, « Monétique en Algérie en 2007, réalité et perspectives », Mémoire de Magister en sciences commerciales, Université d'Oran Es-sénia ,2008-2009.
23. MISHKIN, F, et al. « Monnaie, banque et marchés financiers », édition Pearson (8^{ème}), France, 2007.
24. MORGUS, M, « Macroéconomie monétaire », Edition Economica, Paris, 2000.
25. PERRET. V, « Monnaie et citoyenneté : une relation complexe en voie de transformation », revue Etudes internationales, 2011, Vol. 42, n° 1.
26. PIEDELIEVRE S. « Instrument de crédit et de paiement », Edition DALLOZ, Paris, 2010.
27. PLIHOND. D, « ALa monnaie et ses mécanismes », LA DECOUVERTE, Paris, 2003
28. PROVENCE. R, « la banque » ,27ème Edition DUNOD, paris, 1967.
29. RAMBURE. D, « Monnaie, banque et marchés financiers », édition Pearson (8^{ème}), France, 2007.
30. RAMBURE. D, « Les systèmes de paiement », édition : ECONOMICA, Paris, 2005.
31. SADEG. A. « le Système bancaire algérien (la réglementation relative aux banques et établissements financiers », Alger, (2005).
32. SCIALOM L, quel avenir pour la monnaie électronique ? , Maitrise Monnaie Banque Finance, 2003-2004.
33. SIDI MAMMAR. L, SIDI MAMMAR. L, Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiements scripturaux en Algérie, Mémoire de magister monnaie finance et banque Mémoire de magister monnaie finance banque, UMMTO,
34. SHERIF, M et SERHROUCHNI. A, « La monnaie électronique », édition Eyrolles, 1999.

35. STAMOULIS, D.S, How Banks fit In an Internet Commerce Business activities Model, 1994.é
36. ZOULEN. M, « Monétique et marketing » Edition Vuibert, Paris 1989.

Textes règlementaires et autres :

1. Article 112 de la loi n° 90-10 du 14Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
2. Article 69 du décret n°03-11sur la monnaie et le crédit du 26 Aout 2003.
3. Article 23, Règlement n 2005-06.
4. Article 104 de la Loi Monnaie et Crédit.
5. Article 2 de la recommandation n°97/489/CE de la Commission Européenne de 30 juillet 1997 concernant les opérations effectuées au moyen d'instrument de paiement électronique, JOCE n° L 208, 2 aout 1997, P.52.
6. Bulletin de la banque de France, n° 91, juillet 2001, P.52.
7. Compensation des chèques et autre instrument de paiement de masse (Règlement de la Banque d'Algérie n°05-06).
8. Cours légal : système monétaire dans lequel la monnaie d'un pays doit être acceptée en paiement pour sa valeur nominale.
9. Document interne de la BADR Banque, Agence 580, Tizi-Ouzou
10. Règlement de la Banque d'Algérie n°05-06.Compensation des chèques et autre instrument de paiement de masse.

Site Internet :

1. <https://selectre.info/finance/guides/cartes-bancaires>.
2. <http://www.comprendrelespaiement.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles>
3. <http://banque.comprendrechoisir.com/comprendre/carte-bancaire>
4. <https://www.ofpptmaroc.com/cours-exercices/cours-faculte/cours-seg/cours-et-exercices-d-economie-monetaire-rt-financiere-2>
5. <https://selectre.info/finance/guides/cartes-bancaires>.
6. <https://www.futura-science.com/maison/definitions/maison-carte-puce-1107/>
7. www.ban-of-algeria.dz.
8. www.bank-of-algerien.dz/6-03.doc.
9. <https://www.cafedelabourse.com/crowdfunding-et-pme>.

10. <https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-fianaces-personnelles/1210185-bitcoin-definition-evolution-du-cours-comment-en-acheter/>
11. <https://www.techno-science.net/glossaire-definition/PayPal.html> .
12. <https://ar-ar.facebook.com/MILIANA.ZEKKAR/posts/2706693649604635/>
13. <https://www.algerie360.com/Mostaganem-dab-hors-service-et-manque-de-liquidite/>
14. <https://www.elwatan.com/a-la-une/seulement-2-des-commerçants-sont-dotes-de-tpe-le-marche-informel-freine-e-paiement-electronique-24-05-2021>.

ANNEXE N°1 :**Tableau: Evolution des cartes interbancaires en Algérie.**

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023
Nombre de cartes interbancaires émises	804674	619935	619624	7824652	9621017	11609624	13980766	15349518

ANNEXE N°2 :**Tableau : Evolution de nombre de DAB/GAB en Algérie.**

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023
Nombre global des automates interbancaires (DAB et GAB) en exploitation	1370	1443	1441	1621	3030	3053	3640	3770

ANNEXE N°3 :**Tableau : Evolution de nombre de TPE en Algérie.**

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023
Nombre de TPE installée	5049	11985	15397	23762	33945	37561	46263	50848

ANNEXE N°4 :

Tableau : Nombre de carte CIB Classique commandée, distribuée et non distribuée au sein de la BADR.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023
Libelle							
Nombre de carte commandé	6090	6796	8608	9154	9407	9764	10503
Nombre de carte distribué	6066	6777	8592	9123	9396	9760	10498
Nombre de carte non distribué	24	19	16	31	11	04	05

ANNEXE N°5 :

Tableau : Nombre de carte CIB Gold commandée et distribuée au sein de la BADR.

Année							
Libelle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023
Nombre de carte commandée	198	286	316	451	476	676	843
Nombre de carte distribuée	198	285	316	451	476	676	843

ANNEXE N°6 :

Tableau : Nombre de carte CBRI commandée, distribuée et non distribuée au sein de la BADR.

Année / Libelle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023
Nombre de carte commandée	3471	4239	5772	6320	6544	6798	7640
Nombre de carte distribuée	3449	4229	5757	6302	6540	6795	7638
Nombre de carte non distribuée	22	10	15	18	04	03	02

ANNEXE N°7 :

Tableau : Nombre de carte TAWFIR commandée, distribuée et non distribuée des réseaux de la BADR.

Année							
Libelle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023
Nombre de carte commandée	6644	7041	7932	8653	8820	9267	10607
Nombre de carte distribuée	6599	7015	7890	8599	8812	9223	10597
Nombre de carte non distribuée	45	26	42	54	08	44	10

ANNEXE N°8 :

Tableau : Evolution de nombre de TPE commandé et installé au sein des réseaux de la BADR.

Année								
Libelle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Aout 2023	Totale
Nombre de TPE commandé	21	35	106	153	162	176	189	842
Nombre de TPE installé	15	34	11	03	01	07	05	76

Liste des tableaux

Tableaux	Page N°
La comparaison entre le GAB et DAB.	74
La comparaison entre la CIB Classique et la Gold.	78
Les différentes caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR.	81
La comparaison entre la Business card Classique et la Business Gold.	83
Les avantages de la carte bancaire pour la banque.	86
L'évolution des cartes interbancaires en Algérie.	ANNEXE n°1
L'évolution de nombre de DAB/GAB en Algérie.	ANNEXE n°2
L'évolution de nombre de TPE en Algérie.	ANNEXE n°3
Nombre de carte CIB Classique commandée, distribuée et non distribuée au sein de la BADR	ANNEXE n°4
Nombre de carte CIB Gold commandée et distribuée au sein de la BADR.	ANNEXE n°5
Nombre de carte CBRI commandée, distribuée et non distribuée au sein de la BADR.	ANNEXE n°6
Nombre de carte TAWFIR commandée, distribuée et non distribuée.	ANNEXE n°7
de nombre de TPE commandé et installé au sein des réseaux de la BADR.	ANNEXE n°8

Liste de figures

Figures	Page N°
Le circuit simplifié du chèque.	12
Circuit d'un ordre de virement.	13
Circuit simplifié de l'avis de prélèvement.	14
Circuit de la lettre de change.	16
La structure du système bancaire algérien	42
Evolution de prix de Bitcoin.	51
Organigramme de la banque d'exploitation.	67
Organigramme de groupe régional d'exploitation.	69
Distributeur Automatique de Billet (DAB).	72
Guichet Automatique de Banque (GAB).	73
Le Terminal Automatique de Billet.	76
La carte CIB Classique.	77
La carte CIB Gold.	77
La carte CBRI BADR.	79
Carte TAWFIR BADR.	80
La Mastercard Titanuim BADR.	84
La Mastercard Classique.	85
Organigramme du traitement d'un chèque.	95
Schéma récapitulatif de la télé-compensation d'un chèque « Retour compensation »	98

Remerciement

Dédicace

Liste des abréviations.

Introduction générale.....01

Chapitre I : généralité sur le système et les moyens de paiement

Introduction.....05

Section 1 : Historique du système de paiement.....05

1. Définition de la monnaie.....05

2. Historique de la monnaie.....06

3. L'évolution et les formes de monnaie.07

3.1. Le troc.....07

3.2. La monnaie marchandise.....08

3.3. La monnaie métallique.....08

3.4. La monnaie dématérialisée.....09

3.4.1. La monnaie électronique.....09

3.4.2. La monnaie virtuelle.....09

4. Les moyens de paiement traditionnels.....10

4.1. Le chèque.11

4.2. Le virement.....12

4.3. Le prélèvement.....13

4.4. L'effet de commerce.....14

5. Les fonctions de la monnaie.....16

5.1. UN instruments des échanges ou de paiement.....16

5.2. Une unité de compte ou instrument de mesure de compte.....17

5.3. Une réserve de valeur.17

Section 2 : les éléments fondamentaux du système de paiement.....18

1. Le système de paiement.18

1.1. Les acteurs du système de paiement.....18

1.2. Evolution d'un paiement au sein d'un système de paiement.....19

1.2.1. L'émission des ordres de paiement.....19

1.2.2. Les transmission des informations.....	20
1.2.3. Le traitement des informations.....	20
2. Les modes de règlement.	20
2.1. Le système net.....	20
2.2. Le système brut.	21
Section 3 : Aperçu sur la monétique.	21
1. Définition de la monétique.	21
2. Évolution de la monétique.	23
3. Les acteurs de la monétique.....	23
4. Les moyens de paiement modernes.....	25
5. Les canaux d'acceptation des cartes bancaire.	29
5.1. Les Distributeurs Automatiques de Billets.....	29
5.2. Les Guichets Automatiques de Billets.....	30
5.3. Terminal de Paiement Electronique.....	30
6. Caractéristiques de la monétique.	30
6.1. Les objectifs de la monétique.....	31
6.2. Le rôle de la monétique.....	31
Conclusion.....	33
Chapitre II : la modernisation du système de paiement en Algérie.	
Introduction.....	34
Section 1 : Le système bancaire Algérien.	35
1. Les activités de la banque.	35
2. les opérations de la banque.	35
3. Les catégories de banque.....	36
4. La loi relative à la monnaie (LMC)	37
4.1. Les objectifs de la loi relative à la monnaie et au crédit.	37
4.2. Les principes de la LMC dans le cadre du nouveau dispositif.....	38
5. L'évolution du système bancaire Algérien.....	38
Section 2 : le passage de la compensation manuelle à la télé-compensation interbancaire.....	43
1. La compensation manuelle.....	43

1.1. La technique de la compensation.....	43
1.2. Les opérations de la compensation manuelle.	43
1.3. La chambre de compensation.....	44
1.4. Les instruments de paiement compensés.	44
2. Le placement du nouveau système de télé-compensation ATCI (Algeria Télé- compensation interbancaire).....	45
2.1. Définition du système ATCI.....	45
2.2. Les caractéristiques du système ATCI.....	45
2.3. Les objectifs du système ATCI.....	46
3. La modernisation des instruments de paiement.	46
3.1. Les instruments à moderniser.....	46
3.2. Les instruments modernisés	47
Section 03 : Les nouveaux moyens de paiement électronique : la monnaie électronique.....	48
1. Les types de la monnaie électronique.	49
1.1. Les formes de la monnaie électronique.....	52
1.2. Les différentes générations de monnaie électronique.	54
2. Les caractéristiques de la monnaie électronique.....	56
2.1. Quelques exemples de porte-monnaie électronique.	56
3. Les avantages de la monnaie électronique.	57
4. les inconvénients de la monnaie électronique.	57
Conclusion.....	60
Chapitre III : traitement de la télé-compensation au sein de la BADR banques.	
Introduction.....	61
Section 1 : Présentation de la BADR Banque.	62
1. Aperçu historique sur la BADR banque.....	62
1.1. L'évolution de la BADR banque en quelques étapes.....	62
1.2. Les missions de la BADR banque.....	64
1.3. Les objectifs de la BADR banque.....	65
1.4. Les principales caractéristiques de la BADR banque	65
1.5. Structure et organisations de la BADR banque.....	66
1.5.1. Les directions Centrales et leurs missions.	66

1.5.2. Le rôle de la BADR banque.....	68
1.6. Le groupe régional d'exploitation.....	68
1.6.1. Présentation de l'agence 580 de la BADR banque de Tizi-Ouzou.....	70
1.7. Présentation de service Monétique et Moyens de Paiement.....	71
Section 02 : Les produits et les services monétique de la BADR.....	71
Introduction.	71
1. Les canaux d'acceptation des la carte bancaire électronique.....	71
1.1. Le Distribuer Automatique de Billets DAB.	71
.2. Le Guichet Automatique de Billets GAB.....	72
1.3. Le Terminal de Paiement.....	75
2. Les cartes monétique national de la BADR Banque.....	76
2.1. Les cartes interbancaires Classiques et Gold.....	76
2.2. Les conditions de délivrance de la carte CIB Classique et Gold.....	77
2.3. La carte bancaire de retrait interne CRIB.	78
2.4. Les avantages de la carte CBRI.....	79
2.5. La carte TAWFIR.....	80
2.6. Les caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAFFER.	81
3. Les cartes monétique internationale de la BADR.....	81
3.1. La carte d'affaire.....	81
3.2. La MasterCard Classique et TITANIUM.	83
4. Les avantages et les inconvénients d'une carte bancaire.....	85
4.1. Les avantages de la carte bancaire.....	85
4.2. Les inconvénients de la carte bancaire.....	87
5. Les services monétique de la BADR.....	88
5.1. Les placement a vue.....	88
5.2. Les compte.....	89
5.3. Les placement à terme.....	90
5.4. Localisation coffre-fort.....	91
5.5. BADR Net.....	91
5.6. E-paiement de la BADR.	92

5.7. Le Web Marchand.....	92
5.8. BADR SMS.....	92
Section 03 : le traitement des différents moyens de paiement en télé-compensation.....	93
1. Le traitement de télé-compensation au niveau de l'agence BADR (580)	93
2. Le traitement des chèques en télé-compensation.....	93
2.1. Caractéristiques des chèques normalisés.	93
2.2. Les opérations Aller télé-compensation.	94
2.3. Traitement retour télé-compensation.	97
3. Traitement des chèques rejetés en télé-compensation.....	98
4. Les motifs de rejets communs à tous les instruments de paiement.....	99
Conclusion.	100
Conclusion générale.....	101
Bibliographie.....	103
Annexe.	107
Liste des tableaux et des figures.....	113

Résumé :

L'évolution de la technologie a transformé notre façon de gérer nos transactions financière, des méthodes de paiement traditionnel tel que chèque et l'argent liquide à la monnaie électroniques « monétique ».

L'Algérie est passée par plusieurs étapes à fin de s'adapter à ce nouveau projet de développement du système bancaire, qui repose sur un système informatique, consiste à la mise en place d'un circuit d'échange interbancaire dématérialisé et automatisé autrement dit le système de télé-compensation interbancaire. Ces nouveaux moyens de paiement ont émergé comme des alternatives modernes et pratiques, ils nous permettent d'effectuer et gérer tout nos transactions financières, 7j/7 24h/24 sur les Terminaux de Paiements, les Distributeurs Automatiques de Billets et sur des Guichets Automatiques de Billets et au niveau de la société générale d'Algérie et autres banques, en nous offrant la rapidité, la commodité et sécurité.

Cependant, il est important de rester vigilant, quant à la protection de nos informations financières et choisir des solutions de paiement fiables et sécurisées.

Mots clés : Monétique, télé-compensation, carte interbancaire, TIC, banque, BADR banque.

Abstrat

The evolution of technology has transformed the way we manage our financial transactions, from traditional payment methods such as checks and cash to electronic money "monetics".

Algeria has gone through several stages in order to adapt to this new project of development of the banking system, which is based on a computer system, consists of the establishment of a dematerialized and automated interbank exchange circuit in other words the interbank tele-clearing system. These new payment methods have emerged as modern and practical alternatives, they allow us to carry out and manage all our financial transactions, 7 days a week, 24 hours a day on Payment Terminals, ATMs and ATMs. Banknotes and at the level of the Algerian global society and other banks, offering us speed, convenience and security.

However, it is important to remain vigilant about protecting our financial information and choosing reliable and secure paymentsolutions.

Key words: Monetics, tele-clearing, interbank card, TIC, bank, ALDB bank.

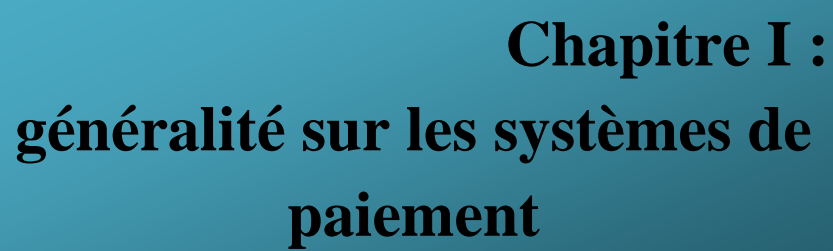




**Liste des
abréviations**



**Introduction
générale**



Chapitre I :
généralité sur les systèmes de
paiement

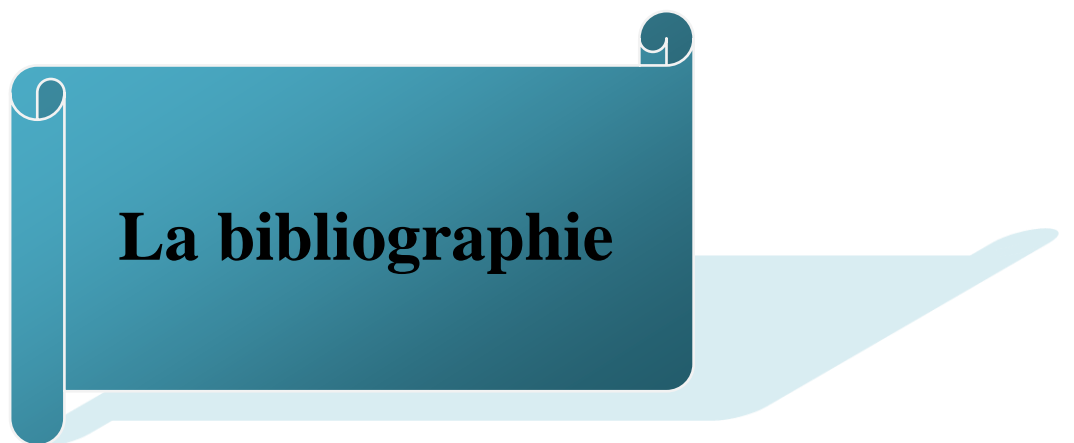
Chapitre II : La modernisation du système de paiement



**Chapitre III : Traitement de
la télé-compensation au sein
de la BADR banque**



Conclusion Générale



La bibliographie



**Liste des tableaux et
figures**





Table des matières